

économie
et
politique



2020 :
DES MUNICIPALITÉS
de lutte

Retraites : l'alternative

Adresse postale :

Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris

Rédaction : 01 40 40 13 73

Administration : 01 40 40 13 73

Site Internet :

www.economie-politique.org

E-mail : ecopo@economie-politique.org

En cas de changement d'adresse veuillez contacter :

Diffusion et promotion :

Frédéric RAUCH : 01 40 40 13 41

Directrice : Catherine MILLS

Rédacteur en chef :

Frédéric RAUCH

Comptabilité :

Mitra MANSOURI : 01 40 40 13 41

e-mail : mmansouri@economie-politique.org

Conseil de rédaction et de diffusion :

Eric AUBIN, Daniel BACHET, Amar BELLAL, Frédéric BOCCARA, Paul BOCCARA, Jean-François BOLZINGER, Hervé BRAMY, Gisèle CAILLOUX, Sylvian CHICOTE, Marc COHEN-SOLAL, Aurianne COTHENET, Yves DIMICOLI, Denis DURAND, Jean-Marc DURAND, Caroline FERRERA, Jean-Luc GIBELIN, Christophe GRASSULO, Alain JANVIER, Pascal JOLY, Jean-Vincent KOSTER, Marie-José KOTLICKI, Anne LAFAURIE, Claude LARIDAN, Amaury LE BRETON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Didier LE RESTE, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI-GUILANI, Nicolas MARCHAND, Clotilde MATHIEU, Fabien MAURY, Catherine MILLS, Alain MORIN, Alain OBADIA, Bruno ODENT, Roland PERRIER, Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, Frédéric RAUCH, Denis RECOQUILLON, Jacques RIGAUDIAT, Lydia SAMARBAKSH, Véronique SANDOVAL, Patricia TEJAS, Alain TOURNEBISE.

Gérant de la publication :

Roland Perrier

Commission paritaire

N° 0324 I 84443

ISSN : 0424-3218

ISBN : 979-10-90384-51-4

Imprimerie : PUBLIC IMPRIM,

12 rue Pierre Timbaud, BP 553, 69637 Vénissieux Cedex

Publicité- Comédiance : 01 49 22 74 43

5 rue Pleyel - Immeuble Calliope - BP 229 93523 Saint-Denis Cedex

Tableau de couverture :

Jean-Pierre Jouffroy

Mise en page et maquette de

couverture : Claude Saligny

Éditorial

Des municipalités de lutte contre la remise en cause des services publics et les politiques déflationnistes, *Pierre Lacaze* **2**

Actualités France

Budget 2020 : Des choix toujours au service du capital !, *Jean-Marc Durand* **4**

Retraites

• Appel Retraites : Pour une réforme de progrès social et de civilisation **9**

• Réforme des retraites Macron-Medef : Tous gagnants ? La bonne blague !, *Sylvie Durand* **12**

• Retour sur le rapport du COR de novembre 2019 : Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030, *Pierre-Yves Chanu* **16**

• Financer des retraites dignes du XXI^e siècle, *Denis Durand* **21**

PLFSS 2020 : Rallonge budgétaire pour l'hôpital - Ni vu ni connu je t'embrouille, *Frédéric Rauch* **28**

L'abandon de la recherche sur le nucléaire du futur : une catastrophe industrielle et écologique, *Amar Bellal* **30**

3 % de déficit : « un débat d'un autre siècle »... et de nouveaux débats pour le XXI^e siècle, *Denis Durand* **31**

• Rencontres internationales du PCF et d'Économie et Politique, 7-8 février 2020 **35**

Les dossiers d'Économie et Politique

Municipales 2020 : Plus que jamais la politique s'invite au rendez-vous !

Introduction **37**

Élections municipales : Le double défi des services publics et de l'emploi, *Yves Dimicoli* **39**

Quel financement bancaire du développement des services publics locaux et de l'efficacité sociale, économique et écologique dans les territoires, *Denis Durand* **50**

Financements publics locaux des collectivités locales. L'enjeu d'une profonde refondation, *Jean-Marc Durand* **55**

Une nouvelle organisation institutionnelle des territoires au service de la baisse de la dépense publique, *Marie-France Beauflis* **63**

Politiques locales pour l'emploi, création de richesses et écologie : quels leviers pour le financement des PME-TPE ?, *Interview de Pascal Savoldelli* **66**

Nos communes, socle indispensable d'une reconstruction démocratique, *Julien Brugerolles* **68**

Enjeux des prochaines élections municipales et métropolitaines : défendre le rôle et les missions des communes, *Michèle Picard* **70**

La gratuité des transports publics en question :

• La gratuité des transports, quel financement ?, *Christophe Cerpedes* **72**

• La gratuité des transports... et après ?, *Frédéric Rauch* **73**

Bonnes feuilles : *Fabriquer à Paris. Manifeste pour une écologie populaire*, *Nicolas Bonnet* **75**

Emploi, entreprises, luttes

Verallia : Lettre ouverte de Fabien Roussel au président de la République **77**

Désindustrialisation de la France, que faire ?, *Débat de la Fête de l'Humanité 2019* **79**

General Electric : une nouvelle étape dans la lutte, *Evelyne Ternant* **84**

Pédagogie

Paul Boccard... infiniment vivant !, *Gérard Alezard* **87**



Éditorial

Pierre Lacaze

Des municipalités de lutte contre la remise en cause des services publics et les politiques déflationnistes

C'est au moment où E. Macron, à l'ouverture du congrès des maires de France, déclare à ces derniers « avoir besoin d'eux pour recoudre cette France déchirée » que tombent les chiffres présentant les premiers bilans de la situation financière des collectivités locales, communes et intercommunalités. Il en ressort un formidable abaissement des dépenses de fonctionnement passant d'une évolution de +11,1 % entre 2008 et 2012 à +3,6 % entre 2014 et 2018. Principale charge du bloc communal, les frais de personnel ont particulièrement pâti de cette régression avec pour conséquence directe la mise en cause de nombreux services à la population, soit par leur renchérissement, soit par des restructurations les éloignant des citoyens, soit par leur privatisation ou tout simplement par leur disparition.

Le mandat actuel aura d'autre part été marqué par une « contraction inédite » des investissements communaux et intercommunaux. Ainsi, d'un mandat sur l'autre, les dépenses d'équipement classées dans la catégorie des dépenses d'investissements, ont reculé de 15,9 Mds d'euros. Du jamais vu depuis la période 1995-1997 souligne une récente étude commandée par l'Association des Maires de France (AMF).

Résultat direct des baisses des dotations d'État, cette chute des investissements s'est quelque peu inversée en 2017, redressement confirmé en 2018 et 2019 particulièrement sous l'effet de la fin de cycle électoral où chacun veut se présenter comme ayant tenu ses engagements, mais avec un risque certain de creuser un sérieux trou dans les réserves financières des collectivités.

Il n'empêche que sur l'ensemble de la mandature 2014-2020, le montant total des investissements

devrait rester en deçà du niveau de celui de la précédente mandature, toujours selon cette même étude de l'AMF. Des chiffres qui ont de quoi inquiéter comme le souligne M. Antoine Homé, rapporteur de la commission finances et fiscalité locale de l'AMF, soulignant que « l'enjeu aujourd'hui, c'est la maintenance des grands équipements datant d'il y a trente ou quarante ans ». D'autant qu'en 2020, année électorale, les dépenses d'investissement devraient marquer le pas comme c'est souvent le cas. D'autant que la réforme de la fiscalité locale en cours, particulièrement la suppression de la taxe d'habitation, fait peser d'énormes incertitudes sur les recettes fiscales dont disposeront réellement les communes et les intercommunalités au cours du mandat qui va s'ouvrir.

Nous touchons là à une question qui dépasse largement le cadre de la gestion locale et qui nous ramène à la conception globale du développement de la société, de sa capacité à répondre aux défis sociaux et environnementaux, c'est-à-dire exactement le contraire que le souci de doper la rente foncière et de soutenir le capital dans sa soif de profit. Depuis plusieurs décennies la dictature du taux de profit mine nos économies en bannissant la dépense publique et en poussant à des choix contre l'augmentation des salaires, la création d'emplois réels, la formation et la reconnaissance des qualifications, la réindustrialisation du pays et le développement des services publics, dimensions inséparables de la (re) conquête d'une maîtrise sociale et environnementale permettant de relever le défi de la crise de système dont nous risquons de connaître un grave épisode dans les un à deux ans à venir.

La lutte des gilets jaunes et les luttes sociales montantes de ces derniers mois dénoncent toutes à leur

manière une situation de plus en plus invivable marquée par des inégalités croissantes, par un recul massif des solidarités, par un mépris de classe de plus en plus insupportable. E. Macron, comme ses prédécesseurs, conscient d'un contexte explosif tente de désamorcer en faisant mine d'injecter du pouvoir d'achat mais ne cédant rien sur le fond. Ainsi en guise d'augmentation du smic, il a proposé une hausse de la prime pour l'emploi, en fait un crédit d'impôt. C'est dans la même optique à laquelle s'ajoute une volonté de profonde restructuration de notre organisation administrative territoriale pour mettre toujours plus les territoires au service des multinationales et des intérêts capitalistes, cela en conformité avec les projets fédéralistes européens, qu'il propose d'en finir avec la taxe d'habitation. Et il se gargarise du fait que cela améliorera le pouvoir d'achat des ménages en omettant bien de mentionner combien cela coûtera ensuite à ces mêmes ménages lorsque faute de moyens, certains services fournis jusque-là gratuitement par les collectivités locales deviendront payants. Mais surtout, depuis quand est-ce par la suppression d'impôts qui sont une des bases essentielles de la solidarité nationale et du financement des services publics, qu'on redonne du pouvoir d'achat aux salariés et aux citoyens? Fini donc l'augmentation des

salaires et les créations d'emplois qualifiés! Macron applique – mais il n'est pas le premier – le principe de l'impôt négatif, conception totalement tirée des thèses néolibérales qui traversent les choix politiques depuis 1984. Et cela pousse à un enkystement dans une logique déflationniste durable conduisant tout droit à la récession. Face à l'accumulation massive des capitaux il est au contraire urgent de doper la dépense publique, d'augmenter les salaires, bases des prélèvements fiscaux et sociaux, pour relancer sur des bases saines une nouvelle croissance tournée vers le développement humain, la réponse aux enjeux écologiques dont le climat et l'environnement. C'est le retard de plus en plus cruel des pays à prendre ce tournant indispensable qui conduit l'Allemagne à se retrouver au bord de la récession, les États-Unis à en être gravement menacés, les pays émergents à y être fortement attirés. C'est cette politique qui crée les tensions qui montent au plan international et qui, poussant aux contre-révolutions en Amérique latine, aux guerres en Afrique, à la montée des nationalismes et des particularismes y compris religieux, conduit à une instabilité inouïe sur l'ensemble de notre planète. ■■■



Budget 2020 : Des choix toujours au service du capital !

Jean-Marc Durand

Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit pleinement dans la logique néolibérale poursuivie par E. Macron. La colère sociale et une conjoncture qui se retourne n'auront jusqu'alors pas suffi à lui faire changer de cap. D'ailleurs, de ce point de vue, les choses sont claires. Dès l'introduction de la présentation du PLF 2020, il est expressément précisé que : « l'acte 2 de la politique budgétaire du gouvernement succède ainsi à l'acte 1 sans rupture – la baisse des dépenses, la baisse des impôts et la baisse des déficits restent nos ancrs – ». Ces propos ne peuvent être plus limpides et les intentions gouvernementales mieux affichées. En gros, citoyens, préparez-vous à continuer de souffrir !

Une conjoncture appréhendée sous un angle particulièrement optimiste

Pour présenter son projet de loi de finances, le gouvernement a délibérément choisi le côté optimiste. Il table sur un taux de croissance de 1,4 % en 2019 et de 1,3 % en 2020. Rappelons que sur l'année 2019, la croissance a été de 0,3 % au premier comme au second trimestre. Avec de tels résultats attendus, la France verrait sa croissance beaucoup mieux résister qu'en Allemagne et en Italie par exemple, ce que ne manque pas de souligner le gouvernement qui n'en est pas à une contradiction près. Tandis que la plupart des observateurs attribuent cette résistance à la structure d'amortisseur social qui existe encore dans notre pays, lui y voit le résultat de son soutien au capital, finalement de son œuvre de casse des services publics et de la protection sociale.

L'autosatisfaction qu'il affiche quant à la baisse de 20 Mds€ du déficit entre 2019 et 2020 et à la chute du montant des prélèvements obligatoires de 40 Mds€ entre 2017 et 2022¹ confirme cette conception. Par ailleurs, l'objectif de dépenses totales de l'État (ODETE) sera particulièrement contenu avec une augmentation de 3,3 Mds à structure constante en PLF 2020 par rapport au PLF 2019. Pour la « Macronie », le cercle vertueux, c'est « moins de dépenses publiques, moins d'impôts, moins de déficit », en fait la traduction parfaite des thèses néolibérales de libéralisation du marché, de dérégulation, qui se traduisent par une augmentation

du coût du capital engendrant d'énormes gâchis financiers, au détriment des dépenses de développement social et humain (services publics, emploi, formation, protection sociale) et environnemental (gaspillage des richesses naturelles – eau, matières premières, énergie –, des biens de production et de consommation).

Tout juste le gouvernement pointe-t-il le risque d'incertitudes au niveau mondial qui viendraient contrarier son bel optimisme. Mais c'est pour mieux fuir ses responsabilités. Et surtout, pour éviter de se poser la question d'une autre politique budgétaire soutenant la dépense publique pour développer une vraie réponse aux besoins sociaux et environnementaux et ainsi non seulement se préparer à faire efficacement face aux conséquences d'un prochain épisode majeur de crise systémique, mais pour commencer à le conjurer en choisissant dès maintenant de s'attaquer à la toute-puissance des marchés financiers.

L'art de déshabiller Pierre pour habiller Paul !

C'est dans cette épure qu'il faut apprécier les principales propositions du PLF 2020. Ainsi les baisses d'impôts programmées – 5 milliards au titre de l'impôt sur le revenu et disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % de redevables, ceux au revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 27 432 euros pour une part – n'auront qu'un effet limité particulièrement pour les ménages

1. Sur ces 40 Mds € il y a 20 Mds € au titre de la suppression de la taxe d'habitation (2,5 de recettes resteraient sur les résidences secondaires).

qui jusque-là étaient non imposables. Il ne faut en effet pas oublier que 50 % des citoyens ne paient pas d'Impôt sur le revenu comme de Taxe d'habitation d'ailleurs du fait de leur situation économique et de leurs revenus trop faibles! En revanche, les APL ne seront revalorisées que de 0,3 % alors que l'inflation prévue est de 1,2 % en 2020 et que leur mode de calcul sera revu. La base de calcul des APL ne sera plus les revenus de l'avant-dernière année, mais ceux des 12 derniers mois glissants, avec une révision du montant des aides tous les trois mois. S'ajoute à ce tableau la réforme de l'UNEDIC qui devrait faire baisser de 4,5 Mds€ le montant des allocations servies d'ici 2022, notamment du fait d'un dispositif particulièrement contraignant pour les cadres, et de la disparition de plus de 210 000 inscrits.

Sur le fond, cette baisse des prélèvements fiscaux a de sérieux effets pervers. Elle n'est rendue possible que par une pression correspondante sur la dépense publique qui devrait passer de 53,8 % du PIB en 2019 à 53,4 % en 2020. Et qui dit pression sur la dépense publique dit des services publics en moins, donc un accès de plus en plus limité et difficile pour les couches basses et moyennes salariées à des services essentiels, voire vitaux comme la santé, la formation, le logement.

Allègements maintenus pour les entreprises et les plus fortunés

Les choix d'allègements en faveur des entreprises et des plus aisés sont confirmés. D'une part la suppression de l'ISF² et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU)³ sur les revenus de dividendes au taux unique de 30 % (17,5 % au titre des prélèvements sociaux et 12,5 % au titre de l'impôt sur le revenu) sont validés, ce qui représente un manque à gagner de 5 Mds€. À propos de ces deux mesures qui devaient normalement favoriser l'investissement dans l'appareil productif, les premières observations formulées dans le rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital mis en place à cette occasion, même si elles ne peuvent encore s'appuyer sur des éléments fiables et précis permettant une analyse rigoureuse, ne donnent pas clairement à voir que l'objectif serait atteint.

D'autre part la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % est réaffirmée bien que quelque peu ralentie dans le temps pour les plus grosses d'entre elles. En 2020, l'allègement d'impôt sur les sociétés représentera 1 Md€. S'ajoute à cela la possibilité donnée aux collectivités territoriales d'exonérer certains commerçants ou artisans de taxe foncière sur les propriétés bâties, de cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Même si les difficultés de certains commerçants ou artisans existent et peuvent justifier un tel dispositif, il convient d'être attentif à cette décision qui pourrait bien anticiper sur le fond et à court terme la mise en cause de la CFE et de la CVAE qui avaient remplacé la taxe professionnelle. On sait en effet les aigreurs que ces deux prélèvements causent au Medef. En tout cas, après le CICE, avec le projet de réforme des retraites qui consiste à extraire les entreprises du financement de la protection sociale, ce projet de budget confirme la poursuite d'un soutien de tous

les instants aux profits et au capital, sous couvert d'une politique dite de l'offre.

Rationnement de la dépense publique sanctuarisé

Voilà pourquoi est affichée la volonté de maîtriser les dépenses sociales, particulièrement les dépenses d'assurances maladie. L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est en effet limité à 2,3 % en baisse par rapport à 2019 (2,5 %) alors qu'il faudrait pour maintenir l'existant en répondant à l'urgence de la désertification médicale actuelle, que l'ONDAM soit fixé au moins à 4,4 %.

C'est exactement la même logique qui anime l'attribution des concours de l'État aux collectivités territoriales. Dans sa globalité, la somme affectée à cet effet sera de 40,9 Mds€, c'est-à-dire sans changement par rapport à 2019. Ce qui signifie une baisse, compte-tenu notamment de l'inflation. Rappelons que la Dotation Globale de fonctionnement est déjà passée de 41 Mds€ à 26 Mds€ entre 2011 et 2018 et que l'objectif de Macron est de réduire encore de 13 Mds cette dotation sur la durée de son quinquennat. C'est d'ailleurs cela l'objectif principal de la « logique partenariale avec les collectivités territoriales ». S'ajoute à cette situation la suppression de la Taxe d'habitation qui se traduira par une perte conséquente de l'autonomie fiscale des communes ne pouvant plus compter que sur un seul impôt : la taxe foncière dont la part départementale leur sera transférée. Un moyen comme un autre de spécialiser la fiscalité locale. Un moyen de plus pour aggraver les difficultés de gestion des communes. Elles seront placées sous la pression des propriétaires qui risquent de voir augmenter leur impôt foncier. Mais elles seront également soumises de plus en plus aux banques et aux marchés vers lesquels elles devront se tourner si elles veulent continuer à investir malgré un manque de recettes inévitable. Deux remarques pour clore momentanément ce sujet :

– Se construit une inégalité de traitement entre les communes à forte implantation de résidences secondaires et les autres. Les premières pourront en effet continuer à percevoir de la TH et donc à décider

2. Suppression de l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune) et transformation en IFI (Impôt sur le Fortune Immobilière) = -3,3 Mds€.
3. Coût du taux forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital (PFU, Prélèvement Forfaitaire Unique, sorte de flat tax) = 1,7 Md€.



Se construit une inégalité de traitement entre les communes à forte implantation de résidences secondaires et les autres.



des taux de cet impôt alors que les autres en seront privées. Bravo l'égalité de traitement des territoires !

– Les départements qui se verront dépossédés des recettes de taxe foncière perdront la possibilité de voter des taux pour cet impôt. Ce qui revient à les placer directement sous perfusion de l'État et va dans le sens de leur disparition prochaine. Une orientation qui est d'ailleurs depuis longtemps dans les tuyaux.

C'est encore et toujours au motif de la réduction de la dépense publique que les emplois publics sont dans le collimateur. Certes le mouvement de gilets jaunes, comme en matière de pouvoir d'achat d'ailleurs, a limité temporairement les ambitions dévastatrices du pouvoir, mais là encore le cap est maintenu. Le ministère de l'Intérieur, ceux de la Justice et de l'Armée sortent grands vainqueurs de l'opération de dépeçage des autres ministères. En fait il y a une vraie priorité donnée à tout ce qui touche au « sécuritaire » au détriment du reste. La direction générale des finances publiques perdra 5800 emplois jusqu'en 2022 (1653 en 2020). Des centaines de services de proximité (centre des impôts, trésoreries) situés en zone rurale ou dans des petites villes vont disparaître. Et le gouvernement n'hésite pas à écrire dans son PLF que : « la présence territoriale de la direction générale des finances publiques sera renforcée ». De qui se moque-t-on ? Mais il est vrai que les *maisons de services au public* vont fleurir, ce sera dans le bureau de tabac, le bistrot ou la poste du coin ! Une évolution digne des pays en voie de développement ! Une honte pour un pays comme la France ! Et les suppressions d'emplois touchent aussi directement le ministère des Finances (-282) ainsi que très largement celui de la Transition écologique (-797 emplois) ce qui est un comble pour un gouvernement qui dit vouloir mettre les moyens pour assurer la transition écologique et lutter ainsi efficacement contre le réchauffement climatique. Un choix qui est visiblement de la même veine que la suppression du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) transformée en prime pour travaux, attribuée aux plus modestes.

Est également prévu l'engagement d'un processus de réduction des allègements de TICPE pratiqués pour les « carburants sous condition d'emploi ». C'est ce type de disposition qui avait mis le feu aux poudres et lancé le mouvement des gilets jaunes.

Quant à l'emploi, enjeu central s'il en est un, d'une politique budgétaire de relance de la croissance, on notera que Pôle emploi se verra renforcé de 1000 emplois équivalents temps plein, mais pour mettre en œuvre le plan pauvreté et la réforme de l'assurance chômage. Rien n'est envisagé pour un effort consistant en matière d'offres d'emplois en lien avec les services de la formation professionnelle pour qualifier les salariés, les demandeurs d'emplois et leur permettre ainsi d'accéder à un véritable travail bien rémunéré. En fait, se met en place un mode de gestion de la misère, parce qu'on ne peut pas faire autrement, ne pas le faire serait trop visible...

S'agissant de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, si aucune suppression d'emplois n'est prévue en 2020 (en 2019 -1800), aucune création n'est proposée et les moyens de fonctionnement



C'est encore et toujours au motif de la réduction de la dépense publique que les emplois publics sont dans le collimateur.



suivront la tendance globale au rationnement de la dépense publique.

Enfin une mention spéciale à deux questions qui ne sont qu'à peine évoquées dans le PLF 2020. D'une part, la poursuite des privatisations, avec notamment d'ici la fin de l'année la cession de la Française des Jeux pour 1 Md€ au privé. Un choix qui privera ensuite l'État de 90 millions de recettes annuelles (dividendes versés chaque année par la FDJ) et de la maîtrise d'un secteur particulièrement sujet au développement de pratiques frauduleuses et douteuses. De l'autre, même si on peut en découvrir la trace au détour de quelques alignements de chiffres, *quid* de l'utilisation du montant correspondant à l'allègement de la charge d'intérêts de la dette qui pourrait représenter un montant de 8 Mds€ au titre de 2019 et 2020 ? Une situation qui découle de la pratique des taux négatifs qui traduisent en réalité des tendances déflationnistes persistantes ne contribuant au final qu'à ouvrir les vannes aux opérations spéculatives et à la voracité des marchés financiers. Car sans critères précis d'efficacité sociale et environnementale, la pratique des taux d'intérêts négatifs ne fait que nourrir la dérive financière de l'économie. Et donc plutôt que de se saisir de cette aubaine pour contenir la dépense, le gouvernement aurait été bien inspiré d'utiliser cette manne pour une réorientation productive de l'utilisation des finances publiques en faveur de l'emploi, des salaires et des services publics indispensables économiquement, socialement et écologiquement.

Une politique budgétaire enkystée dans les affres du néolibéralisme

Il convient de noter, sans revenir sur la présentation des principaux articles de ce projet de loi de finances, que le scénario fort optimiste de la prévision de croissance pour 2020 a une double fonction. Il s'agit d'abord de rassurer le chaland et ensuite de masquer la profondeur des difficultés actuelles alors que monte un risque extrêmement sérieux d'une nouvelle crise financière qui, à coup sûr, causera un ralentissement de l'activité et mettra à nouveau les finances publiques à rude épreuve à l'image de ce qui s'est passé en 2008. Choisir un autre angle d'attaque

obligerait le gouvernement à s'engager sur une voie qu'il refuse, celle de prévenir les risques par des choix d'une toute autre nature que ceux auxquels il se range, accroché qu'il est aux objectifs de réduction du déficit public selon les dogmes soutenus par les traités européens. Un comble au moment où la majorité des économistes, y compris les plus orthodoxes d'entre eux, souligne l'anachronisme, voire l'incongruité qu'il y a à continuer de prôner le respect de traités, comme celui instaurant la limite des 3 %, voire des 0 % de déficit, alors que tout, dans le monde actuel et particulièrement la pratique des taux d'intérêts négatifs, pousse à une autre approche du traitement et de la gestion des déficits publics. La seule explication qu'ils y voient est que les politiques qui ont ratifié ces traités ne veulent pas se renier et ainsi avouer leur erreur à leur population, particulièrement vu les sacrifices endurés. Il y a un entêtement dangereux qui confine à la mise en danger d'autrui, ce qui malheureusement se vérifie un peu plus chaque jour ; que ce soit dans le domaine de la santé publique ou au niveau de la détérioration des conditions de travail pouvant pousser jusqu'à l'acte ultime.

4. CIR :
Crédit Impôt
Recherche.

Pire, alors qu'il faudrait soutenir un effort en faveur de la recherche-développement bien au-delà du CIR⁴ dont l'inefficacité en la matière n'est plus à démontrer, pour enclencher un cycle de créations d'emplois qui reste bien en deçà de ce qu'il faudrait pour commencer vraiment à inverser la courbe du chômage, le gouvernement dirige les gains résultant des taux négatifs vers la réduction du déficit. Comme quoi le mal est profond !

Une attitude à relier à l'obsession des privatisations. Il s'agit là encore d'une posture totalement idéologique le conduisant à vendre les bijoux de famille et à se priver des recettes qu'ils procurent alors qu'il peut bénéficier, grâce aux taux négatifs, d'un financement à bas coût de son action publique. Une posture à mettre également en relation avec le choix de réduire les prélèvements obligatoires pour dégager du pouvoir d'achat. Ce choix qui confine à une sorte de crédit d'impôt permanent s'apparentant au final à de l'impôt négatif, est au final mortifère. Il conduit en effet à réduire la dépense et au final à diminuer l'offre de services publics par ailleurs si utiles au développement humain et à la préservation de la planète, deux questions intimement liées et motrices de l'élévation du niveau de civilisation.

On touche au final à la nature profonde du système capitaliste poussé à son paroxysme dans sa phase financière et mondialisée où le capital pour assurer sa régulation par le taux de profit a besoin à la fois de disposer gratuitement du plus d'argent public possible et de celui issu de la création de richesses, en même temps que de « marchandiser » tous les domaines de la vie. En somme les deux facettes d'une même pièce qui conduisent à la destruction des services publics et à faire de l'homme une ressource comme une autre.

Des changements urgents et radicaux s'imposent

L'heure est à une autre utilisation de l'argent des entreprises, de l'État et des banques pour soutenir une nouvelle croissance à partir d'un effort consé-

quent de dépenses pour le développement humain et le respect de la biodiversité. Une nouvelle politique du crédit et une réforme de la fiscalité des entreprises et du capital, élaborées à partir de critères précis d'efficacité sociale (emploi, formation, services publics) et environnementale (lutte contre les gaspillages et le réchauffement climatique, respect de l'environnement) sont des réponses d'une actualité brûlante pour promouvoir d'urgence une alternative de système vers une nouvelle civilisation de toutes et de tous. Le dépassement de la crise de système dans laquelle nous sommes englués depuis le début des années 1970 en dépend et avec lui la paix et un nouvel essor de toute l'humanité.



Ce choix qui confine à une sorte de crédit d'impôt permanent s'apparentant au final à de l'impôt négatif, est au final mortifère.



Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu

Tranches	Taux
→ 9.964 €	0 %
De 9.964 € à 25.405 €	11 % (au lieu de 14 %)
De 25.405 € à 72 643 €	30%
De 72.643 € à 156.244 €	41 %
Supérieur à 156.244 €	45 %

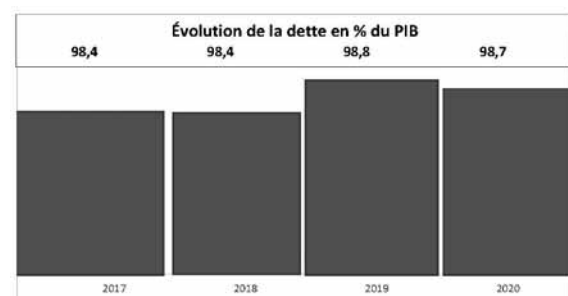
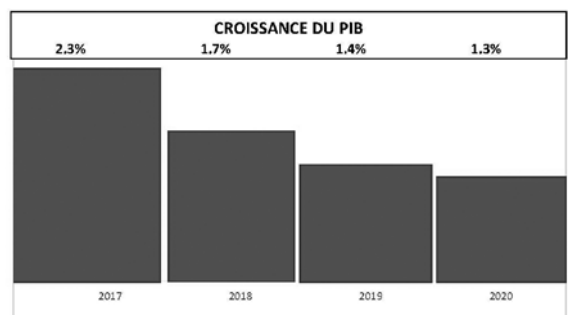


Tableau synthétique de PLF 2020

En pourcentage du PIB	2017	2018	2019	2000
Déficit public	-2,8 %	-2,5 %	-3,1 %	-2,2 %
Croissance en volume de la dépense publique	1,4 %	-0,3 %	0,7 %	0,7 %
Dépense publique	55 %	54,4 %	53,8 %	53,4 %
Taux de prélèvements obligatoires (hors intégration du CICE)	45,2 %	45,0 %	44,7 %	44,3 %
Dette publique	98,4 %	98,4 %	98,8 %	98,7 %
Taux de croissance	2,3 %	1,7 %	1,4 %	1,3 %

Tableau synthétique du solde général du budget de l'Etat

En Milliards d'euros	Exécution 2017	Exécution 2018	LF rectifiée 2019	PLF 2020
Dépenses nettes ¹	382,8	386,2	391,27	399,2
Recettes nettes	309,5	309,3	292,7	306,1
Dont Impôt sur le revenu	73,0	73,0	72,6	75,5
Dont impôt sur les sociétés	35,7	27,4	31,8	48,2
Dont TVA ²	152,4	155,7	129,2	126,1
Dont TICPE	11,1	13,7	13,1	14,5
Autres recettes fiscales	23,4	24,6	29,2	27,5
Recettes non fiscales	13,8	13,9	12,5	14,4
SOLDE GENERAL	-67,7	-76,0	-96,3	-93,1

1. Inclus par convention les prélèvements au profit des collectivités territoriales (40,9 Mds€ en 2020) et de l'Union européenne (21,3 Mds€ en 2020).

2. Depuis 2018 une part de TVA est affectée aux régions et en 2019 une part de TVA a été affectée à la Sécurité sociale pour compenser la transformation du CICE en suppression de cotisations sociales... ■■■



Appel Retraites : Pour une réforme de progrès social et de civilisation

Nous refusons le projet Macron-Delevoye de système de retraite. Il doit être retiré. Le gouvernement doit ouvrir un débat pour une réforme de progrès, les forces de gauche et de transformation sociale aussi. Nous soutenons la lutte en cours pour une bonne retraite, contre le projet actuel, et apportons des pistes de propositions alternatives.

La retraite, période où chacune et chacun exerce une activité libre en continuant à percevoir une rémunération, issue de l'ensemble des richesses créées par celles et ceux qui travaillent, est un apport inestimable à la société. Son développement est possible ! Mais le projet Macron-Delevoye porte un autre projet de société. Il rend possible une régression chaque année car tout est ramené à la valeur du point qui devra varier de façon à limiter les dépenses de retraite à 14 % du PIB et retrouver l'équilibre des recettes et des dépenses... sans proposer de ressources de financement nouvelles ! Il appauvrirait les retraités, car la pension serait basée sur la moyenne de tous les salaires perçus, au lieu des meilleurs salaires. Il précariserait encore plus les travailleuses et travailleurs qui le sont déjà. Il instaurerait l'incertitude généralisée sur la pension de retraite que l'on touchera vraiment. Il a pour but explicite d'éloigner l'âge de départ effectif en retraite, avec une première étape à 64 ans. Il repose sur le dogme de la limitation des dépenses publiques et sociales. Il porte une individualisation non solidaire. Il oppose les générations les unes aux autres.

Nous refusons aussi le statu quo, car notre système de retraites par répartition a besoin d'une réforme de progrès social et sociétal. Il doit être amélioré. Et c'est possible.

L'allongement de la durée de la vie, pouvoir disposer d'un temps de retraite en bonne santé, pouvoir vivre longtemps avec une retraite convenable pour subvenir à ses besoins y compris au grand âge sont des défis de civilisation auxquels notre société doit répondre positivement.

Nous considérons qu'**il est de notre responsabilité**, de syndicaliste, d'intellectuel, de citoyen, de responsable associatif, de responsable politique, d'élu, de mettre en débat, à l'appui des mobilisations, un certain nombre de principes pour une telle réforme de progrès.

L'objectif, c'est d'améliorer le système actuel pour un progrès social et de civilisation.

Le gouvernement doit accepter d'ouvrir le débat, non pas pour aménager son système par points, mais

sur des alternatives de progrès. Nous en avançons des lignes directrices ici. Au-delà, chacune et chacun doit pouvoir participer à ce débat et y apporter sa pierre. Pour cela il faut aussi que la violence policière et la répression cessent.

Il faut dépenser plus pour les retraites. C'est souhaitable. C'est possible. Le financement est la bataille centrale. Notre société est riche. Elle produira 1,6 à 2 fois plus en 2040 qu'en 2000. Elle produisait 4 fois plus, hors inflation, en 2000 qu'en 1960. Sur ces deux périodes, c'est un progrès plus rapide que celui du nombre de retraités rapportés aux actifs.

Il existe en outre un potentiel de développement sain des richesses, écologique et social, mais il est contrecarré, voire perverti. Il faut changer profondément la production et développer l'emploi pour engager sa véritable transformation sociale et écologique. Le système des retraites doit pouvoir impliquer les entreprises dans ce sens, c'est cela qui le sécuriserait fondamentalement.

L'obstacle majeur à tout cela, c'est le capital, particulièrement le grand capital financier, qui impose sa logique et sa voracité. Prédateur, il s'accapare les richesses. Malthusien, il s'oppose aux cotisations sociales de retraite pour sauvegarder ses profits. Imprégné du vieux monde marchand, il plonge les systèmes sociaux dans une concurrence au moins-disant social. Obsédé par la rentabilité financière, il s'oppose aux investissements efficaces, créateurs d'emploi et écologiques au nom du « coût du travail ». Il impose spéculation, placements financiers et délocalisations sans relâche. Il s'oppose à l'expansion des services publics, de l'emploi. Il pervertit la « croissance » de plus en plus empoisonnée par la finance, la précarité, l'insuffisance des emplois de qualité et des qualifications et par les pollutions écologiques. Il faut arracher les entreprises et l'ensemble des employeurs à cette logique délétère et les emmener vers un chemin de progrès, d'efficacité sociale, économique et écologique.

C'est pourquoi **cinq questions majeures** nous semblent incontournables pour un système de retraite à la hauteur des défis du 21^e siècle. Elles peuvent venir à l'appui des luttes en cours contre cette logique du capital qu'elles affrontent en réalité. Elles peuvent aider à renforcer l'exigence d'une autre logique d'activité des entreprises et d'un développement des services publics qui s'affirme, en contribuant à identifier des leviers précis de changement.

Faire contribuer les revenus financiers du capital : ceux que perçoivent les entreprises et les banques (dividendes, intérêts, royalties, etc.) pour

Retraites

désintoxiquer l'économie de la finance; mais aussi mieux faire contribuer les revenus du capital des ménages.

Entrer dans une autre relation avec les entreprises, avec par exemple un système de modulation du taux de cotisation patronale pour développer l'emploi, les salaires et les qualifications, base saine de l'activité et de la production de richesses, afin d'accroître durablement la masse de cotisation et changer nos modes de développement. Par exemple, les entreprises qui taillent dans l'emploi, les salaires, font appel aux emplois précaires et n'appliquent pas la parité salariale femme-homme pourraient être pénalisées. Celles qui veulent progresser en s'appuyant sur les capacités des femmes et des hommes par le développement de l'emploi, de la formation et des salaires seraient ainsi favorisées. Cela pour augmenter la masse globale des cotisations. Il ne doit pas s'agir d'un « jeu à somme nulle ».

Il faut aussi réexaminer tous les dispositifs d'**exonérations de cotisations sociales (plus de 50 Mds€)**, qui encouragent les bas salaires, bénéficient surtout aux plus grandes entreprises et déstabilisent le financement du système.

Services publics, institutions et dispositifs de sécurisation. Il faut développer de nouveaux services publics du troisième âge et de la prise en charge du quatrième âge et de la perte d'autonomie, instaurer des dispositifs qui sécurisent l'emploi des seniors d'âge actif, alors que la moitié d'entre eux est actuellement hors emploi, alléger leur peine et organiser des départs progressifs d'emploi au bénéfice des plus jeunes. Plus généralement il faut sécuriser et promouvoir toutes les carrières, avec des dispositifs ambitieux pour l'accès des femmes et des jeunes à l'emploi de qualité, et prendre en compte les périodes de formation.

Démocratie. La démocratie doit être remise au centre du système de retraites par répartition pour que les intéressés eux-mêmes maîtrisent la gestion d'un système devenu, au fil du temps et des contre-réformes, de plus en plus autoritaire et technocratique.

Unification. Unifier le système vers le haut en élargissant les avancées sociales des régimes spéciaux et particuliers de retraite à l'ensemble des métiers et salariés d'une branche, au regard notamment de la pénibilité du travail. Étendre par exemple à l'ensemble des conducteurs routiers de voyageurs et de marchandises le régime spécial des conducteurs de la SNCF ou de la RATP. Les principes doivent être ceux de la répartition, un départ à 60 ans, avec un taux plein, la prise en compte des meilleures années de salaire, en tenant compte des différences réelles de carrière entre public et privé, la prise en compte des années d'études, un départ avant 60 ans à taux plein lié à la pénibilité ou pour ceux qui commencent à travailler tôt, améliorer la retraite minimale, la situation des femmes, des précaires et ne pas dégrader celles des familles, appliquer le même décompte des annuités pour enfants dans le public (2 trimestres) que dans le privé (8 trimestres).

En parallèle, le système serait grandement conforté par des **dispositifs communs de sécurisation des**

systèmes de retraite en Europe et de leur promotion, au lieu de les mettre en concurrence et d'appliquer les GOPE (grandes orientations de politique économique) rétrogrades de l'Union européenne définies en réalité par les gouvernements. La BCE pourrait financer un fonds d'appui aux retraites en Europe. Une clause de non-régression sociale pourrait être adoptée. Une conférence européenne sur les retraites pourrait être organisée en ce sens.

La nécessaire discussion de ces cinq questions comme axes d'une réforme de progrès n'exclut pas la nécessité d'ouvrir le débat plus général pour mettre **l'emploi, l'écologie et la lutte contre les inégalités au cœur de la politique économique**, pour une autre efficacité sociale, écologique et économique, contre l'**austérité** et pour un dépassement de cette société capitaliste, hyper-marchande, de concurrence et anti-écologique.

Le débat doit avoir lieu. La politique ne doit pas se faire « à côté des contenus ». Nous attendons des partis et forces politiques la formulation de propositions cohérentes. Qu'ils ne se contentent pas d'affirmer des objectifs sociaux, souvent louables, sans dire comment les atteindre, avec quels moyens et quels pouvoirs démocratiques. Nous sommes disponibles pour une mise au travail dès à présent.

Le projet du gouvernement n'a été soutenu que par 24 % des exprimés lors du premier tour de la présidentielle, moment des choix sur les projets. Et aujourd'hui, au-delà même des votants, une majorité de Français y est opposée. Ce projet a donc un problème de légitimité. Le gouvernement ne doit pas biaiser par des ajustements et concessions catégorielles, qui divisent, pour maintenir coûte que coûte le principe de la suppression du système actuel et instaurer son système par points qui ouvrirait la voie à toutes les autres mises en cause ultérieures. Le projet Macron-Delevoye doit être retiré et la discussion s'ouvrir sur des alternatives de progrès social. ■■■



Le débat doit avoir lieu. La politique ne doit pas se faire « à côté des contenus ». Nous attendons des partis et forces politiques la formulation de propositions cohérentes. ”

Premiers signataires

Hélène ADAM, syndicaliste; **Benjamin AMAR**, syndicaliste CGT; **Boris AMOROZ**, syndicaliste Alstom, coordinateur syndical national; **Gérard ASCHIERI**, syndicaliste FSU, membre du CESE; **Daniel BACHET**, sociologue, professeur des universités, Université d'Evry; **Philippe BATIFOULIER**, économiste atterré, professeur des universités, Université de Paris 13; **Jean-Marc BEAUD**, chercheur ATER; **Amar BELLAL**, ingénieur, professeur des universités, rédacteur en chef de *Progressistes*; **Véronique BIARNAIX-ROCHE**, syndicaliste Chimie; **Sophie BINET**, syndicaliste UGICT-CGT; **Frédéric BOCCARA**, économiste, membre du CESE, dirigeant national du PCF; **Stéphane BONNERY**, Sciences de l'éducation, professeur des universités, Université de Paris 8-Saint-Denis; **Paul BOUFFARTIGUE**, sociologue CNRS; **Ali BOULAYOUNE**, sociologue; **Didier BOURGOIN**, secrétaire général FSU territoriale, éducateur spécialisé; **Philippe BOURSIER**, économiste, Fondation COPERNIC; **Philippe BRUNET**, sociolinguiste, professeur des universités; **Pascal BURESI**, historien, directeur de recherche CNRS-EHESS; **Marie-Claire CAILLETAUD**, syndicaliste Énergie, membre du CESE; **Jean-Marc CANON**, secrétaire général de l'UFSE-CGT, Fonction publique CGT; **Cyril CAREMIER**, statisticien, syndicaliste CGT; **Hervé CRISTOFOL**, universitaire, syndicaliste SNESUP-FSU; **Pierre COURSA-LIES**, syndicaliste; **Pierre DAUPHIN**, secrétaire général Act Up-Paris; **Viviane DEBARGES**, syndicaliste Santé Action sociale Hôpital; **Hervé DEFALVARD**, économiste, professeur des universités, Université de Marne La Vallée; **Léon DEFFONTAINES**, secrétaire général du Mouvement des jeunes communistes; **Alexandre DERIGNY**, secrétaire général CGT Finances; **Yves DIMICOLI**, économiste, ancien membre du CAE (Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre); **Jean-Paul DOMIN**, économiste, maître de conférences, Université de Reims; **Marnix DRESSEN-VAGNE**, sociologue; **Jean-Michel DREVON**, Institut de recherche FSU; **Alain DRU**, syndicaliste, dirigeant Union confédérale des retraités, membre du CESE; **Sylvie DURAND**, syndicaliste; **Denis DURAND**, économiste, co-directeur de *Économie & Politique*; **Jean-Marc DURAND**, inspecteur des finances publiques, membre du CN du PCF; **Corinne EYRAUD**, sociologue; **Dominique FICHTEN**, syndicaliste, secrétaire général adjoint CGT-Finances; **Barbara FILHOL**, secrétaire générale USD 94; **Laurent FRAJERMAN**, historien de l'éducation; **Maryse GADREAU**, économiste, professeur des universités honoraire, Université de Bourgogne; **Benoît GARCIA**, responsable syndical CGT Finances, Finances publiques, membre du CESE; **Sébastien GASC**, syndicaliste CGT Cheminot; **Anaïs HENNEGUELLE**, économiste atterrée; **Arthur JATTEAU**, économiste atterré, sociologue; **Anne JOLLET**, historienne, directrice des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*; **Pascal JOLY**, syndicaliste CGT Cheminot, Île-de-France; **Michel KATCHADOURIAN**, militant mutualiste; **Thierry KIRAT**, économiste, directeur de recherche CNRS; **Marie-José KOTLICKI**, syndicaliste UGICT-CGT; **Isabelle KRZYWKOWSKI**, universitaire; **Frédérique LANDAS**, syndicaliste Fonction publique territoriale; **Didier LASSAUZAY**, syndicaliste CGT; **Ivan LAVALLEE**, professeur en informatique; **Hervé LE BOULER**, militant écologiste, forestier, membre du CESE; **Didier LE RESTE**, syndicaliste CGT-Cheminot; **Cécile LEFEVRE**, sociologue, professeur des universités, Paris 5 — Paris Université; **Michèle LEFLON**, médecin hospitalier, militante associative hôpital; **Sylviane LEJEUNE**, enseignante, syndicaliste UGICT-CGT; **Wenceslas LIZE**, sociologue; **Yvette LUCAS**, sociologue, directrice de recherche honoraire CNRS; **Corinne LUXEMBOURG**, géographe; **Jean-Claude MALIFAUD**, syndicaliste SNESUP-FSU; **Justine MALLE**, réalisatrice; **Nasser MANSOURI-GUILANI**, économiste, syndicaliste CGT; **Nicolas MARCHAND**, enseignant, militant PCF; **Denis MERKLEN**, sociologue; **Régis METZGER**, professeur des écoles, syndicaliste SNUIPP-FSU; **Régis MEZZASALMA**, syndicaliste CGT, responsable syndical; **Noufissa MIKOU**, professeure des universités retraitée; **Catherine MILLS**, économiste, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1 — Panthéon-Sorbonne; **Michel MOLESIN**, ingénieur Métallurgie, syndicaliste; **Maryse MONTANGON**, hospitalière, syndicaliste, technicienne de laboratoire, Hôpital; **Danielle MONTEL**, syndicaliste CGT Chimie; **Christian de MONTLIBERT**, sociologue; **Cécile MURET**, syndicaliste Confédération paysanne; **Jean-François NATON**, membre du CESE, syndicaliste CGT; **Mohamed OUSSEDIK**, ouvrier, secrétaire général de la Fédération CGT Verre-Céramique; **Jacques PASQUIER**, syndicaliste Confédération paysanne; **Grégory PASTOR**, syndicaliste General Electric — coordinateur syndical national; **Willy PELLETIER**, sociologue, Fondation COPERNIC; **Irène PEREIRA**, philosophe; **Roland PERRIER**, retraité enseignement technique, Commission économique PCF; **Marion PLAULT**, ingénieure de recherche; **Véronique PONVERT**, professeure de lettres, syndicaliste FSU; **Jean-Claude PRADEAU**, syndicaliste de l'Aéronautique; **Frédéric RAUCH**, économiste, rédacteur en chef *Économie & Politique*; **Michel RIZZI**, cadre RATP, syndicaliste; **Frédérique ROLET**, professeure de Lettres, syndicaliste SNES-FSU Lycées et collèges; **Fabienne ROUCHY**, syndicaliste Banque de France; **François SALOME**, président national de la JOC; **Aymeric SEASSEAU**, dirigeant national PCF; **Véronique SEHIER**, co-présidente du Planning Familial; **Philippe SULTANT**, Fondation COPERNIC; **Baptiste TALBOT**, syndicaliste CGT-Fonction publique territoriale; **Évelyne TERNANT**, professeure d'Économie et gestion, retraitée; **Benoît TESTE**, professeur d'Histoire-géographie, syndicaliste, secrétaire général de la FSU; **Christophe VOILLIOT**, co-secrétaire général du SNESUP; **Louis WEBER**, éditeur, syndicaliste; **Elisabeth ZUCKER**, démographe, syndicaliste CGT-Affaires sociales. ■■■

Réforme des retraites Macron-Medef : Tous gagnants ? La bonne blague !

Sylvie Durand

Jusqu'à peu, le gouvernement et le Medef ont travaillé à l'intégration des travailleurs à leur projet de réforme des retraites visant à plafonner la part des richesses produites consacrées au financement des pensions. Ils se sont appuyés pour cela sur l'hypothèse d'une réforme des retraites en système à points portée par certains syndicats. Sans succès.

Prenant acte de leur échec, ils accélèrent désormais la mise en œuvre de la réforme. Jouant sa partition, le Medef a donné le signal. Il a fancé le gouvernement pour qu'il accélère la concrétisation des effets de la réforme, sans avoir à attendre les 10 à 15 prochaines années pour sa montée en charge complète. Utilisant l'argument du COR d'un déséquilibre financier en 2025 de la branche vieillesse, G. Roux de Bézieux, président du Medef, a affirmé sur le péron de Matignon que « l'équité c'est bien, mais cela ne peut faire l'économie de l'équilibre ». En clair, en complément de la réforme systémique, il fallait immédiatement des mesures d'ordre paramétrique reculant l'âge de départ à la retraite et baissant le niveau des pensions servies afin, d'une part, de supprimer tout risque d'un potentiel relèvement des prélèvements sociaux sur les entreprises qui pèserait sur la rémunération du capital et, d'autre part, d'assurer l'ouverture en grand du système aux marchés financiers. Pour le Medef, quels que soient les besoins, les retraites ne devront donc pas coûter aux profits des entreprises, ni aujourd'hui ni demain.

Aux ordres, le gouvernement Macron-Philippe a obtempéré. Il a démissionné son commissaire spécial, puis, à grand renfort d'un babille lustré à l'universalisme et à l'esprit d'équité, il a confirmé une série de propositions qui imposeront dès l'an prochain un recul de l'âge effectif de départ à la retraite et une baisse du niveau des pensions.



Le gouvernement a affirmé qu'avec la réforme tout le monde y serait gagnant. Mais comment peut-il affirmer cela alors que tous les éléments de la réforme en main disent le contraire ?

Pire, tous ces éléments montrent que nous serons **bel et bien toutes et tous perdant-es**.

– **Les générations les plus proches de la retraite** subiraient des mesures d'âge (report de l'âge de départ ou allongement de la durée de cotisation), imposées par une « loi-cadre ». Au lieu de les annoncer immédiatement, le gouvernement les renvoie aux acteurs sociaux, tout en précisant bien que s'il n'y a pas d'accord la loi les imposerait d'ici à 2021 !

– **Les générations les plus jeunes** subiraient elles les reculs induits par le nouveau système à points : le maintien de leur niveau de vie ne serait plus garanti, au contraire.

L'application de la réforme est reculée... mais pas la baisse des pensions

Les générations nées avant 1975 ne seraient pas touchées par la réforme « à points », gardant l'ancien régime.

Mais elles seraient fortement touchées quand même avec les économies à court terme, et notamment

par un âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027. Toute personne qui partirait avant cet âge, subirait une décote, quel que soit son nombre d'annuités.

En clair, alors que le gouvernement souhaite nous faire penser que les générations précédentes seraient épargnées par la réforme, **ce ne sera pas du tout le cas!**

Les « garanties » en trompe-l'œil : un écran de fumée

Le gouvernement annonce que la valeur du point serait indexée sur les salaires, et fixée chaque année, en fonction de la situation économique et démographique, par les acteurs sociaux.

Ceci ne garantirait en rien le niveau des pensions, la part du salaire que chacune et chacun conserverait à la retraite. D'autant plus que le gouvernement annonce que l'âge d'équilibre à atteindre pour ne pas avoir de décote reculerait avec le temps, et assume clairement qu'« il faudrait travailler plus longtemps ».

Le gouvernement annonce une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne baisse pas.

Problème : il existe une valeur du point par âge de liquidation et par génération (départ à 62 ans valeur 40 centimes, 63 ans 52 centimes, 64 ans 55 centimes). Les salariés seraient donc contraints à choisir entre leur âge de départ et le montant de leur pension.

Le gouvernement communique avec insistance sur une pension minimale de 1 000 € pour une carrière complète en 2022. C'est déjà ce qui serait obtenu avec le système actuel pour une carrière complète au SMIC en 2022 : ce n'est donc pas une amélioration du système, et c'est sans rapport avec l'application d'un système par points. **Et c'est surtout sans effet pour tous les salarié. es qui n'ont pas de carrière complète!**

Le gouvernement explique que la prise en compte de toutes les heures travaillées serait une grande avancée pour les précaires et notamment pour les femmes. Aujourd'hui, pour valider un trimestre, il faut avoir travaillé 150 heures SMIC, soit environ 12 heures par semaine (et moins si on est payé au-dessus du SMIC). Mais, la règle des 25 meilleures années permet de neutraliser l'effet des accidents de carrière dans le calcul des pensions.

Avec la réforme Macron, ces périodes de précarité ne pourraient plus être évacuées pour calculer le montant de la pension et dégraderaient fortement les droits de celles et ceux qui auraient des périodes de chômage, de précarité ou de temps partiel (notamment les débuts de carrière des jeunes diplômés, thésards, doctorants...)

Ils avaient tout prévu depuis le début!

Le gouvernement a confirmé les principes centraux de sa réforme :

– **Instituer une règle d'or et bloquer les ressources** dévolues au financement de nos retraites à leur niveau actuel, c'est-à-dire 14 % de PIB. Quel est le problème? Le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter d'un tiers d'ici 2050 ce qui signifie que le niveau des pensions va s'effondrer.

– **Transformer les pensions en variable d'ajustement.** Le montant de votre pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite. Cela dépendrait de la valeur du point qui serait déterminée au moment du départ en retraite et ajusté en fonction de l'espérance de vie, de la situation économique et démographique. Le montant de votre pension pourrait même baisser une fois que vous serez parti à la retraite, en cas de crise économique. C'est ce qui s'est passé en Suède qui a un système similaire. Entre 2010 et 2014 les pensions des retraité.e.s ont baissé de 10 %. On passerait donc d'un système à prestations définies, où le niveau de pension est garanti, à un système à cotisations définies, où le montant des cotisations serait bloqué et où ce seraient les pensions qui s'ajusteraient à la baisse.

– **Prendre en compte toute la carrière** au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Conséquence : celles et ceux qui auront une carrière ascendante seront particulièrement pénalisés... comme ceux et surtout celles qui auraient une carrière hachée avec du temps partiel et de la précarité

Pour les femmes, une perte massive se confirme...

Le gouvernement confirme les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

– **Les pensions de réversion**, qui bénéficient à 90 % de femmes, ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite (donc pour la majorité 64 ans), et les couples divorcés n'y auraient plus accès.

– **Les majorations de 8 trimestres par enfant** dans le privé (4 dans le public) pour les femmes et la bonification de 10 % pour les parents de plus de 3 enfants seraient supprimées. À la place une majoration de 5 % au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient, y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants. Pour répondre aux critiques de la droite, Édouard Philippe annonce une majoration de 2 % supplémentaire pour les parents de plus de 3 enfants, *a priori* toujours au choix du père ou de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

Le Premier ministre annonce le maintien de la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants, mais seulement pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

Les 2 principes centraux de la réforme pénalisent directement les femmes :

– Avec la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 dernières années, les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash.

– Le gouvernement confirme qu'avec sa réforme il faudrait travailler plus longtemps. Pour les femmes, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes, c'est très pénalisant.



Economie et Politique

2, place du Colonel Fabien

75019 Paris

Tél : 01 40 40 13 47

Fax : 01 40 40 13 95

Email :

ecopo@economie-politique.org

Bulletin d'abonnement

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL (à l'ordre de *Économie et Politique*)

- FRANCE 1 an : 60 € 2 ans : 114 € Abonnement de soutien - 1 an : 75 €
- TARIF ETUDIANT 1 an : 54 €
- ETRANGER 1 an : 87 € (frais de port par voie maritime incluse) À partir du N° :
- COMMANDE AU N° : 11 € le numéro. Numéro souhaité :

Nom : Prénom :
 Entreprise ou organisation :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 Tél : Email :

RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (Remplir le formulaire ci-dessous)

Bulletin d'abonnement par prélèvement automatique : 14 € par trimestre.

Faites-nous parvenir ce mandat SEPA d'abonnement signé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP). Le prélèvement automatique peut être supprimé sur simple demande de votre part.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



Référence unique du mandat (réservé à l'administration)

Grid of 25 empty boxes for reference number

En signant ce formulaire vous autorisez ÉCONOMIE ET POLITIQUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ÉCONOMIE ET POLITIQUE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 Pays :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Grid of 28 empty boxes for account designation

IBAN-Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC-Code international d'identification de votre banque

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

CRÉANCIER

Nom : ÉCONOMIE & POLITIQUE
 ICS : FR23ZZZ645519
 Adresse : 2 place du colonel Fabien, 75019 Paris.

Signature :

Fait à : Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : ÉCONOMIE ET POLITIQUE, 2 place du colonel Fabien, 75019 Paris.

Les cadres seraient particulièrement pénalisés, au grand bonheur des fonds d'investissements

Le Premier ministre a confirmé 2 mesures qui vont particulièrement pénaliser les cadres et renvoyer toutes celles et ceux qui ont les moyens d'épargner vers les fonds d'épargne retraite et la capitalisation.

C'est bien l'objectif central de la réforme : permettre aux fonds d'investissements (BackRocks...) de mettre la main sur l'épargne des Français-es et de l'utiliser pour spéculer sur nos entreprises et notre travail.

– La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années ou des 6 derniers mois pénaliserait toutes celles et ceux qui ont une carrière ascendante.

– 10 % des cadres ne vont plus cotiser sur l'ensemble de leur salaire. Jusqu'à présent, les cadres sup' cotisent obligatoirement pour la retraite jusqu'à huit plafonds de la Sécurité sociale, soit 328 724 € annuels en 2020. Avec la réforme Delevoye, ils ne cotiseraient plus que jusqu'à trois plafonds soit 123 264 €. Une perte majeure de droits pour les intéressé-e-s, condamné-e-s à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers (en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution). Une perte surtout pour le système de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

Les chiffres de l'AGIRC/ARRCO demandés par la CGT démontrent que la perte serait de 3 milliards par an à partir de 2021 et de 70 milliards en cumulé d'ici à 2040.

Avec cette mesure, le gouvernement organise le déficit de notre système par répartition et offre un boulevard aux fonds d'épargne retraite, Black Rock en tête.

Pénibilité : de qui se moque-t-on ?

Le gouvernement confirme la fin de tous les régimes spéciaux, ainsi que de tous les dispositifs, hormis pour les professions en uniformes, qui permettraient un départ avant 60 ans. C'est par exemple le cas dans la Fonction publique pour les infirmières, les sages-femmes, les aides-soignantes, les égoutiers, c'est aussi le cas pour les marins, les cheminots... Pour tous-tes les autres, la généralisation du compte de prévention de la pénibilité mis en place dans le privé depuis 2015.

Au menu, un départ au mieux à partir de 60 ans. Et encore, il faudrait avoir atteint des expositions maximales et donc n'avoir vraiment plus beaucoup de temps à vivre car :

– **Les critères de pénibilité sont a minima et discriminants pour les femmes.** Seuls 6 critères sont pris en compte : les activités exercées en milieu hyperbar ; les températures extrêmes ; le bruit ; le travail de nuit ; le travail en équipes successives alternantes ; le travail répétitif. Exit le port de charges lourdes, les postures pénibles, l'exposition aux vibrations mécaniques ou aux risques chimiques. Depuis la mise en place du compte pénibilité dans le privé, 75 % des salarié.e.s qui y ont acquis des points sont

des hommes (source : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes).

– **Des seuils de reconnaissance dissuasifs.** Les seuils d'exposition pour valider des points sont très élevés. Pour les points liés aux températures, il faudrait avoir travaillé 6 mois de l'année (900 heures) dans des températures inférieures à 5 °C ou supérieures à 30 °C ! Pour partir à 60 ans il faudrait avoir été exposé pendant au moins 25 années à un facteur de risque ou pendant 12,5 années à plusieurs facteurs... Seule inflexion annoncée, le travail de nuit pour lequel les seuils seraient abaissés, mais sans aucune précision (actuellement il faut avoir travaillé 120 nuits par an !)

De l'aveu même du Premier ministre, seules ¼ des aides-soignantes pourraient partir plus tôt, c'est-à-dire entre 60 et 62 ans, alors qu'aujourd'hui elles peuvent toutes partir à 57 ans !

Rappelons qu'en France :

– L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne...

– L'espérance de vie en bonne santé n'est que de 59 ans pour un ouvrier.

– L'espérance de vie d'une infirmière est de 7 ans inférieure à celle de la moyenne des femmes.

Vous avez envie de travailler plus longtemps ?

Le Premier ministre a été clair : avec sa réforme, il faudra travailler plus longtemps.

L'âge de départ en retraite est aujourd'hui de 62,4 ans en moyenne, en prenant en compte les départs anticipés liés à la pénibilité et aux régimes spéciaux.

Avec la réforme du gouvernement, une décote de 5 % par an sera mise en place pour toutes celles et ceux qui partiront avant 64 ans (voire avant en cas de mesure « paramétrique »). Aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers de personnes qui partent avant 64 ans qui seraient concernées par cette décote et verraient leur pension sévèrement rabotée. Le gouvernement confirme que cet âge pivot serait progressivement repoussé. Pour les générations nées en 1980, l'âge sans décote est déjà prévu d'être 65,4 ans. Pour celles de 1990, ce sera 66,25 ans. Et à chaque fois sans garantie du niveau de pension !

Mais cela ne signifie pas un départ à taux plein à 64 ans, loin de là ! Le vrai enjeu est dans la valeur du point. J.-P. Delevoye indiquait qu'elle serait aujourd'hui de 0,55 € pour 1 point. Il faudrait donc aujourd'hui cotiser en continu 43 ans pour pouvoir partir à la retraite avec 60 % de son dernier salaire (comme les hommes cadres aujourd'hui avec 41,5 annuités) ou 47,5 ans pour obtenir 66 % de son dernier salaire (comme les femmes cadres aujourd'hui).

Cerise sur le gâteau, J.-P. Delevoye annonçait discrètement que cet âge pivot sera amené à évoluer en fonction de l'espérance de vie... sans réforme, grâce à la règle d'or et au système de pilotage automatique mis en place par le gouvernement.

Pourtant aujourd'hui :

– 50 % des plus de 60 ans sont au chômage. Repousser indéfiniment l'âge de départ, c'est renvoyer vers le chômage toujours plus de seniors et abaisser d'autant le montant des pensions.

Retraites

– Les progrès technologiques, la révolution numérique, et l'intelligence artificielle et les nouvelles possibilités d'automatisation permettent des gains de productivité massifs. Sans réduction collective du temps de travail, cette révolution technologique se traduira (et ça commence déjà dans tout le secteur tertiaire!) par du chômage de masse. Allonger la durée du travail est un non-sens économique et social.

– **L'espérance de vie en bonne santé stagne à 63,4 ans en moyenne...**

Autrement dit, avec la réforme Macron, la retraite, ce sera seulement quand on ne pourra plus en profiter...

Eh les enseignant.e.s, vous n'avez pas la désagréable impression qu'on vous balade ?

Alors que les enseignant.e.s français.e.s sont parmi les moins bien payés de l'OCDE et que la réforme

des retraites leur ferait perdre entre 700 et 900 €, le gouvernement s'est contenté d'annoncer qu'ils et elles auraient une revalorisation avant la fin du quinquennat, avec une mise en œuvre progressive, sans aucun engagement de montant!

Cerise sur le gâteau, le gouvernement annonce que ceci s'intégrerait dans une modification des métiers et des carrières!

Autrement dit une revalorisation *a minima* et sous forme de prime (donc aléatoire et conditionnée) et en contrepartie de modifications dans les obligations statutaires!

Mais de qui se moque-t-on??? ■■■

Retour sur le rapport du COR de novembre 2019 : Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030

Pierre-Yves Chanu

Alors que la bataille sur les retraites fait rage, il n'est pas inutile de revenir sur le rapport commandé par le Premier ministre au COR en septembre et rendu public en novembre dernier, lequel a contribué à justifier la proposition d'un « âge-pivot » à 64 ans.

Une commande que le COR n'a exécutée qu'en partie

Ainsi que nous l'avions pressenti au moment de la discussion de la commande du Premier ministre en septembre, le but de cette commande était pour le gouvernement de pouvoir s'appuyer sur le COR pour justifier un recul de l'âge de départ en retraite, objectif dont Édouard Philippe n'a jamais fait mystère.

Il a notamment demandé que les résultats soient exprimés en milliards d'euros (et non uniquement en pourcentage du PIB) : s'agissant d'un système qui gère plus de 300 Mds€ de cotisations et de presta-

tions les soldes exprimés en milliards d'euros sont toujours plus impressionnants qu'un déficit représentant quelques dixièmes de points de PIB. Ce rapport devait présenter « comme le font traditionnellement les rapports du COR, la contribution que pourrait apporter chacun des 3 leviers que sont le montant de la pension moyenne, l'âge moyen de départ à la retraite, et le taux de prélèvement, au redressement de l'équilibre financier en 2025 ».

Mais au-delà, il demandait au COR « d'éclairer le débat sous-jacent sur l'âge de départ à la retraite en indiquant les mesures concrètes qui devraient être éventuellement mises en œuvre pour induire un report de l'âge effectif de départ, et analysera leurs

impacts sur les différentes catégories de population... » En clair, il demandait au COR de faire des propositions sur les voies et moyens du recul de l'âge de départ en retraite!

Le COR n'a exécuté la commande qu'en partie. Le rapport indique que « le fait que tous les membres du COR aient adopté le rapport ne saurait être interprété comme une adhésion de tous à la démarche qui sous-tend cet exercice de diagnostic. Ainsi, le fait que le système de retraite présente un déficit en 2025 n'implique pas nécessairement pour tous les membres du COR que celui-ci doit être résorbé à cette échéance par des mesures d'économies. De même, le fait que ce rapport présente l'impact chiffré de potentielles mesures ne signifie pas que celles-ci soient considérées comme opportunes par tous ».

Un résultat nécessairement très proche du rapport annuel de juin 2019

Sans surprise, les résultats sont très proches de ceux du rapport annuel: le déficit global du système de retraite serait compris entre -7,9 Mds€ et -17,2 Mds€ en 2025 (soit une fourchette comprise entre -0,3 % et -0,7 % du PIB), et -7,9 Mds€ et -26,9 Mds€ en 2030 (entre -0,3 % et 1 % du PIB), selon les différentes hypothèses retenues.

En juin dernier, le déficit était de -0,6 % en 2025 et compris entre -0,5 % et -0,8 % dans la convention COR (à présent dénommée convention TCC (taux de cotisation constant)¹).

Ce résultat n'est guère surprenant. Notons d'abord que la part des dépenses dans le PIB estimée par le rapport annuel est identique à celle figurant dans le rapport annuel (13,8 % du PIB).

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles du rapport annuel (il s'agit des projections démographiques 2016 de l'INSEE). Notons que les derniers résultats observés correspondent plutôt au bas de la fourchette par rapport aux scénarios de l'INSEE (fécondité plutôt basse et gains d'espérance de vie qui tendent à se ralentir), comme le soulignait le démographe Hervé Le Bras dans une récente tribune publiée par *Le Monde*².

Les projections économiques sont construites de la même manière que dans le rapport annuel.

Jusqu'en 2023, les hypothèses retenues sont les hypothèses figurant dans le projet de loi de finances et le PLFSS: croissance de 1,4 % en 2019, 1,3 % en 2020 et 2021, puis 1,4 % en 2022 et 2023, taux de chômage de 8,5 %.



Par conséquent, à l'horizon 2025, les projections du COR dépendent principalement des hypothèses du gouvernement.



Ensuite, à partir de 2024, le COR présente 4 scénarios qui sont les mêmes que dans le rapport annuel: productivité de 1 %, 1,3 %, 1,5 % et 1,8 %, associés à un taux de chômage de 7 % en 2032 (soit après la fin de la période de projection du rapport de novembre).

Par conséquent, à l'horizon 2025, les projections du COR dépendent principalement des hypothèses du gouvernement. L'écart est un peu plus important en 2030.

Le calcul de l'ensemble du système de retraite est purement conventionnel et n'a aucun sens économique

Toute la discussion récente a tourné autour du solde du système de retraite dans son ensemble.

C'est notamment sur cette base que s'appuie Édouard Philippe pour proposer un âge pivot de 64 ans en 2027.

Sauf que le calcul de ce solde est purement conventionnel, et qu'à y bien réfléchir il n'a aucune signification économique.

Ce problème n'est pas nouveau. J'avais souligné le problème dans mon article consacré au rapport annuel 2019³: c'est ce que j'avais appelé « les secrets de fabrique du COR ».

Le régime de retraites des fonctionnaires de l'État est équilibré par construction

Le problème est le suivant: le régime des fonctionnaires de l'État est structurellement équilibré. Il faut rappeler que les fonctionnaires de l'État n'ont pas de caisse de retraite et que les pensions des fonctionnaires constituent une rubrique de dépense du budget de l'État.

Par conséquent, il n'y a pas à proprement parler de cotisation employeurs. En revanche, il existe une cotisation salariale, longtemps de 7,85 %, et aujourd'hui de 11,10 %. Le chiffre, par ailleurs très élevé (74,28 %), de cotisation employeur (parfois appelée cotisation implicite) est égal au montant des pensions versées aux fonctionnaires figurant en dépenses au budget de l'État diminué de la cotisation salariés, le tout étant rapporté à la masse salariale des fonctionnaires (hors primes) pour donner l'équivalent d'une cotisation employeurs. Depuis les années 2000, ce poste budgétaire est identifié dans un compte spécial, le CAS⁴ pensions. Par conséquent, le régime des fonctionnaires de l'État ne peut être en déficit. Quand la masse des pensions versées augmente, la cotisation implicite augmente aussi. Notons que la situation est similaire dans la plupart des régimes spéciaux d'entreprise (SNCF, RATP, régime des industries électriques et gazières, Banque de France⁵...).

Dans les rapports de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, cette dernière traite de cette manière le régime des fonctionnaires, notamment dans ses comptes prévisionnels: si la prévision fait apparaître une augmentation des pensions, la cotisation employeurs de l'État augmente à due concurrence.

1. Voir infra.
2. Hervé Le Bras, « Sur les retraites, il n'y a aucune urgence à prendre des mesures d'économies », *Le Monde*, 20 décembre 2019.
3. Une lecture du rapport annuel 2019 du Conseil d'orientation des retraites (COR) *Économie et politique*, mai-juin 2019.
4. CAS = compte d'affectation spécial.
5. Lequel régime de retraite de la Banque de France dispose en outre de réserves financières considérables.

Retraites

« La convention COR »

Pour sa part, le COR procède de manière différente, et ce depuis son premier rapport de 2001.

Le COR bloque le taux de cotisation employeurs au niveau atteint au point de départ de l'exercice de prévision (par exemple l'année 2000 dans le premier rapport, et 2018 pour le rapport 2019).

L'absurdité de cette convention apparaît de manière manifeste si l'État prévoit, comme le fait Macron, d'importantes suppressions d'emplois. Ces suppressions d'emplois entraînent, toutes choses égales par ailleurs, une diminution des recettes du régime des fonctionnaires qui entraînent une baisse des recettes du système dans son ensemble (d'autant que le taux de cotisation implicite du régime des fonctionnaires est beaucoup plus élevé que le taux de cotisation du privé), donc un déficit du système de retraites dans son ensemble.

Vu du côté du gouvernement, comme par définition il est exclu d'augmenter les cotisations, il n'y a qu'une réponse possible à la hausse du déficit (qui en l'espèce résulte exclusivement de l'hypothèse de suppressions d'emplois dans la Fonction publique), le seul moyen pour revenir à l'équilibre est de reculer d'une manière ou d'une autre l'âge de départ en retraite, tout en permettant au gouvernement de dire que c'est le COR qui démontre que ce recul est la seule solution !

En résumé, pour compenser les effets sur les retraites de la casse de l'emploi public, il faut reculer l'âge de la retraite des salariés du privé comme du public !

Cette convention ayant occasionné des polémiques de plus en plus fréquentes, le COR a été amené à présenter d'autres conventions, en particulier une convention dite PIB, dans laquelle le taux de cotisation des fonctionnaires augmente comme le PIB, à côté de la convention dite CCSS (commission des comptes de la Sécurité sociale) déjà mentionnée.

Le caractère conventionnel du solde ayant été au centre des débats sur la lettre de mission d'Édouard Philippe, le rapport de novembre distingue 3 conventions différentes. Ce sont les mêmes qui ont déjà été évoquées, mais dans le rapport de novembre elles sont rebaptisées : la convention COR devient

la convention TCC (taux de cotisation constant), la convention CCSS devient la convention EPR (équilibre permanent des régimes⁶), et la convention PIB la convention EEC (effort de l'état constant). Le rapport donne alors un déficit exprimé en milliards d'euros comme le demandait le Premier ministre en 2025 et 2030, associé à chaque scénario de croissance de la productivité (ou en termes parlants de hausse des salaires).

Les résultats obtenus en croisant les 3 conventions avec les scénarios de productivité du travail sont résumés par le tableau ci-dessous (nous n'avons repris que l'hypothèse haute de 1,8 % et l'hypothèse basse de 1 %).

Sans surprise, c'est la convention TCC qui donne les résultats les plus pessimistes : -17,2 Mds€ en 2025 avec 1 % de croissance du salaire moyen (soit 0,7 % du PIB) et 26,9 Mds€ en 2030 (1 point de PIB). En revanche, et ce résultat est un peu surprenant, c'est la convention EEC qui donne les meilleurs résultats -7,9 Mds€ en 2025 (0,3 pt de PIB), avec un résultat identique en 2030 avec une croissance des salaires de 1,8 % (scénario le plus favorable).

L'ancien scénario CCSS est en effet intermédiaire avec une fourchette comprise entre 11,5 Mds€ de déficit en 2025 (scénario 1,8) et 12,3 (scénario 1 %) soit 0,4 pt de PIB, et entre 17,6 et 23,2 avec les mêmes scénarios (0,5/0,7 pt de PIB).

C'est donc cette pluralité de conventions concernant les fonctionnaires qui explique la diversité des résultats affichés concernant le solde du système de retraites que les médias ont mis en avant.

De ces 3 méthodes, celle qui est la plus proche de la réalité actuelle est sans doute la convention EPR, qui est paradoxalement celle qui est la moins mise en avant. Les 2 autres conventions sont en revanche purement théoriques.

Au fond, c'est la signification même de ce solde global qui doit être mise en question.

On voit que contrairement au solde des régimes de retraite du privé qui dépend effectivement largement

6. Il ne s'agit pas de la centrale nucléaire de Flamanville !

Solde élargi et projeté du système de retraite

	En Mds€ 2018			En pourcentage PIB		
	2018	2025	2030	2018	2025	2030
Convention EEC						
Scénario 1,8%	-3,5	-7,9	-7,9	-0,1%	-0,3%	-0,3%
Scénario 1%	-3,5	-8,7	-13,9	-0,1%	-0,3%	-0,5%
Convention TCC						
Scénario 1,8%	3,5	-16,5	-22,1	-0,1%	-0,6%	-0,8%
Scénario 1%	-3,5	-17,2	-26,9	-0,1%	-0,7%	-1,0%
Convention EPR						
Scénario 1,8%	-3,5	-11,5	-17,6	-0,1%	-0,4%	-0,5%
Scénario 1%	-3,5	-12,3	-23,2	-0,1%	-0,4%	-0,7%

Source : rapport du COR novembre 2019.

Solde élargi observé et projeté à l'horizon 2030 (régime général)

Solde élargi	Milliards d'euros			En points de PIB		
	2018	2025	2030	2018	2025	2030
CNAV/FSV						
Scénario 1,8%	-1,6	-6,0	-7,5	-0,1%	-0,2%	-0,3%
Scénario 1%	-1,6	-6,4	-10,9	-0,1%	-0,2%	-0,4%
AGIRC-ARRCO						
Scénario 1,8%	-2,7	-0,1	-0,9	-0,1%	0,0%	0,0%
Scénario 1%	-2,7	-0,4	-1,6	-0,1%	0,0%	-0,1%
Total régime général						
Scénario 1,8%	-4,3	-6,1	-8,4	-0,2%	-0,2%	-0,3%
Scénario 1%	-4,3	-6,8	-12,5	-0,2%	-0,2%	-0,5%

7. Assurance vieillesse parents au foyer. C'est un dispositif qui permet aux femmes qui s'arrêtent de travailler ou qui passent à temps partiel d'acquiescer des droits à retraite. Il est financé par la CNAF.

de facteurs démographiques et économiques, le solde global dépend fondamentalement de décisions politiques de l'État, et en particulier des suppressions d'emplois dans la Fonction publique.

Et s'agissant du secteur privé, le déficit est beaucoup plus modéré (même s'il convient de souligner qu'en 2030 la fourchette des résultats oscille entre 0,3 % du PIB et 1 %, à comparer par exemple à une dette publique de 98 % du PIB).

S'agissant du secteur privé, le solde CNAV/FSV/AGIRC/ARRCO donne les résultats suivants (nous repreneons également l'hypothèse haute de 1,8 % et l'hypothèse basse de 1 %) pour chacun des 4 scénarios.

Les déficits restent très modérés, rapportés au PIB. Il n'y a donc pas péril en la demeure.

Il faut toutefois prendre garde à un point : le rapport note, on l'a mentionné au début de cet article, que les dépenses sont restées stables. Mais il s'agit des dépenses telles qu'elles résultent des règles actuelles, en particulier des effets des réformes successives, avec notamment le recul de l'âge de la retraite à 62 ans, l'indexation sur les prix, les effets régressifs des accords ARRCO-AGIRC, etc. Pour améliorer les retraites, il faudrait dégager de nouveaux financements à hauteur de 100 à 120 Mds€ (6 points de PIB).

Mais le déficit actuel du régime général est très inférieur à ce que donnent les projections sur le système dans son ensemble.

La conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut sortir de la nasse dans laquelle nous enferment les gouvernants actuels (comme les précédents) et sortir d'un raisonnement dans lequel les choix gouvernementaux, notamment de casse de l'emploi public, sont la cause première du déficit et viennent justifier de nouvelles régressions, en premier lieu le recul de l'âge de la retraite.

D'autres éléments mis en évidence par le rapport

Puisque les dépenses sont stables, la dégradation du déficit par rapport aux rapports précédents tient donc aux recettes.

On a vu l'importance des choix en matière d'emploi public, mais le rapport met d'autres points en évidence.

– Le premier facteur est paradoxal : l'amélioration attendue de l'emploi se traduirait par de moindres transferts en provenance de l'UNEDIC (prise en charge des cotisations des chômeurs). Selon le rapport, il y aurait également de moindres transferts en provenance de la CNAF, au titre de l'AVPF⁷. Il en résulterait une baisse de recettes pour le système de retraite, ces dispositifs de solidarité ne représentant plus qu'1 % du PIB en 2030, contre 1,2 % en 2018. Le COR prévoit donc un moindre recours à ces dispositifs. On peut être d'accord avec le constat de moindres recettes en provenance de l'UNEDIC, mais normalement cela devrait être compensé par la hausse de l'emploi. Il est vrai que dans le modèle du COR, la baisse du chômage est très progressive, puisqu'un taux de chômage de 7 % ne serait atteint qu'en 2032, soit après la fin de la période sous revue.

– Le second facteur est la montée en puissance des exonérations, qui ont explosé en 2018 et 2019 (pour atteindre d'après mes calculs 83,6 Mds€ toutes branches confondues), et notamment de celles qui ne sont pas compensées : heures supplémentaires, suppression du forfait social sur l'épargne salariale pour les PME liées à la loi PACTE, prime « défiscalisée et désocialisée de 1 000 €... » La perte de recettes figurant au rapport est certainement sous-estimée, d'autant que la DSS se refuse pour l'instant à chiffrer l'impact de la prime de 1 000 € qui est sans doute d'au moins 800 M€ en 2019 (toutes branches confondues). Le rapport met en évidence d'autres éléments intéressants. En particulier, il montre que la dégradation du taux de remplacement est d'ores et déjà à l'œuvre.

Le rapport souligne également que la baisse du taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions de retraite est déjà engagée.

« La pension moyenne de l'ensemble des retraités rapportée au revenu d'activité moyen décroîtrait ainsi sur toute la période de projection, après une longue période de hausse régulière. Cette baisse serait relativement modérée jusqu'en 2025, où la

Retraites

pension moyenne représenterait aux alentours de 49,8 % des revenus moyens d'activité contre 51,4 % en 2018. La baisse serait ensuite plus prononcée et la pension moyenne relative varierait entre 47,1 % dans le scénario 1,8 % et 48 % dans le scénario 1 % en 2030.»⁸

En revanche, les pensions continueraient à croître en valeur absolue du fait de ce que les spécialistes appellent « l'effet noria », mais cette hausse serait très inférieure à celle du salaire moyen. La pension moyenne (y compris majorations de pension et réversion) s'élevait à 1 544 € par mois en 2018. Elle varierait entre 1 635 € en 2030 (scénario 1 %) et 1 646 € (scénario 1,8 %), soit une croissance de 6 % sur la période de projection. Dans le même temps, le revenu d'activité augmenterait de 14 %⁹.

Le rapport analyse aussi les effets des différentes réformes sur le niveau des dépenses de retraite. Si l'âge de la retraite avait été maintenu à 60 ans, que la durée de cotisation n'ait pas augmenté et que les pensions étaient restées indexées sur les salaires, la part des retraites dans le PIB serait de l'ordre de 19 % en 2030.

Les scénarios de retour à l'équilibre

Conformément à la lettre de mission d'Édouard Philippe, le COR présente un ensemble de propositions pour revenir à l'équilibre en distinguant les 3 paramètres traditionnels : hausse des cotisations, baisse des pensions et recul de l'âge de départ.

Il détaille cependant beaucoup plus le recul de l'âge, proposant 5 scénarios distincts.

Hausse des prélèvements

D'après le COR, il faudrait augmenter le taux de prélèvement de 0,7pt à 1,5 pt pour équilibrer les comptes à l'horizon 2025. Cela impliquerait de trouver 1 point de cotisation supplémentaire. Cela correspondrait à une hausse de cotisations de 0,2 pt par an, qui n'a rien d'insurmontable.

Baisse des pensions

Le second levier est la baisse des pensions.

La baisse de pensions relative au revenu d'activité (le taux de remplacement) devrait s'échelonner entre 1,1 pt et 2,4 pts. Cela correspondrait par exemple selon le COR à une indexation de 0,5, correspondant à une baisse annuelle de pouvoir d'achat de 1,1pt, si l'inflation est de 1,6 %, ce qui correspond aux prévisions du gouvernement : on est dans les ordres de grandeur de la sous-indexation des pensions CNAV observée depuis 2 ans.

Recul de l'âge de liquidation

Mais l'option que le COR a le plus travaillée est le recul de l'âge de départ, option ayant manifestement la préférence du gouvernement (et particulièrement de Matignon), mais aussi du Medef, qui défend la perspective d'un recul de l'âge d'ouverture du droit avec opiniâtreté.

Il n'est pas inintéressant d'examiner ces 5 scénarios, après que le Premier ministre ait fait connaître ses orientations sur la réforme des retraites.

– 1. Le premier scénario est le recul de l'âge d'ouverture du droit. Selon les scénarios retenus, il faudrait reculer, pour la génération 1963, l'âge d'ouverture du droit de 63 à 64,3 ans, selon le scénario de croissance retenu.

– 2. Augmentation de la durée d'assurance : par rapport au scénario actuel résultant de la réforme Touraine, la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein passerait à 44 annuités pour la génération 1963, contre 42 annuités dans la réforme Touraine (et 46,3 annuités dans le scénario le plus pessimiste).

– 3. Mesures combinant recul de l'âge et augmentation de la durée d'assurance : d'un âge d'ouverture du droit de 62,8 ans, combiné à 42,4 annuités de cotisation, à 63,8 ans, avec 42,9 ans de cotisation.

– 4. Création d'un âge minimal du taux plein, ce qui correspond à l'âge pivot d'Édouard Philippe. Celui-ci serait entre 63,1 ans et 64,3 : on est très près du scénario gouvernemental.

– 5. Enfin, combinaison d'un âge minimum du taux plein et d'une diminution de l'âge d'annulation de la décote. Dans le scénario du COR, les 2 resteraient distincts : 63,2 ans pour l'âge du taux plein, et 65,8 ans pour l'ADD, et 64,6 ans pour l'un et l'autre dans le scénario le plus pessimiste. On retrouve ce scénario dans les propositions gouvernementales qui proposent une convergence de l'âge pivot et de celui d'annulation de la décote.

Brèves réflexions conclusives

Le travail demandé au COR était donc particulièrement contraignant. Il a répondu à la commande, et n'a sans doute pas par hasard surtout développé ce qui correspondait aux orientations du gouvernement (notamment dans le dernier scénario). Il a aussi veillé à ne pas aller trop loin, en s'engageant pas dans des propositions plaçant pour un recul de l'âge de la retraite que certains des membres (et pas seulement la CGT), n'auraient jamais acceptées, et qui auraient mis en danger une institution déjà menacée par le rapport Delevoe.

Pour autant, la leçon principale de ce rapport est méthodologique. Le rapport montre l'impossibilité de calculer un solde global du système de retraite avec une méthodologie sérieuse, et par suite l'inanité d'une approche comptable, parfois appelée « pilotage par les soldes » du système de retraite, et s'inscrivant dans une approche « ordolibérale ». Celle-ci doit reposer au contraire sur une démarche fondée sur la réponse aux besoins, avec la notion centrale de taux de remplacement. Ce qui signifie aussi que le pilotage des retraites doit être fondé sur « des prestations définies », où ce sont les recettes qui s'ajustent aux besoins, et non l'inverse. C'est sans aucun doute l'enjeu central de la bataille en cours. ■■■

8. Rapport novembre, p. 36-37.
9. *Ibidem*, p. 37.

Financer des retraites dignes du XXI^e siècle

Denis Durand

Le projet Macron-Philippe répond à une obsession : comprimer les dépenses de retraites. C'est incompatible avec la croissance de la proportion de retraités dans la population et avec les ressources qu'il sera indispensable de mobiliser pour que chaque membre de la société ait la possibilité de déployer toutes ses capacités, tout au long de sa vie. Mobiliser ces ressources est possible... à condition de faire prévaloir une autre façon de produire les richesses dans les entreprises, et donc de s'attaquer à la logique du capital.

La retraite à taux plein à 60 ans, avec un revenu de remplacement net équivalent à 75 % du revenu net d'activité, calculé sur la base des 10 meilleures années (ou des 6 derniers mois pour les fonctionnaires), primes comprises, et indexé sur les salaires : c'est plus qu'une revendication légitime, c'est une des bases de la civilisation à construire au XXI^e siècle.

Cela demande que la société y consacre les moyens nécessaires, soit environ 90 milliards d'euros en plus des ressources actuellement affectées aux retraites (325 milliards d'euros en 2018). Cela ferait passer les dépenses de retraites, en proportion du PIB, de 13,8 % à près de 18 %, s'il restait à son niveau de 2018. La réforme Macron vise précisément à s'y opposer en donnant à tout gouvernement futur les moyens de réduire le montant des pensions si cette part menaçait de dépasser 14 % – c'est-à-dire à peu près la proportion actuelle.

Rien ne justifie cette contrainte si, comme l'exige l'invention d'une civilisation digne du XXI^e siècle, on conçoit autrement les gains de productivité à venir, et le lien entre richesses créées (croissance), emploi et entreprises.

Ainsi, de 1960 à 2000 (en 40 ans), on est passé de 4 actifs pour 1 retraité à 2 actifs pour 1 retraité. Mais dans le même temps, le PIB a été multiplié par 4 en volume (c'est à dire déduction faite de l'inflation). De 2000 à 2040 (en 40 ans), on va passer de 2 actifs pour 1 retraité à 1,5 actif pour 1 retraité : le nombre de retraités rapporté à celui des actifs va augmenter de 33 %. Mais dans le même temps, même d'après les prévisions officielles, le PIB en volume devrait augmenter de 60 %, voire de 100 %. Le gouvernement veut focaliser l'attention sur la « part du gâteau » consacrée aux retraites mais c'est pour passer sous silence le contenu du « gâteau », et sa taille ! Avec une autre « recette », économe en capital matériel (c'est-à-dire en énergie, en matières premières et en ressources naturelles) et incluant

moins de spéculations et de placements financiers, on pourrait dépenser davantage pour l'emploi, la formation, les salaires, et obtenir ainsi une croissance plus efficace et plus écologique. Ce serait le moyen de diminuer la part des profits dans le « gâteau » et de faire croître la part des retraites en même temps que la part consacrée aux salaires, à la protection sociale et aux services publics.

Qu'est-ce donc qui pourrait s'y opposer ? La réponse tient en un mot : le capital.

Nous ne sommes plus dans la phase de prospérité qui a permis au capitalisme monopoliste d'État social de concilier jusqu'à un certain point des taux de profit élevés pour les groupes privés avec l'héritage des conquêtes sociales de la Libération. Produire un euro de valeur ajoutée demande aujourd'hui une masse de plus en plus grande de capital matériel et financier... qui, dans le capitalisme, exige lui-même toujours plus de profit ! D'où la pression exercée sur les entreprises et sur les politiques publiques pour faire baisser le coût du travail et les dépenses consacrées aux services publics ou à la protection sociale, afin de rendre la plus élevée possible la part des profits dans la valeur ajoutée. La justice sociale, l'écologie et, finalement, l'efficacité économique elle-même, s'en trouvent sacrifiées.

Une nouvelle logique contre la domination du capital

Le combat pour les retraites exige donc de libérer les entreprises de la domination du capital. Il ne s'agit pas seulement de prendre de l'argent aux actionnaires et aux banques. Il s'agit de libérer l'économie des exigences de rentabilité du capital, c'est-à-dire de faire prévaloir des choix d'investissement, d'embauche et de financement inspirés par des critères d'efficacité économique, sociale et écologique et non par la rentabilité du capital.

Il s'agirait bien d'amorcer un nouveau type de développement et de croissance de la productivité d'en-

Retraites

semble, dont la clé serait la sécurisation de l'emploi et de la formation. Aujourd'hui, lorsque les gains de productivité tirés des nouvelles technologies rendent certains travaux inutiles, les entreprises en profitent pour rejeter les travailleurs dans le chômage : c'est à la fois un fléau social et un gâchis de capacités humaines tout à fait contraire à l'efficacité économique. Non seulement les capacités des personnes rejetées dans le chômage sont stérilisées, mais la surexploitation des travailleurs, le refus des dépenses nécessaires à l'accroissement de leurs qualifications, pèsent sur la productivité globale et empêchent les nouvelles technologies de donner leur pleine efficacité.

Au contraire, des travailleurs plus nombreux, mieux formés, reconnus dans leurs qualifications, permettraient des gains d'efficacité considérables dans la production de biens et de services utiles : ce serait bon pour l'offre. Ce serait également bon pour la demande puisque le surcroît de valeur ajoutée ainsi créé permettrait de verser davantage de salaires et d'alimenter ainsi la consommation.

La consommation elle-même (la « demande ») commencerait à changer de nature en étant plus saine, avec beaucoup plus de services publics (éducation, santé, recherche...). Des efforts de recherche et de formation d'une ampleur et d'une nature tout à fait nouvelles sont précisément la condition des transitions révolutionnaires qu'il est urgent de réaliser dans la production de biens matériels et d'énergie, dans sa localisation, pour répondre aux impératifs de réduction du bilan carbone et des pollutions.

Avec la révolution technologique informationnelle comme avec la révolution écologique, les capacités des êtres humains et la base emploi deviennent en effet progressivement le cœur de l'efficacité économique et sociale. Il faut prendre cela au sérieux.

Un tel cercle vertueux, à l'opposé des cercles vicieux entretenus par les politiques de baisse du coût du travail, serait le moyen d'atteindre des objectifs sociaux qui suscitent des exigences extrêmement fortes dans la société française :

- l'augmentation générale des salaires et des qualifications ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Atteindre ces objectifs est aussi la voie à emprunter pour donner des bases saines au financement des retraites : augmenter l'emploi et le niveau des salaires, c'est augmenter l'assiette des cotisations sociales et, en particulier, les ressources des caisses d'assurance vieillesse.

À coup sûr, on ne peut y parvenir qu'en combinant – la pression exercée par les luttes pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les qualifications ; – l'utilisation de leviers d'intervention économique pour peser dans le même sens sur le comportement des entreprises.

Deux de ces leviers s'intègrent directement dans notre proposition de réforme du système de retraites.

Des leviers pour peser sur les choix de gestion des entreprises

Un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises

Tout de suite, un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières (banques, assurances) les dissuaderait de placer leurs profits et leurs disponibilités en titres financiers (spéculation ou titres de détention de filiales en France ou à l'étranger) et les inciterait à les utiliser, plutôt, pour des investissements réellement porteurs d'emplois et d'efficacité sociale. Le but est de favoriser les produits d'exploitation des entreprises plutôt que leurs produits financiers, appelés aussi « revenus financiers »¹. Les revenus financiers des entreprises ont atteint 324,4 milliards d'euros en 2018, dont 92,6 milliards d'intérêts et 193,6 milliards de dividendes (voir tableau ci-dessous).

Si ces revenus étaient soumis à un prélèvement au même taux que celui des cotisations patronales vieillesse sur les salaires, cela rapporterait à la Sécurité sociale 33,9 milliards d'euros dès la première année. Toutefois, l'effet attendu de cette mesure est une réduction des placements financiers des entreprises, et donc des revenus qu'elles en tirent. Cela concerne aussi les titres qu'elles détiennent dans des filiales (notamment à l'étranger) et donc les dividendes

1. Ils sont aussi désignés par l'Insee, en comptabilité nationale, comme « revenus de la propriété », c'est-à-dire revenus du capital détenu par les entreprises.

Revenus financiers des entreprises (milliards d'euros)	Sociétés non financières	Sociétés financières	Ensemble des entreprises
Intérêts *	50,9	41,7	92,6
Dividendes	143,2	50,4	193,6
Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	2,5		2,5
Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	8,1	5,5	13,6
Autres revenus d'investissements	2,0	20,1	22,1
Total des revenus financiers soumis à prélèvement	206,7	117,7	324,4
Montant du prélèvement au taux des cotisations sociales patronales (maladie, vieillesse, famille, chômage : 30,955%)	64,0	36,4	100,4
Dont cotisations retraites (10,45%)	21,6	12,3	33,9

* Pour les sociétés financières : intérêts perçus nets des intérêts versés.

Source : INSEE, comptes nationaux 2018.

qu'elles siphonnent sur ces filiales. Le produit de ce prélèvement est donc appelé à diminuer avec le temps. Il serait progressivement remplacé par les ressources nouvelles dégagées d'une création accrue de richesses réelles, incluant les salaires distribués à partir de ces richesses.

En effet, face aux changements liés aux nouveaux besoins sociaux, économiques, écologiques, démographiques, il est impératif d'accroître les ressources, et donc d'inciter, à partir des luttes et des interventions des salariés, à une autre gestion des entreprises ne favorisant pas la croissance des profits financiers contre l'emploi et les capacités humaines, mais linverse. Aussi, les propositions nouvelles ne se réduisent pas à la taxation des revenus financiers. Cette taxation est fondamentale surtout dans l'immédiat, à court terme, mais elle est insuffisante. Il n'y a pas qu'un « trésor » statique à taxer. Il s'agit surtout de jouer sur le dynamisme de la croissance et son contenu social et écologique.

Plus important encore que ce premier levier, le deuxième dispositif que nous proposons vise précisément à pousser à la création de richesses réelles et à l'augmentation, en leur sein, de la part des salaires.

Une modulation des cotisations sociales patronales

Nous proposons que le *taux* des cotisations sociales patronales soit modulé de façon à inciter les entreprises à augmenter l'*assiette* à laquelle ce taux s'applique pour calculer le montant de leurs cotisations, c'est-à-dire la masse des salaires. Le résultat serait une augmentation progressive du montant total des cotisations qui fournirait l'essentiel des ressources nouvelles affectées au financement des retraites.

A partir d'un taux normal (qui pourrait être plus élevé qu'aujourd'hui), le taux de cotisation sociale employeur serait augmenté pour les entreprises dont la part du total salaires + dépenses de formation dans la valeur ajoutée diminue, ou augmente moins, que la moyenne de leur branche. Les autres entreprises bénéficieraient du taux normal. Le surcroît de cotisations qu'elles payeraient proviendrait exclusivement de l'augmentation des salaires qu'elles versent.

L'incitation à accroître les salaires tendrait en effet à augmenter la base des cotisations en valeur ajoutée produite et leur assiette salaire et, donc, la masse des cotisations. En outre, à la valeur ajoutée prise en compte dans le calcul de la modulation, on ajouterait les profits de caractère financier. Il s'agirait alors de la valeur ajoutée dite « globale ». Sa croissance au détriment des salaires serait donc pénalisée par des cotisations plus élevées. Ainsi, on engagerait une logique d'efficacité fondée non pas sur la baisse des « coûts salariaux », mais sur le développement des dépenses humaines, sociales et d'innovation.

L'effet final serait une augmentation maximale de l'assiette – la masse salariale – et du rendement de la cotisation.

Là encore, au-delà des rentrées de cotisations attendues, la logique de cette proposition a, on le voit, pour principal objet de faire progressivement prévaloir une autre façon de produire des richesses et de les répartir, celle qui consiste à développer la base

salaires et les capacités des travailleurs. Ce serait, en particulier, une puissante incitation à en finir avec ces facteurs de pression sur la masse salariale et sur les dépenses de formation que sont la précarisation des emplois et les discriminations infligées aux femmes.

Un tel dispositif ne saurait être abandonné à une gestion purement administrative : il suppose des pouvoirs nouveaux des salariés pour faire prévaloir une nouvelle logique dans la gestion des entreprises, avec par exemple un droit de saisine des organismes de sécurité sociale en cas non-respect par l'entreprise de ses obligations.

Deux autres leviers d'action sur les gestions d'entreprises en faveur de l'emploi et d'une nouvelle production, plus efficace et réellement écologique concourraient au même résultat :

- une modulation du taux de l'impôt sur les sociétés en fonction du respect par les entreprises de critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée en économisant le capital matériel et financier), sociale (emploi, formation) et écologique (économies d'énergie et de matières premières) ;
- une nouvelle sélectivité du crédit répondant aux mêmes critères, impulsée par un pôle financier public et par une réorientation de la politique monétaire de la BCE.

Quelques chiffres

Il faut changer radicalement la façon dont, sur les retraites, se font les exercices de projections chiffrées. Tous les chiffrages mis aujourd'hui à la disposition du public par le camp des réactionnaires et conformistes servent à tromper, enfermés qu'ils sont dans le même *a priori* dogmatique : le montant des pensions ne devra jamais dépasser 14 % du PIB, comme aujourd'hui. Cela, après quatre décennies d'efforts systématiques, organisés par les gouvernements successifs sous l'aiguillon du MEDEF, pour faire baisser la part des richesses produites servant à répondre aux besoins sociaux et culturels de développement, permettant leur capture croissante par les profits et le capital financier.

Rien ne justifie cette contrainte chiffrée péremptoire qui renvoie au postulat que l'allongement de la durée de la vie serait un fardeau étouffant pour la société, une catastrophe annoncée. C'est bien ce qui montre à quel point l'humanité a besoin de s'émanciper de ce « vieux monde » que s'évertue à défendre Macron, le capitalisme.

Et elle le peut désormais. Prenons, en effet, la mesure des potentiels considérables de productivité nouvelle que recèle la révolution technologique informationnelle si on cherche, non à en faire un levier pour la finance prédatrice, comme le font Macron et le MEDEF, mais un vecteur de promotion de toutes les capacités humaines, de tous les moments de la vie de chacune et de chacun, vers une nouvelle société, une nouvelle civilisation.

Cela exige de « remettre à l'endroit la pensée économique » : premièrement la création de richesses n'est pas une « hypothèse » (contrairement à la pensée dominante et technocratique) mais un résultat, le résultat du travail. La question est donc l'emploi, sa

Retraites

qualité et sa « quantité », et son efficacité, avec des choix d'investissement qui peuvent être socialement efficaces ou anti-sociaux. Deuxièmement, la création de richesses doit être pilotée par un but : permettre un épanouissement, une vie en société, sécurisation humaine des moments de la vie, ici de répondre aux besoins d'une retraite digne du 21^e siècle. Cela exige de penser autrement le lien entre richesses créées (croissance), emploi et entreprises.

C'est sur de telles bases que nous proposons quelques éléments de chiffrage de nos propositions avec les cercles vertueux que leur cohérence engendrerait.

On ne cherche pas ici à retracer les effets d'une nouvelle croissance sur les circuits de financement de la Sécurité sociale, comme pourrait le faire le COR avec un modèle macro-économique bouclé, mais à tester la cohérence de quelques ordres de grandeur tirés de la comptabilité nationale.

Emploi

On suppose que sous l'effet des mobilisations sociales et des dispositifs de politique économique que nous proposons, une nouvelle logique s'affirme progressivement dans la gestion des entreprises, avec comme élément clé la sécurisation de l'emploi et de la formation des travailleurs.

Le premier effet de cette nouvelle logique serait la création, en cinq ans, de deux millions d'emplois de bonne qualité (CDI, niveau des rémunérations en rapport avec la qualification des salariés). Ce résultat ne suffirait pas à faire disparaître le chômage mais sa réalisation témoignerait d'une nouvelle responsabilisation des entreprises, première étape significative vers la construction d'un système de sécurisation de l'emploi et de la formation.

La population active occupée passerait ainsi de 27,1 millions en 2018 à 29 millions en 2023, soit une croissance moyenne de 1,4 % par an.

Soulignons deux points importants non chiffrés ici :
– la réduction du nombre de chômeurs allège dans les mêmes proportions les dépenses de l'assurance chômage (40,8 milliards d'euros en 2018) ;

– la consommation de services publics serait sollicitée par les salaires dus aux créations d'emploi dans les entreprises. Cela viendrait stimuler la création d'emplois dans les services publics, donc leur masse salariale et leur contribution aux retraites, dans un cercle vertueux entreprises/services publics.

Croissance

La meilleure qualité des emplois, le développement massif de la formation, et les économies de dépenses

en capital matériel et financier qui accompagneraient cette croissance de l'emploi lui confèreraient une efficacité nouvelle et se traduiraient par une accélération de la productivité globale. On suppose cependant que l'augmentation de la productivité apparente du travail, mesurée par celle du PIB par actif occupé, continuerait de se situer aux alentours d'1 % par an. En effet, une partie des gains de productivité serait utilisée pour réduire le temps de travail (y compris sous la forme du retour à 60 ans pour les départs en retraite et sous celle d'une augmentation massive du temps consacré à la formation).

On obtiendrait ainsi une croissance annuelle moyenne du PIB sur cinq ans d'un point plus élevée que celle des hypothèses du COR : 2,4 % au lieu de 1,4 %. Le PIB de la cinquième année serait ainsi supérieur de 12,6 % au PIB de l'année de départ. Cette moyenne peut être interprétée comme le résultat d'une accélération continue de la croissance, de 1,4 % la première année à 4,5 % la dernière : il s'agit bien de tester un début de changement radical de fonctionnement de l'économie.

Soulignons en effet qu'il ne s'agit pas seulement d'accélérer la création de valeur ajoutée mais d'en changer le contenu.

La modulation des cotisations et le prélèvement sur les revenus financiers visent à faire prévaloir un nouveau type de croissance de la productivité globale. Les choix d'investissement, d'embauche, de formation, de recherche et de financement des entreprises ne viseraient plus à rendre maximum leur taux de profit ; elles iraient prioritairement à l'amélioration des capacités humaines dans l'entreprise : élargissement et sécurisation des emplois, élévation des qualifications professionnelles et reconnaissance de ces qualifications dans les salaires. En contrepartie, les entreprises réduiraient leurs placements financiers et elles choisiraient des investissements économes en capital matériel (terrains, bâtiments, machines, matières premières, énergie) et efficaces pour faire croître toute la valeur ajoutée et non pas le seul profit. La nouvelle croissance ainsi obtenue aurait donc un bien meilleur contenu social et écologique.

Elle serait aussi une base saine pour affronter la concurrence internationale face à la mondialisation puisqu'elle reposerait sur une plus grande efficacité du capital et, plus généralement, de la production. La maîtrise des coûts serait obtenue, non par l'obsession de la baisse du coût du travail mais par la baisse des prélèvements du capital et par la croissance des dépenses pour le développement des capacités humaines.

	Données 2018	Évolution sur la période	Objectif en fin de période	Variation (en millions)
Nombre d'actifs occupés en millions	27,1	7,1%	29,0	1,9
PIB par actif occupé (en euros)	86 829,9	5,1%	91 259,1	
Nombre de chômeurs au sens du BIT	2,7		1,2	-1,5
Population active	29,8		30,2	

Retraites

Hypothèses sur l'assiette et le taux des cotisations sociales patronales

On raisonne dans un premier temps sur les comptes des sociétés non financières retracés par la comptabilité nationale.

– on suppose que la valeur ajoutée des sociétés non financières augmente dans les mêmes proportions que le PIB;

– avec la création de de 2 millions d'emplois, on peut se fixer l'objectif de: faire revenir, en cinq ans, la part des salaires et des cotisations sociales dans la valeur ajoutée à son niveau d'avant la libéralisation financière des années 80, soit une augmentation de dix points environ;

– un premier facteur de cette hausse serait une augmentation du taux des prélèvements destinés au financement de la Sécurité sociale: instauration d'un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises, fin de la politique d'exonérations qui est venue progressivement alimenter les profits des entreprises depuis 1993, modulation à la hausse des cotisations pour les entreprises qui font croître insuffisamment l'emploi et les salaires;

– mais ce facteur serait appelé à perdre de l'importance avec l'augmentation progressive de l'assiette des cotisations sociales: croissance plus riche en emplois, hausse des salaires, alignement vers le haut des salaires des femmes sur ceux des hommes;

– à titre d'illustration, on peut par exemple calculer qu'une hausse de dix points du total salaires + prélèvements sociaux dans la valeur ajoutée des SNF pourrait, au cours des cinq premières années envisagées ici, se décomposer en une hausse de 6 points de la part des salaires hors cotisations employeurs, et de 4 points du la part des cotisations sociales employeurs (y compris le prélèvement sur les revenus financiers). Le «taux apparent» de cotisations patronales, rapport entre le montant de ces cotisations (y compris le nouveau prélèvement sur les revenus financiers des

entreprises) et la masse salariale augmenterait ainsi de 4 points. – par l'effet conjoint de ces mesures et de l'augmentation de la masse salariale, la masse des cotisations sociales versées par les sociétés non financières augmenterait de 43 % en cinq ans, soit de 78,5 milliards d'euros;

– mais l'efficacité des entreprises progresserait elle aussi. C'est cela le «secret»: leur production augmenterait en masse et en efficacité, et elle serait en partie tirée par les revenus nouveaux distribués: salaires et pensions de retraite;

– pour les entreprises, cette forte hausse des dépenses salariales (le «coût du travail») serait absorbée en partie par la production plus importante et en partie par l'efficacité du capital: c'est-à-dire le moindre besoin de dépenses autres que salariales (yc formation et recherche);

– en outre, elle pourrait être en partie compensée par une baisse du coût du capital. Les crédits à l'investissement et à la R & D aux entreprises qui privilégient l'emploi, la formation et la création efficace de valeur ajoutée bénéficieraient du refinancement à taux négatif pratiqué par la BCE (-0,5 %) et de bonifications d'intérêts versées par un fonds national et par des fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Le soutien public pourrait être plus fort pour les TPE-PME afin de les aider dans la transition vers un nouveau régime de croissance. Des taux dissuasifs, en revanche, seraient pratiqués envers les entreprises qui ont une stratégie de placements financiers. Globalement, réduire d'un point le taux d'intérêt moyen des crédits aux entreprises, dont l'encours à fin octobre 2019 était de 1 066 milliards, diminuerait de 10 milliards le montant des intérêts qu'elles versent aux banques et aux marchés financiers (50,9 milliards en 2018).

– sur la base de ces estimations, si les cotisations sociales des sociétés non financières étaient affectées

Effets d'une nouvelle logique de gestion des entreprises (sociétés non financières)

Milliards d'euros	Données 2018	Évolution sur la période	Objectif en fin de période	Variation [En Md€ ou en %]
PIB	2 353,1	12,6%	2 649,3	296,3
SNF :				
Valeur ajoutée brute	1 216,7	12,6%	1 369,9	153,2
Salaires et traitements bruts	611,9	26,0%	771,1	159,2
Part des salaires dans la valeur ajoutée (hors cotisations patronales)	50,3%		56,3%	6,0%
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	183,0	42,9%	261,5	78,5
Salaires et traitements bruts + cotisations patronales	794,9	29,9%	1 032,2	237,7
Part des salaires et cotisations patronales dans la valeur ajoutée	65,3%		75,4%	10,0%
« Taux apparent » des cotisations sociales employeurs	29,9%		33,9%	4,0%

Retraites

aux retraites à hauteur de leur part dans le total des prestations sociales.

Ces ordres de grandeur ne portent que sur les cotisations sociales patronales des sociétés non financières. Elles ne prennent pas en compte :

– l'augmentation de la masse des cotisations sociales à la charge des salariés des SNF, consécutive à l'augmentation des salaires ;

– l'effet global de la nouvelle logique économique dans le reste de l'économie : sociétés financières, entreprises individuelles, administrations publiques ;

– la baisse des dépenses d'indemnisation du chômage ou des minima sociaux engendrées par les créations d'emploi et par les hausses des salaires et pensions.

On tente de mieux prendre en compte une partie de ces éléments dans le paragraphe suivant.

Évaluations portant sur les comptes de la Sécurité sociale

On part ici des comptes des administrations de Sécurité sociale.

– on suppose que l'ensemble des salaires augmentent comme dans les sociétés non financières, soit de 4,7 % par an et de 26 % sur cinq ans ;

– on suppose également que l'ensemble des contributions employeurs perçues par les administrations de Sécurité sociale augmentent comme celles des SNF, soit de 42,9 % sur cinq ans ;

– en revanche, les cotisations sociales des ménages (on ne distingue pas ici le cas des salariés et celui des indépendants) augmentent comme les salaires, c'est-à-dire que le taux de ces cotisations n'augmente pas.

Il en résulte que le total des cotisations sociales augmente en cinq ans de 140,4 milliards d'euros (+37,6 %).

À cette estimation, il conviendrait d'ajouter l'effet de la nouvelle logique que nous souhaitons engager sur les comptes des régimes directs d'employeurs (État, certaines grandes entreprises)². Si l'on prend en compte, d'autre part, la réduction des dépenses du régime d'assurance chômage induite par l'amélioration de l'emploi qui est le cœur de cette nouvelle logique, celle-ci permettrait de dégager un montant de ressources suffisant pour financer les améliorations du système de retraites revendiquées par le mouvement social (taux plein à 60 ans avec 75 % du meilleur salaire, etc.).

Ces évaluations ne prennent pas en compte les changements à apporter dans les circuits de financement de la Sécurité sociale (remplacement de la CSG par des cotisations).

*

**

Il faut bien sûr souligner le caractère sommaire et hypothétique de ces estimations. Elles ne décrivent pas les enchaînements par lesquels un renforcement massif de l'emploi, en quantité et en qualité, exercerait ses effets sur les ressources des différentes caisses de retraites.

Exprimées en euros constants, elles ne prennent pas en compte les effets macroéconomiques de l'inflation. Elles ne traitent les relations de l'économie française avec le reste du monde que sous l'angle d'une stabilisation de l'ensemble des coûts, mais par un basculement qui fait diminuer les coûts du capital, donc la part des profits³. Or, la réforme Macron-Philippe vise précisément un certain type d'insertion de la France dans la mondialisation capitaliste, auquel notre proposition de réforme des retraites doit apporter une alternative.

2. L'Etat, en particulier, ne verse pas cotisations patronales, mais s'engage à verser les pensions de ses agents qu'il paie directement sans les tirer d'une cotisation patronale.

Effets d'une nouvelle logique économique sur les ressources de la Sécurité sociale (ensemble de l'économie)

Milliards d'euros	Données 2018	Evolution sur la période	Objectif en fin de période	Variation [Md€ ou %]
PIB	2 353,1	12,6%	2 649,3	296,3
Salaires et traitements bruts perçus par les ménages	918,4	26,0%	1 157,4	239,0
Salaires et traitements bruts perçus par les ménages / PIB	39,0%		43,7	4,7%
Cotisations sociales employeurs nettes perçues par les administrations de Sécurité sociale	263,7	42,9%	376,8	113,1
« Taux apparent » de cotisations sociales employeurs	28,7%		32,6%	3,8%
Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	109,0	26,0%	137,4	28,4
Taux apparent de cotisations sociales à la charge des ménages	11,9%		11,9%	0,0%
Cotisations sociales nettes perçues par les ASS (salariés, employeurs et indépendants)	373,7	37,6%	514,1	140,4

C'est pourquoi nous proposons une conférence européenne des retraites qui pourrait déboucher sur la création d'un fonds européen d'appui aux retraites financé par la BCE, outil de mise en œuvre d'une clause de non-régression sociale dans l'UE et de promotion des systèmes de retraites dans toute l'UE, y compris dans les pays d'Europe de l'Est hors zone euro.

Une prise en compte de ces aspects, reposant sur une analyse précise des données comptables disponibles et sur l'usage de modèles macroéconomiques, serait possible. Nous suggérons que cette étude soit entreprise sous l'égide du Parlement ou sous l'égide du COR, comme le préconisait déjà le rapport Chadelat en 1997.

Toutes fragiles et contestables qu'elles sont, ces estimations n'en mettent pas moins en évidence les effets significatifs qu'une nouvelle logique économique pourrait assez rapidement entraîner sur la capacité de

notre économie à dégager les moyens d'une réforme des retraites digne du XXI^e siècle.

La question clé est bien d'enclencher cette nouvelle logique de la gestion des entreprises. C'est ce seul but que doit viser, en matière de financement, une réforme de progrès.

Mais ces estimations soulignent tout autant que pour réussir il faut un puissant rapport de forces dont la mobilisation actuelle ne peut être qu'une préfiguration : il s'agit bien de conquérir de nouveaux pouvoirs sur l'économie pour dégager les moyens d'atteindre les objectifs sociaux qui répondraient aux attentes de la société.

Et cela nécessite, dans l'immédiat, le retrait du projet gouvernemental et l'engagement d'une grande délibération prospective nationale sur toutes les solutions se prévalant d'une alternative de progrès. ■■■

3. Néanmoins, comme il faut un montant d'investissement moins important (gain d'efficacité du capital) pour le taux de profit les effets ne sont pas complètement clairs : baisse de la masse de profit, mais aussi baisse de la masse de capital accumulé, et donc le taux de profit (ratio Profit/Capital) ne baisserait probablement pas aussi fortement. Il baisserait surtout pour le capital le plus financier, et les secteurs correspondants.

**RETRAITES :
FAISONS
COTISER
LA FINANCE !**

ÉDITÉ PAR LE  **PCF**

**NON À LA
RETRAITE
MACRON**

ÉDITÉ PAR LE  **PCF**

Contre la retraite Macron
**UNE AUTRE RÉFORME
EST POSSIBLE**

PLFSS 2020 : Rallonge budgétaire pour l'hôpital *Ni vu ni connu je t'embrouille !*

Frédéric Rauch

Face au risque de jonction du mouvement hospitalier avec celui des retraites, le gouvernement a annoncé une rallonge budgétaire de 1,5 milliard d'euros sur 3 ans pour l'hôpital public. Mais le diable est dans les détails. Ce qui est annoncé pour sauver l'hôpital ne servira qu'à nourrir la rapacité des banques et des marchés financiers.

Le conflit des urgentistes de l'hôpital public s'enkyste dans la société française, sans remettre en cause le soutien très large des Français à l'hôpital public et son personnel médical. Et cela d'autant plus aisément que les 8 mois de lutte des urgentistes hospitaliers, rejoints par l'ensemble des personnels, ont mis en lumière progressivement la logique gouvernementale de liquidation de l'hôpital public pour lui substituer le secteur privé¹.

À la veille d'un mouvement social massif pour les retraites, la peur de la conjonction des luttes a poussé le gouvernement à tenter de désamorcer le conflit avec les hospitaliers. Contre tous ses arguments avancés jusqu'alors, il a annoncé une rallonge budgétaire pour l'hôpital public de 1,5 milliard d'euros sur 3 ans.

Certains ont sauté sur l'occasion pour s'en féliciter. Mais un œil attentif sur la proposition laisse pantois tant elle est cynique. Non seulement par l'insuffisance de cette mesure le gouvernement prend les personnels hospitaliers pour des imbéciles, comme l'ont souligné à la fois les professionnels de santé et les parlementaires de l'opposition dans le débat, mais la nature de la proposition ne fait que confirmer la logique à l'œuvre : servir les intérêts du capital, en cherchant avant toute chose à solvabiliser la dette hospitalière auprès des marchés financiers.

Insuffisante, la proposition de la ministre Buzyn l'est clairement. Il suffit de bien comparer les ordres de grandeur. La ministre propose d'allouer sur les trois prochaines années 1,5 milliard d'euros aux hôpitaux publics pour prendre en charge une partie de leur dette, pour financer une rallonge salariale de certaines catégories de personnels. Cette dotation nouvelle se déclinerait avec une première rallonge budgétaire de 300 millions d'euros en 2020, puis une autre de 500 millions en 2021 et enfin une autre de 700 millions d'euros en 2022.

La littérature macronienne s'est évidemment empressée de dire que cet effort budgétaire du gouvernement ferait passer l'ONDAM de 2,3 % à 2,45 %. Des chiffres qu'on peine pourtant à retrouver dans le PLFSS... Si l'on compare au PLFSS lui-même, il apparaît que l'effort initialement exigé du système hospitalier public français visant un sous-objectif de dépenses hospitalières (hors établissements pour personnes âgées et personnes handicapées) de 1,81 % ne sera aucunement soulagé par cette injection budgétaire temporaire. L'hôpital subissant depuis plusieurs décennies une réduction régulière de ses moyens, alors que le rythme de croissance naturelle de ses besoins de fonctionnement est de l'ordre de 4,5 % par an.

1. Ce dernier à annoncé dans un communiqué de presse de la FHP qu'il pouvait mettre en place des services urgences dans ses structures à la place du public, et qu'il était prêt comme le lui demandait le gouvernement à construire des partenariats publics/privés sur les ruines du secteur public pour construire les communautés hospitalières de territoire que mettent en place les Agences régionales de santé.

En milliards d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Sous objectif de financement des établissements de santé (hors personnes âgées et handicapées) <i>ONDAM établissements de santé</i>	77,9	79,2	80,5	82,7	84,2
	+1,66 %	+1,64 %	+2,7 %	+1,81 %	

En ajoutant 300 millions d'euros, la croissance du sous-objectif de dépense de la branche maladie en direction des établissements de santé passera de 84,2 milliards d'euros à 84,5 milliards d'euros, soit une croissance de 2,1 % par rapport à l'an passé. On est donc très loin des besoins exprimés par les hospitaliers.

Mais on est aussi très loin de répondre aux besoins de financement de l'hôpital. En effet, la dette hospitalière est de 30 milliards d'euros. Les intérêts annuels de cette dette sont de 820 millions d'euros par an. Si cette dotation exceptionnelle soulagera à la marge les établissements, elle ne remettra pas pour autant en cause les raisons qui conduisent à leur état actuel.

En revanche, cette manne nouvelle d'argent public servant à rembourser les intérêts d'emprunts aux banques constituent pour celles-ci une garantie des créances qu'elles détiennent sur le système hospitalier. Alors que les établissements publics sont pris à la gorge et ne parviennent plus à dégager des marges financières suffisantes sur leur activité pour assurer leurs dépenses, et en particulier les charges financières de leurs emprunts, le fléchage de cette rallonge budgétaire va assurer en partie la solvabilisation auprès des banques et des marchés financiers des emprunts réalisés par les structures hospitalières. Au total, sous couvert d'un effort de l'État, la rallonge budgétaire ne répondra pas aux besoins des établissements pour leur fonctionnement, elle est insuffisante, à ceux des personnels pour leurs conditions de travail ni à ceux des patients pour une meilleure prise en charge de leurs pathologie... mais aux besoins des financiers ! Le cynisme de ce gouvernement est sans mesure.

Il n'y a rien à attendre des solutions d'un pareil gouvernement. Comme pour la réforme des retraites qui fait la part belle à la capitalisation en créant les conditions institutionnelles d'une réduction des pensions publiques servies, les choix du gouvernement Macron-Philippe en matière de santé contribuent clairement à l'extinction du secteur public hospitalier, ou tout du moins à l'extinction de l'excellence de ses pratiques. Désormais, les hospitaliers déjà en nombre insuffisant pour cause de *numerus clausus* et de rétributions inférieures à celles du privé, commencent à quitter le navire public faute de pouvoir exercer leurs missions. Ce sont des choix politiques de classe au service du patronat et des marchés financiers qui définissent explicitement un projet de civilisation. Il est donc impératif de porter un projet de civilisation alternatif et de progrès, qui puisse redonner espoir et rassembler pour bâtir un rapport des forces capable de vaincre ces féodalités financières. Il faut se donner collectivement et sérieusement les moyens de prendre le pouvoir sur les choix d'orientation en matière de protection sociale. Il est urgent de faire grandir dans la population les pistes de financement qui pourraient répondre efficacement aux besoins des établissements publics, mais aussi les pistes de travail qui pourraient dessiner l'épure d'une nouvelle organisation de services publics de l'offre de soins et de santé dans le pays afin de répondre à tous les besoins de santé des populations sur tous les territoires et à tous les défis pathologiques nouveaux. ■■■

L'abandon de la recherche sur le nucléaire du futur : une catastrophe industrielle et écologique

Amar Bellal*

* Rédacteur en chef de la revue *Progressistes*.

L'arrêt par le CEA du programme de recherche-développement dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides, appelé aussi réacteur de « quatrième génération », témoigne d'une absence de vision de long terme concernant les grands défis qui nous font face : l'épuisement des ressources énergétiques et le réchauffement climatique.

En effet, l'humanité manquera bientôt de pétrole et de gaz, et si le charbon est beaucoup plus abondant – plusieurs siècles de réserve – la sagesse voudrait qu'on ne brûle pas complètement cette ressource au risque d'une pollution majeure de notre milieu avec un rejet massif des métaux lourds qu'il contient et pour la quantité de CO₂ que cela produirait par combustion. Il reste les énergies renouvelables, qui auront une part dans le mix énergétique mondial, mais ne pourront pas à elles seules répondre à toute la demande (voir les problèmes spécifiques liés aux énergies intermittentes et le cas allemand), et l'énergie nucléaire.

Cette dernière, que le GIEC recommande de développer – étant une énergie bas carbone – fonctionne grâce à une ressource qui est elle aussi limitée : l'uranium. Nous avons, avec la consommation actuelle mondiale et avec un cours actuel de l'uranium assez bas, à peu près un siècle de réserve. Cette réserve pourrait être supérieure avec un cours plus élevé de l'uranium sur les marchés. De nombreuses mines pourraient à nouveau être exploitées et viables économiquement. Quoi qu'il en soit, si on assiste à un fort développement du nucléaire dans les années à venir, et on peut faire cette hypothèse car l'humanité se retrouvant sans pétrole et sans gaz se tournera de plus en plus vers cette énergie, les réserves mondiales d'uranium passeront d'un siècle à quelques décennies seulement. On comprend alors toute la pertinence de la mise au point des réacteurs de quatrième génération, dont les réacteurs à neutrons rapides font partie,

qui permettent de multiplier par cent le rendement des technologies actuelles et repousser cette échéance.

Ces nouveaux réacteurs permettent ainsi d'utiliser la totalité des ressources d'uranium et non plus une toute petite fraction. Ainsi en est-il de l'uranium appauvri issu de la production électronucléaire de ces dernières décennies. Celui-ci peut donc être perçu comme un déchet avec les réacteurs actuels, incapable de les « brûler »... ou un combustible dans un proche futur ! Ce qui irait dans le sens d'une économie circulaire puisqu'on recyclerait ces « déchets » pour en faire des combustibles. Pour donner un ordre de grandeur, en France, ce stock d'uranium appauvri représente la bagatelle de 3 000 ans de production d'électricité à l'échelle nationale... à l'échelle mondiale, autant dire que l'épuisement de l'uranium est repoussé à une échéance d'au moins mille ans, ce qui donne largement le temps de développer d'autres technologies bas carbone : maîtriser la fusion nucléaire, résoudre les limites des énergies renouvelables, etc.

La Russie, la Chine, l'Inde sont dans la course. Ces pays développent des prototypes de réacteurs de quatrième génération. Insistons sur un point : il s'agit ici de recherche-développement, cela veut dire qu'on en est à l'étude de la meilleure solution possible d'un point de vue économique et technique. Ces réacteurs verront donc le jour d'ici 20 ans, il n'y a pas de doute, et seront produits en série et commercialisés. Il ne s'agit donc pas de recherche fondamentale ou d'hypothèses de long terme comme c'est le cas avec

le réacteur recherche de fusion ITER à Cadarache (qui est une tout autre technologie, qui verra le jour au mieux au XXII^{e} siècle pour une production de masse d'électricité).

La France va-t-elle être actrice de ce bouleversement énergétique, mobiliser son industrie et sa recherche dans ce sens? Ou devra-t-elle dans vingt ans demander à la Russie ou à la Chine de construire ces nouveaux réacteurs après avoir abandonné toute recherche-développement dans ce domaine?

C'est la deuxième option qu'ont choisie nos gouvernants. Le CEA a en effet annoncé qu'il renonçait à construire le prototype ASTRID de réacteur à neutron rapide et qu'il se contentera d'une modélisation numérique! Or tout le monde sait que sans prototype, sans confrontation avec le réel, on ne fait pas vraiment de développement industriel.

Au fond, cette décision résulte d'une vision à court terme des enjeux de la politique énergétique française dominée par des logiques comptables et financières.

Elle est motivée par un cours de l'uranium très bas depuis plusieurs années qui n'incite pas vraiment à développer cette nouvelle technologie de réacteurs au rendement cent fois meilleur. Le *statu quo* est tellement plus confortable...

Pourtant cela permettrait un pas vers un nouveau nucléaire qui utilise les « déchets » en les consommant, et donc de réduire leur volume et leur toxicité. On voit une fois de plus comment le capitalisme avide de rendements financiers élevés, rapides et assurés, n'a pas de vision de long terme et est incapable d'investir, même des sommes limitées, sur des enjeux d'avenir aussi colossaux pour l'avenir de l'humanité et de la planète.

La filière nucléaire française ne doit pas être soumise à la logique du capital et de la rentabilité financière de court terme. Elle doit s'inscrire dans l'esprit d'un service public de l'énergie digne de ce nom, réellement démocratisé et sous maîtrise publique et sociale. ■■■

3 % de déficit : « un débat d'un autre siècle »... et de nouveaux débats pour le XXI^{e} siècle

Denis Durand

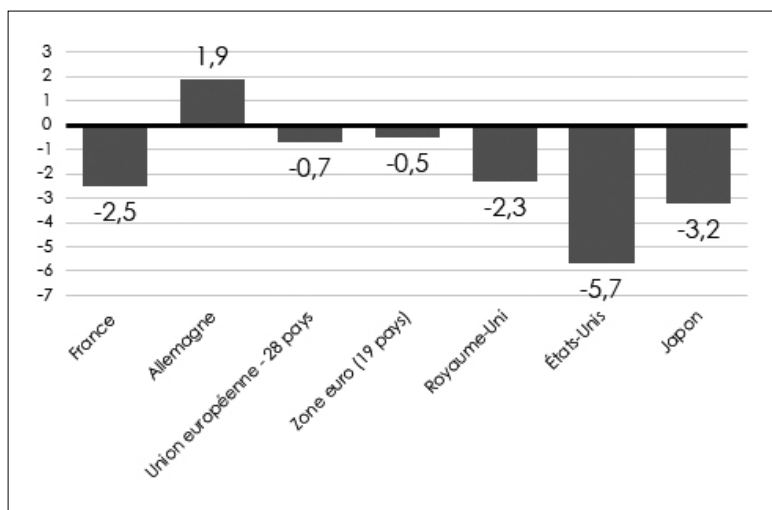
Exacerbées par les luttes sociales, les contradictions des politiques d'austérité budgétaire sont devenues manifestes. Elles ont même obligé E. Macron à remettre publiquement en cause le dogme des 3 % de déficit de la construction européenne. En vérité, après les politiques dites « non-conventionnelles » de la BCE qui ont injecté une quantité de monnaie démesurée dans l'économie mais sans effets significatifs sur la croissance autre que financière, ces propos témoignent d'une incapacité des politiques publiques des pays de l'UE, engluées dans les options monétaristes et ultra-libérales, à faire face au défis de la crise d'efficacité du capital. Cela renforce le besoin de faire émerger dans le débat public les propositions d'une alternative politique.

« Le débat autour du 3 % dans les budgets nationaux est d'un autre siècle » : par ces propos tenus dans l'hebdomadaire *Der Spiegel*, Emmanuel Macron s'adressait au capital allemand, qui étouffe la demande en Europe par ses excédents budgétaires, et qui étouffe l'offre chez ses voisins par ses excédents commerciaux. Par contraste, la Commission européenne pointe

du doigt la France et plusieurs autres pays qui ne respectent pas l'obligation de faire tendre leur solde budgétaire vers l'équilibre.

Mais le président français avait surtout en tête, évidemment, la montée de la colère et des exigences populaires de ce côté-ci du Rhin. Les 10 milliards d'euros consacrés à répondre aux exigences des « gilets jaunes » étaient déjà une entorse à l'orthodoxie

Solde budgétaire en pourcentage du PIB pour l'année 2018



Source : Eurostat, FMI.

budgétaire. Plus récemment, la révolte des hôpitaux a conduit, pour la première fois, le gouvernement à déroger à l'objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM).

Et surtout, l'épisode en dit long sur les contradictions auxquelles se heurte la construction européenne actuelle, sur les menaces qui planent sur l'économie mondiale, et sur l'espace qui s'ouvre pour une bataille en faveur d'alternatives radicales à la crise de la mondialisation capitaliste.

1. Carine Bouthevillain, Gilles Dufrénot, Philippe Frouté, Laurent Paul, *Les Politiques budgétaires dans la crise*, De Boeck, Bruxelles, 2013.

Des critères de convergence au TSCG : une surenchère dans l'austérité budgétaire

Le critère limitant à 3 % le déficit des administrations publiques en proportion du PIB s'inscrit dans tout un ensemble de règles tendant à encadrer les politiques économiques des États de l'Union européenne pour les faire coïncider avec les exigences des marchés financiers.

À l'origine se situent les « critères de convergence » définis pour sélectionner les pays appelés à adopter l'euro, monnaie unique instaurée par le traité de Maastricht. Outre les 3 % de déficit public, ces critères portaient aussi sur le montant de la dette publique (limitée en principe à 60 % du PIB), sur la hausse des prix à la consommation, sur le niveau des taux d'intérêt à long terme et sur la stabilité du taux de change.

L'encadrement des politiques budgétaires répond dans ce contexte à une logique très précise. Le projet de monnaie unique résulte du choix des principaux dirigeants européens d'inscrire les économies européennes dans la mondialisation financière, sous l'hégémonie du dollar et de Wall Street. Dans cette optique, il est donc crucial de garantir aux marchés financiers, où les capitaux circulent sans entrave, que la rentabilité des placements en euros ne sera jamais mise en question par des politiques économiques dont la première priorité ne serait pas la baisse du coût du travail et la compression des dépenses publiques. D'où l'indépendance de la Banque centrale européenne, le mandat qui lui est donné où la « stabilité des prix » l'emporte sur toute autre considération, l'inter-

diction qui lui est faite de financer directement les États, et enfin la limitation des déficits et des dettes publics.

Au fil des crises traversées par la zone euro, tout un ensemble de contraintes est venu s'ajouter au critère de convergence budgétaire initial¹.

Le « Pacte de stabilité et de croissance » instauré par le traité d'Amsterdam en 1997 précise la « procédure de déficit excessif » pouvant conduire à des sanctions contre les États dont le déficit dépasse 3 %. Il oblige les États de la zone euro à poursuivre un « objectif de moyen terme » d'équilibre des finances publiques : le but n'est donc pas seulement de ne pas dépasser 3 % de déficit mais de tendre vers un déficit zéro en établissant un « programme de stabilité pluriannuel ».

Le « semestre européen » est l'ensemble des dispositions, appliquées depuis 2011, par lesquelles la Commission européenne est en état d'adresser des recommandations aux États de la zone euro dès le premier stade de préparation de leur budget annuel.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) entré en vigueur en janvier 2013 impose aux États de la zone euro d'inscrire dans leur droit national une règle budgétaire et un mécanisme de correction automatique en cas de dérapage. Le déficit « structurel » – mesuré en moyenne sur la durée d'un cycle économique – ne doit pas dépasser 0,5 % du PIB.

De la même façon, des règles de plus en plus contraignantes ont été imposées à l'évolution de la dette publique et au rythme auquel les États sont tenus de la faire descendre en dessous de 60 % du PIB, ainsi qu'à celle des dépenses publiques, qui ne doit pas dépasser la croissance potentielle du PIB (calculée comme une moyenne statistique de la croissance à moyen terme).

Deux remarques doivent être formulées à propos de ces règles.

En premier lieu, elles ne reposent sur aucune base scientifique. Le critère des 3 % a été inventé de façon purement anecdotique pour donner un vernis économique aux choix budgétaires de François Mitterrand au moment du « tournant de la rigueur » de 1983. Sa reprise dans les critères de convergence de Maastricht, ainsi que la règle des 60 % de la dette, avaient pour but réel de formaliser une discrimination entre les pays susceptibles de respecter ces critères et donc d'être admis dans la zone euro (censément, l'Allemagne et les membres de la zone Mark), et ceux qui en seraient tenus à l'écart (le « club Med » des pays endettés du Sud). Quant aux indicateurs d'équilibre budgétaire à moyen terme, ils font appel à une notion de PIB potentiel dont la définition ne fait l'objet d'aucun consensus entre les économistes, ni entre les comptables nationaux. Le contraste est grand entre ce flou méthodologique et la précision sourcilieuse des règles inscrites dans les traités et les règlements européens!

D'autant – deuxième remarque – que les règles budgétaires européennes ont été abondamment violées depuis qu'elles ont été édictées. En 1997, date à laquelle le respect des critères de convergence a été évalué, aucun pays ne les respectait dans leur intégralité. La dette publique de l'Allemagne dépassait 60 % du PIB : on s'en tira en considérant qu'il était suffisant de considérer que ce pourcentage évoluait dans le bon sens... À l'inverse, contre toute attente, l'Italie réussit à faire passer son déficit public de 6,6 % en 1996 à 3 % en 1997, au prix d'un coup de massue budgétaire et fiscal (il fallut même lever spécialement un « impôt européen ») dont son économie, plus de vingt ans après, ne s'est toujours pas remise. En 2003, le Conseil Ecofin a suspendu, contre l'avis de la Commission, les procédures pour déficit excessif intentées contre l'Allemagne et la France pour dépassement de la norme de déficit public. Au plus fort de la grande crise financière de 2007-2012, les contraintes de déficit budgétaire ont été explicitement suspendues, tandis que la BCE elle-même faisait « tout ce qu'il fallait », selon l'expression de Mario Draghi, pour sauver l'euro en se lançant dans des politiques de moins en moins « conventionnelles » (alimentation à volonté du marché interbancaire, assouplissement des critères de refinancement des crédits bancaires, taux directeurs ramenés à 0 % ou moins, achats massifs de titres publics...).

En somme, les dirigeants européens se montrent intraitables sur le respect des normes européennes lorsqu'il s'agit de réprimer toute contestation du pouvoir du capital – témoin leur férocité à l'égard de la Grèce – et infiniment conciliants lorsque l'allègement de ces normes répond aux intérêts du capital financier.

Il en résulte qu'à chaque fois, depuis trente ans, qu'une crise a mis en lumière les contradictions et les méfaits de la construction monétaire actuelle, les dirigeants européens ont réagi en durcissant les règles budgétaires, dans un sens de plus en plus fédéraliste... pour s'apercevoir ensuite de la nécessité d'y déroger lorsque la stabilité financière, autrement dit l'intérêt supérieur du capital financier, est en jeu.

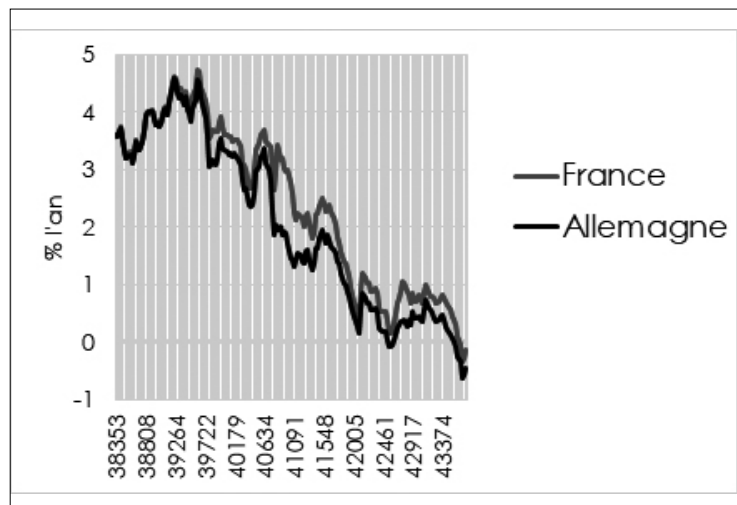
Taux bas, liquidités abondantes, croissance faible : une conjoncture hors normes

La « sortie » d'Emmanuel Macron contre la règle des 3 % peut être vue comme le signe d'une aggravation de ces contradictions. Plusieurs facteurs y concourent en effet.

Le premier est la montée évidente d'un immense besoin d'investissements publics : pour relever le défi climatique – chacun en a désormais conscience – mais aussi pour l'hôpital, l'éducation, la recherche... bref l'ensemble des services publics. Christine Lagarde elle-même a insisté, dans son premier discours de présidente de la BCE, sur la nécessité de réaliser davantage d'investissements publics en vue de soutenir la demande.

Le deuxième est le niveau extraordinairement faible des taux d'intérêt. Le rendement des obligations assimilables du Trésor français à 10 ans ou les « Bund » allemands ont actuellement des rendements

Taux de rendement des emprunts d'État à dix ans



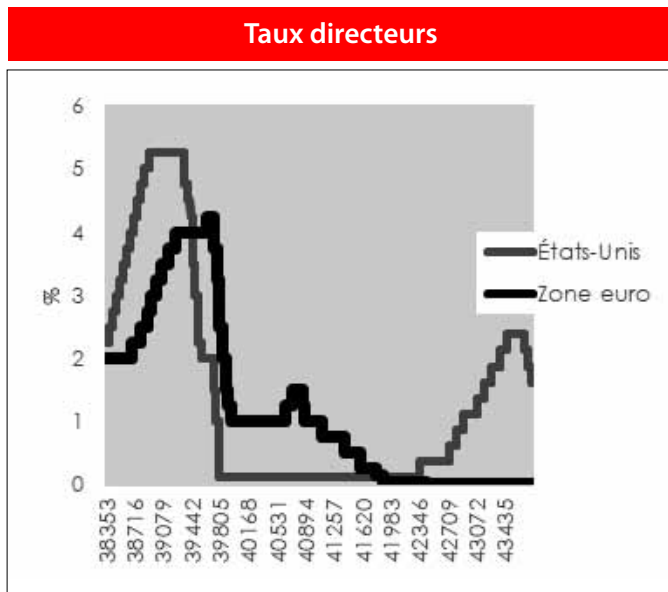
Source : Banque de France.

négatifs, c'est-à-dire que les financiers payent l'État allemand ou l'État français pour pouvoir leur prêter de l'argent (le projet de loi de finances rectificative pour 2019 affiche 15 milliards d'économies réalisées par le Trésor français à la faveur de cette conjoncture financière). Ce serait donc, nous dit-on, le moment, pour les États, de s'endetter pour relancer la demande et réaliser des investissements d'avenir.

Le propos d'Emmanuel Macron se situe aussi dans un climat idéologique international favorable à une remise en cause du dogme budgétaire. Dans la campagne présidentielle aux États-Unis, la gauche démocrate met au goût du jour une « théorie monétaire moderne » qui postule que l'État a toute latitude pour créer de la monnaie et qu'il doit donc s'en servir pour financer ses dépenses, d'autant que malgré la masse extraordinaire de liquidités injectées dans l'économie depuis dix ans la hausse des prix à la consommation reste très lente, bien inférieure au seuil « inférieur à 2 %, proche de 2 % » défini par la BCE comme mesure de la « stabilité des prix ». Ce raisonnement ignore cependant l'inflation galopante que connaissent les prix des actifs financiers et immobiliers, et ce qui l'accompagne : la menace d'un krach encore bien plus dévastateur que celui de 2007-2008. Il ignore, comme nous le verrons plus loin, qu'il ne suffit pas d'injecter de l'argent public dans l'économie pour lever les contraintes que fait peser sur l'emploi, sur l'investissement et sur la production la domination des critères de rentabilité capitalistes.

Si l'on doit donc se féliciter de voir lever des tabous qui ont longtemps paralysé le débat économique, il convient en effet de ne pas sous-estimer les causes qui ont porté durablement les taux d'intérêt à un niveau extraordinairement bas.

« Si cette situation, inédite dans l'histoire, peut, à première vue, sembler aberrante, elle s'avère en fait tout à fait rationnelle dans un monde où les fondamentaux économiques sous-jacents sont toujours très fragiles alors que le pessimisme des investisseurs sur l'économie grandit », écrivent les économistes



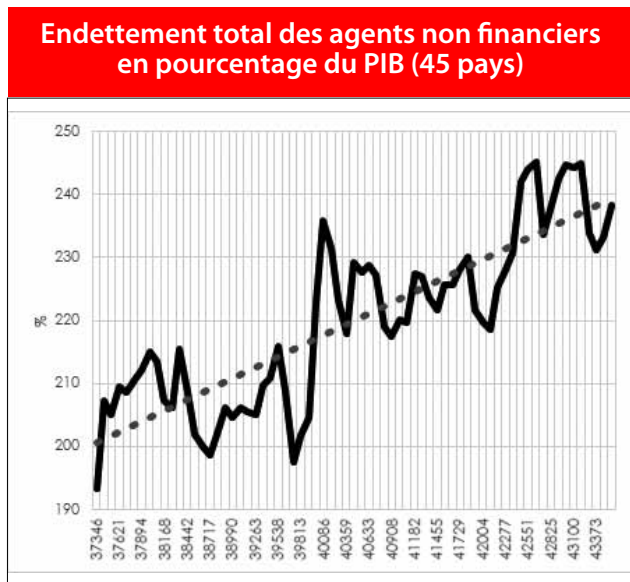
Source : Banque des Règlements internationaux.

de la Société générale. D'une part, les banques centrales, non contentes de ramener à zéro, voire moins, le taux auquel elles financent les banques, ont, de surcroît, acheté de grandes quantités de titres publics : plus ceux-ci sont demandés, plus le marché doit se contenter d'en retirer un rendement faible.

D'autre part,

– « le durcissement des réglementations en matière de solvabilité a obligé les investisseurs de long terme (banques, fonds de pension, compagnies d'assurances) à accumuler les obligations souveraines et ce, indépendamment de leur rendement ;

– l'achat d'obligations à taux négatif peut être sous-tendu par un motif spéculatif. C'est le cas, par exemple, d'investisseurs qui anticipent une appréciation de la devise de libellé des actifs, pariant sur une plus-value compensant largement le rendement négatif, ou d'investisseurs anticipant une déflation prolongée, un rendement nominal négatif se transformant alors en rendement réel positif ;



Source : Banque des Règlements internationaux.

– la peur de l'avenir peut conduire des investisseurs à acheter des obligations d'État, même à rendement négatif, qui font figure de valeur refuge. »²

Tout cela traduit l'incapacité des politiques économiques, particulièrement de la politique monétaire, à revenir à la normale, dix ans après la « grande récession » de 2008-2009. La reprise a eu lieu mais au prix d'un soutien public (plans de relance budgétaires, cadeaux fiscaux au capital et création massive de monnaie par les banques centrales) sans équivalent dans l'histoire.

Aujourd'hui encore, l'endettement des agents publics et privés augmente plus vite que le PIB, ce qui indique que les crédits abondamment dispensés par les banques sont de moins en moins efficaces en termes de création de valeur ajoutée : c'est un symptôme des difficultés systémiques du capitalisme mondialisé.

Créer de la monnaie, oui!, mais pour sécuriser l'emploi, la formation, et développer les services publics pour répondre aux exigences sociales et écologiques

La dégradation de la situation est telle qu'on voit des représentants éminents de la finance internationale, comme le président du fonds de placement géant Blackrock, demander à la BCE de tenter d'y remédier en distribuant directement de l'argent aux citoyens européens. En réalité, une telle mesure revient à un soutien de la demande par l'accroissement des dépenses budgétaires puisqu'elle pèserait sur les recettes des banques centrales et donc, *in fine*, sur celles des États européens qui sont leurs actionnaires et à qui elles payent des impôts sur les bénéfices. À ce stade, les conceptions les plus simplistes de la théorie quantitative de la monnaie (faire monter les prix par la seule vertu d'une augmentation de la quantité de monnaie en circulation) rejoignent celles d'une vulgate keynésienne mal comprise (relance par la consommation).

La vraie difficulté que ces propositions ont la naïveté d'ignorer, c'est précisément qu'il ne suffit pas d'injecter de l'argent dans l'économie pour que les entreprises se mettent à créer des richesses. La création monétaire à elle seule n'est d'aucun secours pour stimuler l'économie si elle ne sert pas de levier au développement de dépenses répondant à des critères économiques, sociaux et écologiques précis : formation des travailleurs et création d'emplois qualifiés et rémunérés en conséquence, économies d'énergie et de matières premières...

2. Marie-Hélène Duprat, « Taux négatifs : comment en est-on arrivé là ? », *L'économie pour tous, études économiques et sectorielles de la Société générale*, n° 7, juin 2019.

La situation présente de l'économie mondiale est précisément que les critères de rentabilité financière et l'obsession de la baisse des coûts du travail, rendus plus pesants que jamais par la dictature des marchés financiers, rendent l'expansion des crédits au secteur privé de plus en plus inefficace en termes de création de valeur ajoutée. Cette affaire met en lumière l'enjeu central des luttes pour imposer l'usage d'autres critères dans la gestion des entreprises.

Elle met aussi en lumière l'enjeu d'un développement tout à fait nouveau des services publics : au lieu d'utiliser les nouvelles technologies pour supprimer des emplois et faire pression sur les salaires, les dépenses publiques ainsi réalisées cibleraient au contraire le développement des capacités humaines. Elles soutiendraient donc la demande et rendraient l'offre plus efficace, du point de vue économique comme du point de vue écologique.

C'est le sens de la proposition communiste de faire appel à la création monétaire de la BCE pour financer un fonds de développement économique, social et écologique européen qui soutiendrait des projets démocratiquement élaborés, décidés et contrôlés dans chaque pays de l'UE. Une première étape dans cette direction pourrait s'appuyer sur l'action de la Banque européenne d'investissement et sur celle d'institutions nationales comme, en France, la Caisse des dépôts et consignations ou BPI France.

De fait, la nécessité d'une nouvelle sélectivité dans le financement des investissements publics et privés travaille les institutions européennes. Ainsi la Banque européenne d'investissements vient-elle d'annoncer son intention de cesser de financer les investissements dans les énergies fossiles. On est toutefois encore loin de ce dont l'Europe et la planète auraient besoin. En effet, la révolution écologique dont la nécessité tend à s'imposer aujourd'hui dans les esprits ne saurait réussir que si elle va de pair avec une révolution sociale – créer et sécuriser les nouveaux emplois, déployer les formations qu'exige la mise en place d'un nouveau mode de production et de financement. La BEI ne se place pas dans cette perspective. Le ferait-elle que ce n'est pas en s'adressant aux seuls marchés financiers qu'elle obtiendrait les ressources nécessaires. Mais pour l'instant, elle s'abstient de recourir au financement monétaire de la BCE – comme elle en aurait pourtant la possibilité – et préfère afficher une orthodoxie financière censée lui procurer les meilleures conditions d'emprunts sur les marchés financiers.

Reste que le débat est ouvert et que des obstacles institutionnels longtemps présentés comme insurmontables – la règle des 3 % de déficit par exemple – ne sont plus de nature à le paralyser. Au mouvement social de s'en saisir : il en aura besoin pour affronter la crise qui vient. ■■■

7 et 8 février 2020

Rencontres internationales du PCF et d'Économie et Politique

Le PCF et *Économie et politique* organisent à Paris, les 7 et 8 février 2020, des rencontres internationales sur le thème **Que faire face à la mondialisation capitaliste ? Quelle révolution pour un monde de coopération et de partage ?**

La globalisation économique est une question politique déterminante pour les luttes et pour la transformation sociale. Ce phénomène majeur généré par le capitalisme en crise est travaillé par deux grandes forces, la globalisation financière et la révolution technologique. Il pose deux grands enjeux auxquels se heurtent les luttes

et la recherche de rassemblements en faveur d'une transformation sociale et sociétale comme les recherches d'alternatives : les multinationales et le dollar US américain.

Avec la montée des tensions financières, avec le chômage, le sous-emploi, l'insuffisance massive de qualifications, la précarité généralisée, avec la crise écologique, mais

aussi, désormais, avec la véritable « guerre commerciale » déclenchée par D. Trump, la mondialisation économique semble en crise. Ses terribles fléaux s'aggravent radicalement. Dans le même temps, notre monde apparaît de plus en plus commun. Une nouvelle phase se cherche. Elle est porteuse de dangers extrêmes comme de potentialités progressistes, avec des aspirations inédites vers un monde de coopération et de partage commun à toute l'humanité, ainsi qu'avec le poids acquis désormais par les pays émergents où vit la majorité de l'humanité, dont la Chine sortie de la misère.

Face à cette crise, nous récusons la fuite en avant dans le globalisme ultralibéral, tout comme une prétendue « démondialisation » ou un repli national. Mais la bataille d'idées fait rage. Et l'option de s'en tenir à une simple limitation de la mondialisation n'apparaît pas à la hauteur des défis. Nous pensons qu'il faut travailler les voies d'un changement de logique. Ce qui est cause, c'est l'envenimement impérialiste qui prend le pas sur le processus possible d'unification. Ce qui est en cause, ce sont les buts sociaux du capital qui pilotent la mondialisation actuelle, comme ses modalités, ses règles et la nature des acteurs qui la dominent. **Nous voulons révolutionner la mondialisation, mettre en cause radicalement sa logique capitaliste et impérialiste, et avancer vers un monde de coopérations, de partage, de développement des biens communs et de l'emploi pour toute l'humanité.**

C'est dans cet esprit que nous proposons à tous nos lecteurs de participer à ces rencontres internationales.

Le but de ces rencontres sera d'abord de :

- **travailler au diagnostic** de la mondialisation actuelle ;
- avancer vers une **grille d'analyse commune** ancrée sur un échange entre nous des analyses théoriques.

Mais il nous apparaît aussi nécessaire

- d'identifier de **grandes propositions** et **lignes de batailles communes** ;
- voire, de chercher à **s'organiser** en ce sens.

Ceci d'autant plus que les risques s'accroissent d'une nouvelle crise financière mondiale, plus grave encore que celle de 2008, plongeant ses racines dans le type même de réponses apportées à cette dernière.

Articulant nos différences et nos soucis communs, quelques grandes revendications politiques pourraient être portées en commun. Tout particulièrement des revendications alternatives concernant une monnaie commune mondiale alternative au dollar et celles portant sur les multinationales. Cela inclut la question des alternatives aux traités internationaux actuels de libre-échange ou celle des institutions (refonte du FMI et des autres organisations internationales). Cela inclut le rôle de l'Europe, la question de l'Union européenne, de ses règles et instruments, tout particulièrement l'enjeu majeur de l'euro et de la Banque centrale européenne.

Les peuples sont à la recherche d'idées nouvelles. Nous pouvons apporter à cette recherche. Ils cherchent aussi à avoir prise sur le monde. Nous pouvons commencer à construire cette prise. ■■■



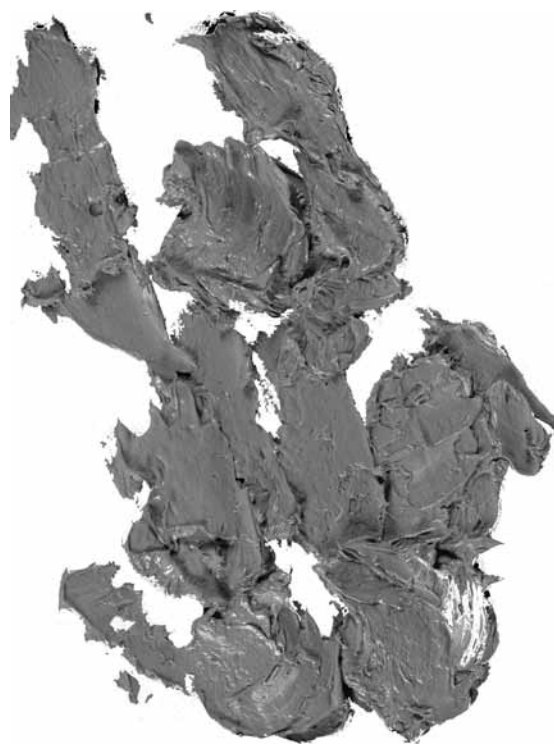
Les dossiers d'Économie et Politique

Municipales 2020 : Plus que jamais la politique s'invite au rendez-vous !

Les communes sont mises au défi de répondre à une nouvelle exigence sociale, démocratique et écologique. Cela souligne l'imbrication étroite entre politique locale et politique nationale, pointant en fait un des enjeux décisifs de l'échéance de mars prochain. Comment ignorer par exemple les effets négatifs des politiques nationales et européennes sur la vie de nos communes et des populations qui y habitent ? Comment construire des projets locaux en faisant fi des besoins urgents de financement des collectivités locales ? Comment proposer une nouvelle intercommunalité, c'est-à-dire des coopérations et une solidarité vraie entre communes sans voir le lien qui les relie sur des objectifs comme la création d'emplois, la réindustrialisation, le développement des services publics, l'écologie et la démocratie ?

Les besoins modernes croissants, les exigences sociales et environnementales nécessitent de nouvelles façons de produire, de se déplacer, de se loger, de se soigner, d'éduquer, de communiquer, de se cultiver, de pratiquer les APS, de décider. Les services publics sont la principale réponse à ces questions mais à condition qu'ils disposent des structures, des moyens humains et financiers ; ce que rendent impossibles les choix obsessionnels de baisse de la dépense publique prenant en tenailles les communes obligées de choisir entre dépenses de services publics et investissements. L'objectif est de soumettre les territoires et leurs populations à la loi des marchés financiers et des multinationales.

Mis au régime sec, les territoires sont redécoupés afin de concentrer dans des pôles de compétitivité les capitaux et les « talents » avec un pompage massif des ressources financières et humaines. Il en résulte une restructuration totale de la cartographie politique des territoires. Des centres des grandes villes aux villages ruraux, tous sont impactés. Ségrégation sociale, désertification massive en zone péri-urbaine et rurale en résultent. Pouvoirs de décision, rente foncière et dividendes



sont concentrés dans un nombre de mains de plus en plus restreints faisant la pluie et beau temps dans des agglomérations gagnées par le gigantisme.

Face à une telle évolution, le temps d'une alternative à la fois réaliste et radicale est venu. Les élections municipales prochaines sont l'occasion de mettre le doigt sur le besoin de réponses nouvelles, par exemple en matière d'intercommunalité. Il faut repenser cette réalité certes économique mais aussi humaine, territoriale et écologique dans une perspective de développement solidaire avec l'ensemble des territoires environnants. D'où l'enjeu d'une planification stratégique concernant tous les espaces dédiés (communes, départements, SCOT, PLU intercommunaux) afin de mobiliser les moyens de financement, de l'argent public à celui des banques, à partir d'objectifs précis de création d'emplois, de formation, de respect de l'environnement et de développement des services publics.

L'emploi est en effet au cœur du développement des territoires. Comment alimenter les budgets publics sans richesse sur laquelle les prélever ? Et sans services publics comment répondre aux besoins des populations ? Sans services publics, sans industrie comment lutter efficacement pour l'environnement, le climat ? Diminuer drastiquement la désastreuse empreinte carbone mondiale de la France pour la production des biens et équipements, suppose de produire beaucoup plus en proximité et de limiter nos importations. Chaque territoire et collectivité est concerné par la relance industrielle.

Œuvrer à ces politiques implique une intervention et un contrôle étroits des salariés et des populations dans les territoires et sur les lieux de travail, dont une prise de pouvoir sur l'argent, son utilisation que ce soit sur l'argent public comme sur celui des banques. C'est pourquoi de nouvelles institutions doivent voir le jour dès le niveau communal, permettant de planifier le développement de l'emploi, des services publics et de mobiliser les fonds nécessaires.

C'est le sens du dossier ci-après proposé, des diverses analyses et propositions avancées. Merci à toutes et à tous les contributrices et contributeurs à ces pages, certain qu'elles seront fort utiles pour mener sur le terrain une campagne dynamique et conquérante, ouvrant une page nouvelle du communisme municipal qui pourrait commencer par faire de nos communes un lieu de résistance à l'offensive néolibérale et de construction d'un aménagement du territoire tourné vers la satisfaction des besoins sociaux et écologiques.



Élections municipales : Le double défi des services publics et de l'emploi

Yves Dimicoli

De partout, désormais, grondent les luttes pour exiger plus de moyens pour les services publics et notamment ceux de proximité, pour faire reculer la désindustrialisation et la désertification, pour enrayer la spirale d'enfoncement dans le mal-vivre, le chômage et les inégalités si fortement relancée par un Président de la République tout dévoué au capital financier et aux firmes multinationales, pour la transparence de toutes les décisions et des progrès conséquents de la démocratie. Dans ce contexte qui est aussi celui de l'approche d'une nouvelle crise financière plus grave que celle de 2007-2008, les prochaines élections municipales peuvent être l'occasion, face à Macron et à la montée des populismes, de souligner comme jamais l'utilité des élus communistes territoriaux. Ils sont en effet les seuls à vouloir offrir un point d'appui dans les institutions pour que salariés et les populations arrivent à imposer, dès le terrain, à l'État, mais aussi aux grandes entreprises et aux banques de contribuer à réaliser des objectifs chiffrés de progrès effectif des services publics et de l'emploi sur tous les territoires. Ils sont les seuls à travailler avec les populations, à partir de leurs besoins réels, pour commencer à changer les rapports de force sur l'utilisation de l'argent et en matière de démocratie qu'ils veulent d'intervention et de participation et non plus seulement de délégation.

Les Français très attachés aux services publics locaux (SPL) et à leur amélioration

Selon un sondage IPSOS d'octobre 2019, réalisé pour le compte de l'Association des administrateurs territoriaux en France, les Français sont très attachés aux services publics locaux :

81 % des personnes interrogées dans le grand public et 88 % parmi les fonctionnaires territoriaux « font nettement plus confiance aux collectivités locales qu'à l'État pour organiser les services publics là où ils habitent ». En 2018, cette confiance avait diminué de 5 points par rapport à l'année précédente, revenant à 79 % pour le grand public.

Cela s'explique par la qualité des services rendus. Elle est saluée par 78 % des personnes interrogées dans le grand public et 84 % parmi les agents territoriaux. Au total, en tant qu'usagers, 77 % de l'échantillon sollicité se déclarent « satisfaits ».

Cependant, pour la majorité des sondés, la qualité des prestations et des services fournis doit être améliorée face aux besoins grandissants car, malgré un bon niveau, elle se détériore (43 % dans le grand public et 50 % chez les fonctionnaires territoriaux). Ou bien, elle ne s'améliore pas (35 % dans le grand public, 25 % chez les fonctionnaires territoriaux).

Cela est particulièrement marqué dans les territoires enclavés où les populations ont peu accès aux services publics (santé, culture)

du fait de leur faible densité, notamment les zones rurales ou périurbaines (*France Stratégie* : « Dynamiques et inégalités territoriales », juillet 2016).

Quelle est la principale raison de cette détérioration plus ou moins ressentie ? Le sentiment que les collectivités locales ne pourront pas remplir leurs nouvelles missions sans les dotations financières nécessaires : 51 % dans le grand public, 66 % chez les fonctionnaires territoriaux.

Crèches et accueil de la petite enfance, pompiers, formation des infirmier.e.s, formation des demandeurs d'emploi arrivent en tête des postes qu'il faudrait mieux pourvoir, sans que cependant ne s'exprime une quelconque volonté significative de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » par un redé-

ploiement des moyens, à dotations constantes ou diminuées, vers certains postes au détriment des autres.

Les services publics locaux : un ressort essentiel de croissance sociale et écologique mis en cause

1. *Op. cit., ibid., p.1.*

La faiblesse de l'investissement matériel a beaucoup compté dans la langueur de la croissance française. Mais son esquisse, sans doute éphémère, de reprise à partir de 2017, avec les technologies informationnelles utilisées pour maximiser la rentabilité financière des capitaux dominants, s'est accompagnée d'une création d'emplois modestes écornant à peine l'énorme chômage et le sous-emploi massif durable.

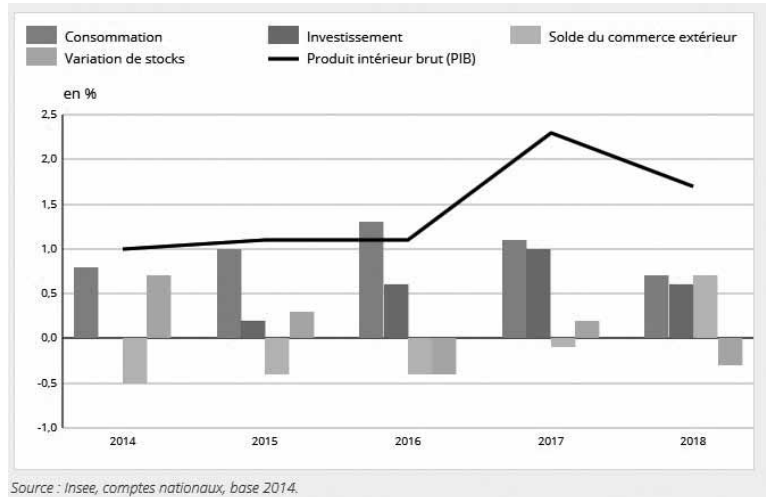
Développant fortement la précarité des travailleurs et de leurs familles, cette reprise a entravé l'essor de la demande salariale (consommation) et des qualifications, tandis que les inégalités se creusaient et que s'envolaient les revenus du capital financiers, de même que la spéculation sur les valeurs mobilières et l'immobilier.

La plongée des dépenses d'investissement a marché de pair, de 2012 à 2016, avec celle des dépenses de fonctionnement. Mais si les premières ont connu une certaine reprise à partir d'un niveau bas en 2017, à l'approche d'un nouveau cycle électoral et sous la pression des luttes, les secondes sont demeurées extrêmement freinées à partir de 2014, alors qu'elles sont si décisives pour le développement des capacités humaines.

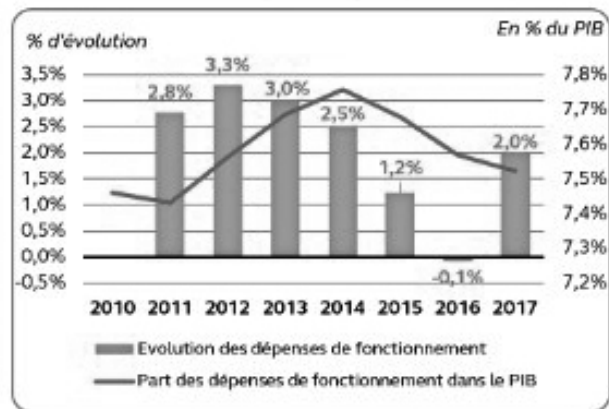
On doit mesurer ici combien ont joué négativement les réformes réactionnaires successives de la fiscalité locale (jusqu'à la suppression de la taxe d'habitation) couplées à un rationnement continu des transferts financiers de l'État vers les collectivités locales, la dotation globale de financement (DGF) notamment.

Comme l'a relevé la Cour des comptes, « l'année 2018 a connu une évolution significative du dispositif de régulation après trois années de baisse des dotations de l'État, pour un montant cumulé de 10 Mds€ depuis 2014, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-

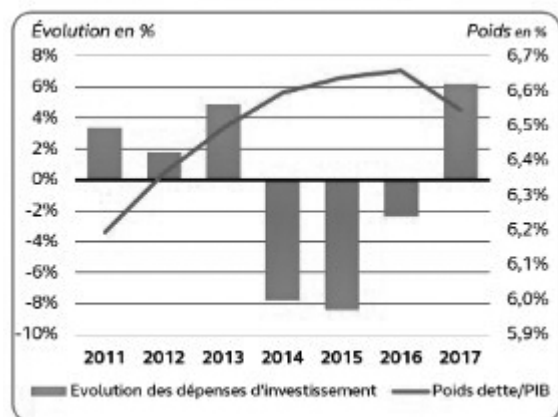
Évolution du PIB national en volume et contributions à cette évolution



Taux d'évolution des dépenses de fonctionnement et part de ces dépenses dans le PIB



Évolution de l'endettement et de l'investissement des collectivités locales (2010-2017)

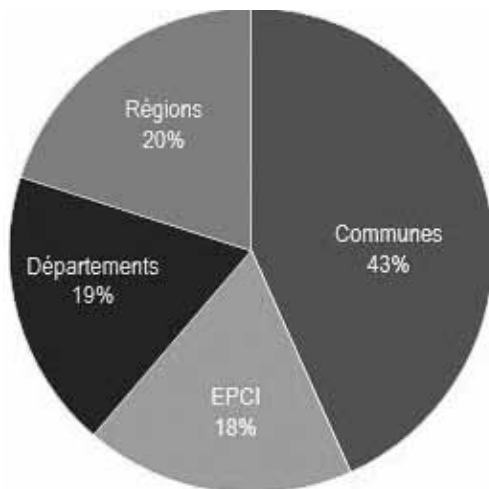


Évolution de l'endettement et de l'investissement des collectivités locales (2010-2017)



Source : Cour des comptes, CNEN.

Les communes représentent la plus grande part de l'investissement local (En pourcentage, 2017)



Source : OCDE, Étude économique France 2019, p.164.

Principaux agrégats concernant le « bloc communal »

(En Md€)	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution moyenne 2018/2014
<i>Bloc communal</i>							
Épargne brute	18,53	19,83	19,73	20,63	22,13	7,3 %	4,5 %
Dépenses réelles d'investissement	36,81	32,87	32,57	36,65	37,82	6,1 %	0,7 %
Encours de la dette	109,45	111,98	112,94	114,40	115,07	0,6 %	1,3 %
Ration de désendettement (en années)	5,91	5,65	5,72	5,55	5,20	-6,2 %	-3,1 %

Source : Cour des comptes : Les finances publiques locales 2019, fascicule 1.

2022 a fixé un plafond de 1,2 % à la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités»¹.

Au-delà des effets d'une conjoncture morose, on retrouve donc les choix politiques des gouvernements cherchant à cadenciser la dépense publique locale en forçant les collectivités à rationner leur masse salariale et leurs dépenses de formation, à se regrouper autour de métropoles dominantes en se dessaisissant de leur autonomie financière, à se désendetter tout en se tournant vers les banques pour financer les besoins nouveaux irrépressibles d'équipement.

Tout cela est fait, dit-on, pour diminuer la part des prélèvements publics et sociaux sur la richesse nationale produite et se conformer ainsi aux normes de déficit et de dette publics du traité de Maastricht. Il s'agit, en fait, de permettre une prise bien plus accrue des prélèvements financiers inflationnistes du capital (coût du capital) sur cette richesse, au détriment de la réponse aux besoins sociaux et culturels de développement de toutes les populations sur tous les territoires.

Du coup, les Administrations publiques locales (APUL), traditionnellement en besoin de financement selon les données de la comptabilité nationale, ont fini par présenter une capacité de financement, à force de sacrifices sociaux et salariaux. En gestion, les collectivités locales ont dégagé une épargne croissante censée soutenir, désormais, une reprise de l'investissement sans endettement.

Évolution de la DGF de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF (en M€)	41 392	41390	41505	40121	36607	33222	30360	26960
Taux indexation	Montant fixé en valeur	Montant fixé en valeur	+0,3 %	-3,3 %	-8,8 %	-9,3 %	-7,1 %	-12,6 % (a)

(a) La baisse en 2018 est liée à la sortie de la DGF de la dotation versée aux régions, remplacée par une fraction de TVA: la DGF est stable à périmètre constant.

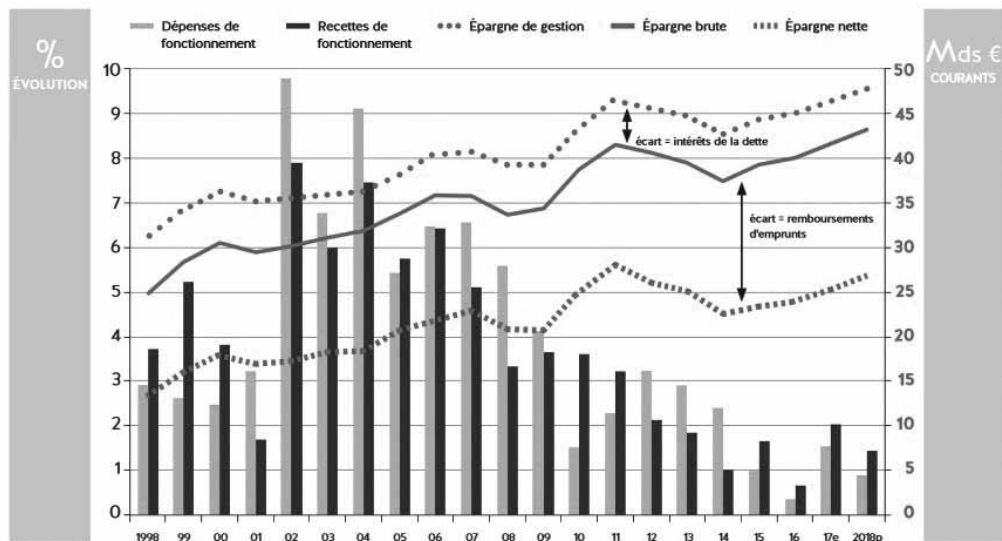
Source : Lois de finances initiales.

Évolution de la DGF de 2011 à 2018

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
-3,5	-8,3	-4,8	-0,1	+3,0	+1,6	+2,3

Source : Comptes de la nation.

Les composantes de l'évolution de l'épargne des collectivités locales



Source : La Banque postale Collectivités locales.

L'intercommunalité : une tentative de réponse ambivalente aux besoins de coopération, de solidarité et de décentralisation

La réduction du nombre de communes par leur regroupement-absorption est une obsession permanente des dirigeants depuis plusieurs décennies. Simultanément, l'État se désengageait en rationnant les ressources propres des collectivités (réformes successives de la fiscalité locale et diminution de la DGF) tout en accroissant le périmètre de leurs compétences.

Bien sûr, on retrouve derrière ce mouvement des besoins objectifs puissants de coopération de partage et d'alliance-rapprochement entre collectivités avec une exigence de décentralisation. Mais, il y a aussi des enjeux de pouvoirs, de rivalités d'intérêts privés et de transparence avec, à la clef, la maîtrise de la mise en commun de ressources, d'équipements et d'économies d'échelle, soit au service du développement effectif de toutes les populations, soit au service d'une partie d'entre elles et dans le but d'attirer ou de retenir des capitaux en concurrence avec d'autres intercommunalités.

On retrouve, inséparablement liés aux défis de localisation des capitaux libres de circuler, les enjeux européens avec la volonté des dirigeants Français de redessiner la carte administrative du pays, au détriment des communes mais aussi des départements, pour mieux la conformer aux exigences de «gouvernance», de compétitivité et d'attractivité sur le marché intérieur européen.

Quoi qu'il en soit, le fait intercommunal a fini par devenir très prédominant en France entraînant la multiplication d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont 1258

à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2019, soit cinq de moins qu'en 2018 mais regroupant 68 millions d'habitants contre 67,8 millions l'année précédente².

Au 1^{er} janvier 2019, selon la Direction générale des collectivités locales (DGCL), il y avait encore 16 369 communes qui ne faisaient pas partie d'une intercommunalité en 2011. Ce nombre est tombé à 632 en 2013, puis 67 en 2014 et 4 en 2017 (il s'agit de communes insulaires bénéficiant d'une dérogation).

Le mouvement de regroupement s'est beaucoup accéléré, non sans résistances, après la crise de 2008 et ses suites, l'État cherchant à accentuer son désengagement financier, tout en accroissant ses tutelles administratives déconcentrées *via* les préfets, et cela en poursuivant obsessionnellement le but de réduction de la dépense publique locale et de diminution du nombre d'échelons locaux de décisions.

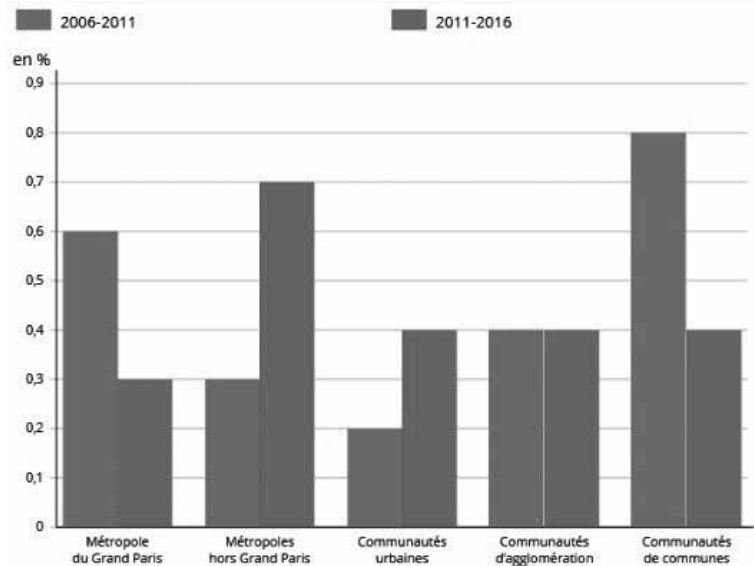
Cela a marché de pair avec une mise en compétition accrue entre collectivités et leurs regroupements par les détenteurs de capitaux, alors même que la plupart des intercommunalités sont censées se constituer autour de « projets de territoires » pour rassembler des communes autour d'objectifs délibérés partagés.

Ce qui aurait dû permettre la constitution de véritables confédérations coopératives de communes s'est mué, sous la pression des exigences capitalistes et des gouvernants, en de plus ou moins grandes fédérations rivales dotées de tutelles très verticales aux mains de néo-féodaux.

L'enjeu n'est pas mince, car les intercommunalités sont désormais en charge de trois grands domaines majeurs de responsabilité : le développement économique, l'aménagement de l'espace (dont le logement et les transports) et l'environnement.

Il faut insister ici sur le rôle essentiel qu'elles jouent en matière de développement économique local. Elles ont la responsabilité exclusive de l'immobilier d'entreprise et des parcs (ou zones) d'activités. Elles accompagnent le « parcours résidentiel » des entreprises, leur apportent des services supports au quotidien. Elles distribuent

Taux de variation annuel de la population par période et nature d'EPCI



Note: les taux de variations sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Champ: France hors Mayotte, limites territoriales des communes et des EPCI en vigueur au 1^{er} janvier 21018.

Source: INSEE, recensements de la population de 2006, 211 et 2016.

des aides (création d'entreprises, animation de clubs de réseaux d'entreprises, réponses aux difficultés de recrutement...). Elles sont également en charge de la promotion du tourisme et de l'attractivité du territoire... tout cela au nom de l'emploi.

En matière d'aménagement de l'espace, les intercommunalités ont vu leur rôle s'accroître considérablement avec l'émergence des schémas de cohérence territoriale (SCOT) depuis les années 2000, puis avec l'essor des plans locaux d'urbanisme intercommunaux au tournant des années 2010, sans parler des plans locaux d'habitat avec la délégation progressive par l'État aux intercommunalités les plus importantes de moyens (aides à la pierre) et de responsabilités...

C'est dire si les enjeux de démocratie et d'égalité sont essentiels au sein des intercommunalités en liaison étroite avec les objectifs prioritaires qu'elles se donnent et les moyens de coopération réelle et de financement qu'elles arrivent à mobiliser pour les réaliser en toute transparence.

De fait, ces institutions territoriales sont porteuses d'ambivalences essentielles, surtout avec la mondialisation et la politique

européenne des dirigeants successeurs de l'État qui ont encouragé la croissance effrénée des plus grosses intercommunalités en écho aux exigences des capitaux financiers. C'est dire la nécessité absolue que s'y organise l'irruption des revendications et propositions des salariés, des citoyens et de leurs familles et que s'établisse sous leur contrôle, sur chaque territoire et entre eux, une véritable responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Une contradiction mine ces institutions censées aujourd'hui viser à la fois plus de compétitivité-attractivité et plus de solidarité.

Certes, il existe à leur intention un mécanisme de redistribution horizontale, en plus du mécanisme de redistribution verticale que constitue la Dotation globale de financement (DGF) versée par l'État: le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2016, la dotation de ce Fonds est gelée à 1 milliard d'euros. Les critères de redistri-

bution et le mode de délibération dont elle fait l'objet devraient être transformés. Mais, au fond, il s'agit là d'un sparadrap sur une jambe de bois. Outre la faiblesse de la dotation, ce mécanisme revient à « déshabiller un peu Pierre pour habiller un peu Paul », sans du tout toucher aux facteurs profonds qui conduisent au creusement des inégalités territoriales

Les collectivités locales en concurrence pour la « CAME »³

En pratique, les communes sont confrontées à une contrainte de « désendettement » étouffante, censée les inciter à accroître leur capacité d'investissement par auto-financement. Cela, alors même que la fiscalité locale, réformée sans cesse de façon réactionnaire, a conduit, notamment en 2010, à la suppression de la taxe professionnelle, seul impôt sur le capital des entreprises qui représentait 50 % des ressources fiscales des collectivités territoriales.

Mais que signifie une reprise de l'investissement matériel local sans essor de l'emploi, de la formation, des qualifications et des salaires de ceux qui sont chargés de veiller à sa promotion, son utilisation socialement efficace et son entretien, c'est-à-dire les fonctionnaires et agents territoriaux en liaison avec les citoyens-usagers et les salariés des entreprises qui en bénéficient ? Et vers qui, prioritairement, serait alors tourné cet investissement accru attendu ?

En effet, les communes ont été délibérément plongées dans une concurrence aveugle entre territoires, au nom de la mondialisation et de l'attractivité des capitaux. Cette course a laissé sur le bord de la route une multitude de petites et moyennes communes, rongées par le chômage et la désindustrialisation, dont les moyens ont été phagocytés progressivement par des « métropoles » présumées les faire coopérer pour se développer. Mais ce sont des « pôles de compétitivité » et d'excellence pour les multinationales et la finance qui ont été propulsés avec un écrémage des ressources humaines, naturelles et financières. Cela au prix d'une « gentrification » des centres des grandes villes accompagnée, cependant, de

phénomènes croissants de ségrégation sociale. Les possédants, les détenteurs des fonctions intellectuelles supérieures, les investisseurs institutionnels, les sièges sociaux des groupes y monopolisent une rente foncière sans cesse accrue par l'amélioration sélective des services publics facteurs d'attractivité.

Ces grands centres monopolisent les pouvoirs de décisions sur la vie et l'avenir de gigantesques conurbations. Ils sont devenus des lieux de surinvestissement en logements et zones de chalandise de luxe, bureaux, mobiliers urbains, terrains viabilisés et équipés en « zones d'activités » pour les entreprises.

Ils multiplient les établissements d'excellence pour l'éducation, la santé, la culture, le sport et les loisirs des « élites » et de leurs familles cultivant « l'entre-soi ». Ils sont devenus le lieu de bulles permanentes de spéculations foncières et immobilières invraisemblables, largement encouragées par les énormes liquidités injectées, sans sélectivité, par la BCE dans le système financier. Et pourtant, le long des ceintures entourant ces grands centres et dans certaines poches déshéritées intra-muros s'accumulent misère, exclusions, réclusions, frustrations.

Mais dans ces conurbations et leur arrière-pays, où s'entassent « ghettos » sinistrés par le chômage et immenses cités pavillonnaires entrecoupés de grandes surfaces commerciales, d'innombrables centres de logistique, de friches industrielles et de terres agricoles vouées aux céréales, tentent de cohabiter couches populaires délaissées, immigrées notamment, et « couches moyennes » déclassées ou en voie de l'être, grâce à ce qui reste du service public et aux tissus associatifs. Dans les périphéries plus lointaines dépérissent nombre de petites villes moyennes et se désertifient les zones semi-rurales. Les luttes populaires aidant, des services publics arrivent à survivre mais perpétuellement menacés par une pénurie endémique de moyens humains et financiers, tandis que progressent l'artificialisation des sols et le recul des terres cultivables.

Plus on s'éloigne des grands centres métropolitains et plus le crédit devient sélectif, sauf pour les grands agrariens et les acquéreurs de rési-

dences secondaires de standing. L'argent de la BCE est épongé bien avant d'avoir pu « ruisseler » jusqu'à ces populations délaissées dont les élus locaux, écrasés de « responsabilités », ne disposent que de très faibles moyens financiers et pouvoirs.

Les fortes migrations alternantes journalières entre lieux de travail, au plus près des grands centres urbains, et lieux d'habitation de plus en plus éloignés, entraînent, insuffisance des services publics aidant, d'immenses congestions, des temps et des coûts de transport considérables ainsi qu'un mal-vivre accablant qu'expriment à leur façon les « gilets jaunes ». Autant de problèmes, de carences et de dysfonctionnements qui contribuent à faire se déliter le « vivre ensemble » et reculer la productivité globale du pays.

Les collectivités locales sous la férule du coût du capital

Mais tout cela a engendré des coûts considérables avec la montée d'un endettement contrepartie du désengagement de l'État, du rationnement des ressources fiscales propres et de l'alourdissement des « compétences » des collectivités locales mises en concurrence accrue. Cela s'est accompagné du recours croissant des plus grandes collectivités aux emprunts sur le marché financier, y compris parfois à des « emprunts toxiques ». Au total les intérêts versés par toutes les collectivités territoriales en 2018 totalisaient 8,21 milliards d'euros, en croissance de 0,7 % sur 2017 (INSEE).

Cela a fait le bonheur des banques commerciales privées, malgré la promotion de la Banque des territoires, de la Banque postale et de la BPI, toutes trois publiques, mais qui, en pratique, recourent largement aux critères du privé. Quant à la Caisse des dépôts, elle se préoccupe plus désormais du soutien du marché financier sous la coupe duquel l'État a été placé. L'encours de la dette du « bloc communal » est passé de 109,45 milliards d'euros en 2014 à 115,07 milliards d'euros en 2018 (+1,3%).

Malgré la forte baisse des taux d'intérêt, impulsée par les énormes injections de monnaie de la BCE

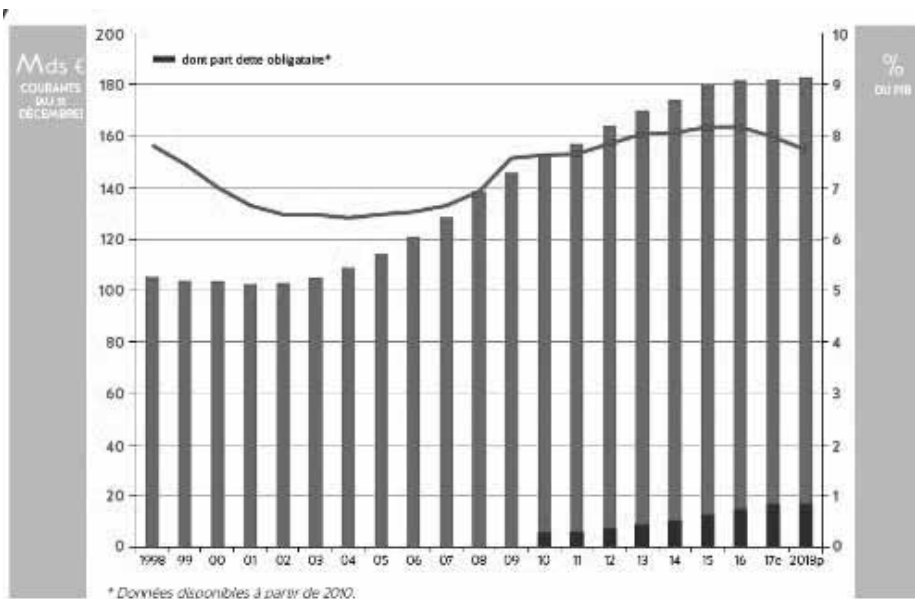
3. Bouba-Olga et Grossetti M., *La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ?*, 2018, <hal-01724699v2>.

Taux moyen de la dette après opérations sur produits dérivés



Source : Thomas Beurey, « Malgré des taux d'intérêt au plus bas, les collectivités freinent leurs emprunts », Finances et fiscalité, 18 avril 2019.

En cours de la dette totale de toutes les collectivités territoriales



Source : Banque postale (DOB).

dans les circuits financiers européens, les collectivités territoriales continuent de freiner leurs emprunts, mobilisant ce qui est devenu de l'autofinancement.

C'est le cas particulièrement des communes. L'examen par « Finance Active » dans son observatoire portant sur 7 milliards d'euros de flux (sur un total d'environ 17 milliards) contractés par les 1 210 collectivités et entités publiques clientes du cabinet (les plus grandes collectivités), repré-

sentant 100,3 milliards d'encours de dette – soit la moitié de celui des administrations publiques – montre un marché atone.

Selon l'observatoire, le montant moyen emprunté en 2018 recule légèrement de 11,7 à 11,2 millions d'euros, pour une durée quasi équivalente à 2017 (18,8 ans contre 19) à un taux moyen global certes en diminution de 1,1 % (contre 1,15 % en 2017 et 1,18 en 2016), mais avec un taux fixe moyen stable à 1,41 %.

En 2018 les banques ont capté 69,5 % du montant des flux contre 61,3 % en 2017. Ce taux n'était que de 40 % en 2014.

On peut noter que si le taux d'intérêt moyen de toute la dette est au plus bas à 2,24 % au 31 décembre 2018 pour les collectivités locales (cf. graphique page précédente), il demeure nettement supérieur au taux d'inflation des prix à la consommation (IPCH).

Sur une base annuelle, celui-ci n'aura été que de 1,48 % en France entre janvier 2017 et janvier 2018. Or, on sait que d'autres gros emprunteurs arrivent à se fournir des fonds à taux d'intérêts réels négatifs.

Surtout, ce taux moyen paraît d'autant plus élevé que le « taux refi » encore appelé « taux de refinancement » de la BCE auquel les banques ordinaires doivent lui payer les emprunts qu'elle leur accorde, est à 0 % depuis mars 2016. Quant au taux « euribor 3 mois », qui a trait à des prêts que se font entre elles les plus grandes banques européennes, il est de plus en plus négatif depuis mai 2015 (cf. graphique).

Par ailleurs, on peut voir la sélectivité, en taux et durée d'emprunt, des crédits à long terme accordés aux collectivités (cf. graphique). Elle leur impose un prélèvement d'autant plus important qu'elles sont petites, avec, comme on le voit, une surprime particulière sanctionnant les villes de 50 000 à moins de 100 000 habitants et un avantage de plusieurs points pour les plus grosses métropoles.

Par ailleurs, il est clair qu'avant 2008, année de la crise financière, les collectivités locales empruntaient à des taux beaucoup plus élevés auprès des banques, supérieurs en moyenne à 4 %. Or, 67 % du stock de la dette des collectivités ont été contractés à taux fixe.

Cette situation paraît d'autant moins acceptable que c'est une banque publique, la Banque postale, qui domine ce juteux marché très convoité.

Mondialisation-métropolisation : même combat pour une autre utilisation de l'argent et des pouvoirs

Le niveau de chômage et l'insuffisance criante de formation tout

Crédits long terme ayant permis de couvrir les besoins de financement

Couverture des financements 2018 : caractéristiques générales



Source : Thomas Beurey, *op. cit.*

4. *Op. cit.*, p.111.

5. *Op. cit.*, p. 82.

6. M. Rochefort, «Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui», *Strates*, hors-série, 2002.

7. Paul Boccarda, *Capitalisme monopoliste d'État social selon la terminologie.*

au long de la vie de chacun-e constituent un immense défi. Ce sont des facteurs majeurs d'inégalité entre les territoires, y compris face aux enjeux écologiques et sociaux. Ils font le lit des populismes.

Le processus de mondialisation tel qu'il s'est développé depuis les années 1990, sous l'empire des exigences de rentabilité des capitaux dominants de grands groupes multinationalisés, a donné argument aux dirigeants de l'État et aux patrons pour tenter de soumettre l'ensemble des territoires à un impératif de «compétitivité», entendu sous l'angle de la baisse du «coût du travail», de la baisse des dépenses publiques, de la concentration des ressources pour attirer les capitaux et les «talents».

De même que la mondialisation actuelle débouche sur une accentuation sans précédent de la crise du capitalisme à tous les niveaux d'activité économique, du local au mondial, ce type de «métropolisation» ultralibérale au service de la rentabilité financière débouche sur une formidable crise de société, urbaine comme rurale, et une concentration des pouvoirs mortifère pour la démocratie.

En 1947, le géographe Jean-François Gravier expliquait dans un livre célèbre, *Paris et le désert français*, comment la capitale dévorait les ressources humaines, matérielles et financières d'une France alors en plein exode rural. Il dénonçait le fait qu'un «monstre urbain comme Paris» fasse «perdre à la France chaque année trois fois plus de richesse humaine que l'alcoolisme»⁴. L'ancien membre des étudiants royalistes d'Action française agitait déjà, à sa façon, le spectre du «grand remplace-

ment», utilisé aujourd'hui en grand par l'extrême droite et, de façon subliminale, par Macron. Il pointait ainsi «ces Polonais, ces Italiens, ces Espagnols [qui] viennent remplacer les enfants que les Français n'ont pas voulu»⁵. Et il s'inquiétait de la croissance foudroyante de Paris, mais aussi déjà de Lyon, Marseille et de la Côte d'Azur, coïncidant avec le gonflement des professions dédiées au luxe et d'activités spéculatives et parasitaires.

À cette époque, et jusque dans les années 1960, Paris groupait des sièges sociaux qui représentaient plus de 80 % du chiffre d'affaires de toutes les entreprises grandes et moyennes de France⁶.

La tentative de correction de ce phénomène fut la mise en œuvre d'une politique nationale d'aménagement du territoire tendant à promouvoir des métropoles d'équilibre: Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble-Saint-Étienne, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire. Par la suite, quatre autres villes furent associées: Rennes, Clermont-Ferrand, Dijon, Nice.

Elles furent dotées d'équipements, d'investissements publics renforcés avec de vastes financements publics et l'appel massif à la création monétaire de la Banque de France et au crédit avec bonification des taux d'intérêt. Elles permirent, certes, avec l'appui des conquêtes sociales et démocratiques de la Libération puis de 1968, des progrès sociaux et culturels. Mais elles servirent aussi à relancer en grand l'accumulation de capitaux privés dominants à base nationale bénéficiant, en l'espèce, de la béquille

«dévalorisée» d'un secteur public puissant... jusqu'à l'éclatement d'une crise durable de suraccumulation du capital au tournant des années 1970 (crise du CMES⁷).

Aussi, avec la crise corrélative des secteurs et du financement publics demeurés asservis aux espérances de rentabilité des capitaux privés et la poursuite de la croissance hypertrophique de l'Île-de-France, cette politique fut mise en sommeil. Mais elle aura contribué à faire émerger sur le territoire des pôles de vie et de coproduction, accentuant le besoin d'une réelle décentralisation planifiée de coopération.

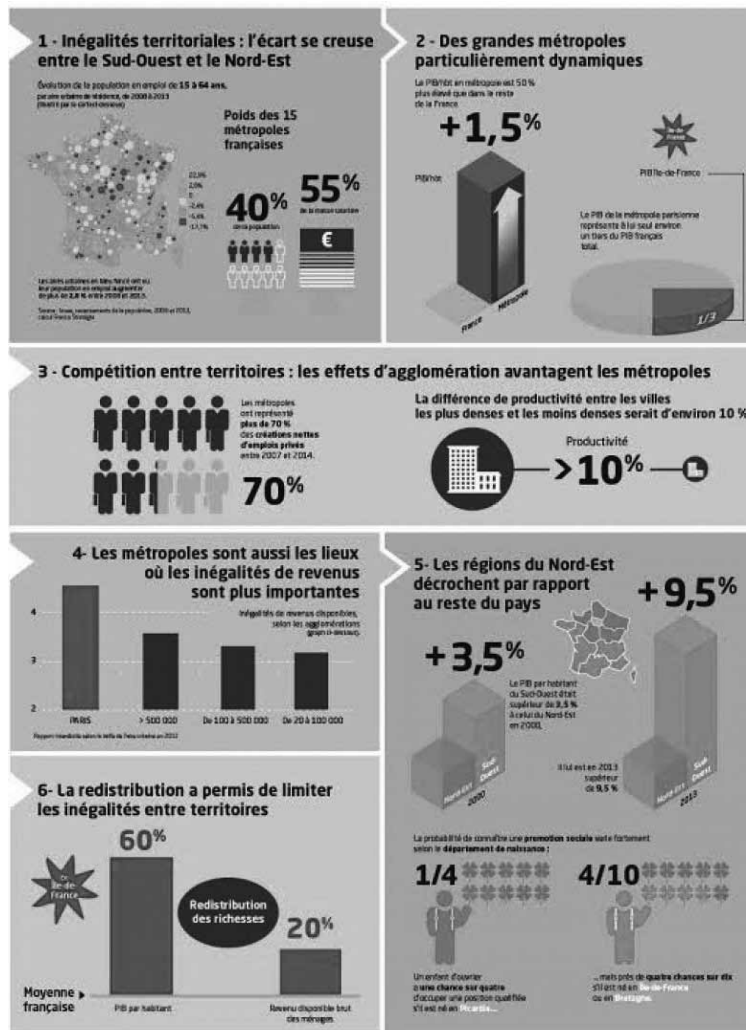
Dans les années 1980, avec le ralentissement structurel de la croissance, le passage de l'État sous la domination du marché financier, l'arrivée à maturité de premières générations de technologies informationnelles économisant fortement le travail total et les débuts d'essor de pays émergents, la préférence pour la croissance financière des capitalistes français a engendré une importante désindustrialisation de la France, un chômage massif durable et le pullulement de services dotés d'emplois précaires faiblement qualifiés.

La suite a montré combien ces choix furent de courte vue car, avec la révolution informationnelle, l'enjeu principal devient la qualité de la liaison entre industrie modernisée, services (dont services publics) efficaces et réseaux numériques. Or, une telle liaison exige une grande masse d'emplois de plus en plus qualifiés, mobiles et sécurisés avec le droit, pour chacun-e, à une formation de qualité rémunérée tout le long de la vie.

Elle nécessite une expansion de tous les services publics répondant aux besoins de sécurisation de tous les moments de la vie de chacun-e dont la couverture est un facteur fondamental de progrès de la productivité globale (avec de bons systèmes de santé, de recherche, d'éducation-formation, de logement, d'infrastructures publiques...). Sans promotion de toutes les capacités humaines sur tous les territoires, il n'y a pas d'efficacité durable de la relation industrie-services-numérique.

La mondialisation-fragmentation des chaînes d'activité et de valeur

De quelques effets de la « métropolisation » actuelle



Source : Dynamique et inégalités territoriales, *France-Stratégie* <1727.fr>.

des grandes firmes de plus en plus financiarisées –, à partir des années 1990, a remis en effet en question cette armature nationale de production en partie défaite et son système de pouvoirs.

Mais elle en a utilisé cependant les bases, en Île-de-France, mais aussi à partir des anciennes métropoles d'équilibre, pour la conformer à une nouvelle donne dominée par une connectivité généralisée grandissante au service des marchés financiers globalisés et de la mise en concurrence des salariés, des États et des collectivités territoriales du monde entier.

Dans un contexte où de nombreuses contraintes antérieures nationales de type étatistes disparaissaient, balayées par la multinationalisation des grands groupes

prenant appui sur les débuts de la révolution informationnelle, ces derniers ont installé leur direction et surtout leurs « centres-relais » dans les villes leur offrant les meilleures conditions de rentabilisation de leurs capitaux car susceptibles de contribuer à leur assurer la meilleure liaison industrie-services (dont services publics)-numérique en France, en Europe et dans le monde.

Ces villes sont devenues des métropoles d'ambition internationale, centres-relais de vastes chaînes d'activités et de valeur mondiales, centres financiers dévorant les ressources de leur arrière-pays de plus en plus démunis de pouvoirs et, ce faisant, les ressources de la nation dans une compétition franco-française, intra-européenne et mondiale.

Cela conduit à la catastrophe que l'on sait avec l'épisode paroxysmique de crise de 2008. Celui-ci souligne l'inanité de la thèse dite du « ruissellement » qui postule que ces grandes métropoles omnipotentes concentrant de grandes ressources informationnelles au service des multinationales, des géants du BTP et de la logistique, des « start-upeurs », des « génies de la finance », des promoteurs immobiliers... seraient le creuset d'une telle production de valeur dans la mondialisation, grâce à leur attractivité, et qu'il en déborderait largement pour répondre aux besoins de toutes leurs populations comme de toutes celles de leur arrière-pays...

Mais, loin de tirer les leçons de cet épisode catastrophique, Macron, ardent adepte de la théorie du « ruissellement », redouble dans la macrocéphalie urbaine au service des multinationales et des marchés financiers, allant jusqu'à caresser des illusions faramineuses sur les effets prétendument bénéfiques du Brexit pour la promotion de « Paris place financière ».

D'où la perspective d'une nouvel éclatement de la suraccumulation de capital à laquelle cette façon de « métropoliser », générale dans la mondialisation actuelle, aura grandement contribué.

Aussi, de même qu'il s'agit de réorienter radicalement la mondialisation en cours, il faut aussi, pour le faire, réorienter radicalement tout le système et le processus de métropolisation, en liaison avec le projet d'une nouvelle industrialisation du pays et d'une révolution citoyenne des pouvoirs dans l'entreprise, la cité, la nation, l'Europe et le monde.

Cette intervention, dès le niveau local et régional, ressourcerait l'activité des élus de terrain aux luttes populaires pour pouvoir enfin mieux « vivre et travailler au pays » en utilisant ici, maintenant et autrement l'argent des profits, des fonds publics, du crédit des banques et de la monnaie créée par la BCE.

Portant le fer au cœur de ces formidables réseaux de pouvoirs que constituent les grands groupes, la galaxie de leurs sous-traitants et fournisseurs, leurs chaînes d'activité et d'approvisionnement, leurs banques, elle permettrait une

prise, dès le niveau local, sur ces grands nœuds informationnels communiquant en réseaux que, sous leur férule, sont devenues les villes et leurs conurbations.

Pour utiliser autrement la révolution informationnelle, pour l'emploi et la formation, pour le bien commun, il faut des luttes et des conquêtes de pouvoirs pour émanciper des dominations capitalistes ces formidables potentiels afin qu'ils servent de base pour des coopérations et des coproductions développant toutes les capacités humaines sur tous les territoires de la planète.

L'enjeu des services publics locaux et de leur financement, corrélativement à ceux de l'emploi, de la démocratie et de la coopération, sont absolument cruciaux.

Avancer sans attendre avec trois types de propositions

Le chantier paraît gigantesque. À partir de quelles pistes de propositions commencer à chercher à mobiliser, lors des prochaines élections municipales (mais en ayant en vue aussi la présidentielle)? Il s'agit, plus que jamais, de révéler l'originalité de l'apport possible des élus communistes à gauche, leur utilité pour construire unité d'action et rassemblement sur des objectifs précis, avec les moyens financiers et les pouvoirs nouveaux nécessaires permettant, à la fois, de parer les mauvais coups et de commencer à changer les rapports de force.

La question des pouvoirs sur l'utilisation de l'argent des profits, des fonds publics et du crédit à partir des leviers institutionnels existants, mais aussi à construire, paraît déterminante.

Elle seule pourrait permettre de révéler la nécessité d'interventions nouvelles sur les choix des entreprises et des banques, dès le niveau local et régional, alors que toutes les forces politiques s'acharnent à les faire disparaître du débat idéologique.

Ne faut-il pas, pour ces élections municipales, aider les candidats communistes à politiser la question du rôle et de la responsabilité sociale, territoriale et environnementale des entreprises et des banques? Que feraient les unes et les autres sans des salariés formés,

en bonne santé, correctement logés, bien transportés, correctement payés et dont les revenus du travail et de remplacement garnissent chaque mois, à un coût quasi nul, les dépôts en comptes courants dans les banques?

Services publics, responsabilité des entreprises sur l'emploi, la formation et l'environnement, responsabilités des banques, jusqu'à la BCE, pour l'accroissement des financements nécessaires, au-delà des ressources propres existantes qu'il faut augmenter (cf. la note de J.-M. Durand), démocratie... tels pourraient être les éléments distinctifs d'une campagne communiste à gauche pour ces municipales.

Défendre et développer les services publics locaux en coopération

Il faut absolument relancer, sans attendre, les dépenses de services publics à partir des territoires, là même où vivent et travaillent les gens, jusqu'à en imposer la nécessité au plan national dans une rupture avec les politiques d'austérité.

Une telle relance permettrait tout à la fois de commencer à répondre aux besoins populaires si frustrés, de soutenir la demande intérieure qui tend à piquer du nez sous l'effet d'un ralentissement mondial et d'accroître la productivité globale.

Obliger les collectivités locales à dégager de l'autofinancement pour investir en rationnant leurs ressources propres et en les obligeant à diminuer la qualité et le périmètre des services publics locaux ne fait que préparer une rechute de la France dans une crise plus grave que celle de 2008.

Cela passe, bien sûr, par une réforme radicale de la fiscalité locale et des mécanismes de transferts financiers verticaux et horizontaux dont doivent bénéficier beaucoup plus les communes, à commencer par les plus démunies.

Mais, sans attendre, ne serait-il pas possible de s'engager à constituer des comités de défense et de promotion des services publics locaux avec les salariés et usagers des services publics et les élus, sans perdre de vue que les entreprises comme les banques sont très consommatrices de services publics.

Ces comités pourraient être chargés de construire avec toutes les populations, dans une délibération permanente, un inventaire des besoins de services publics et des objectifs chiffrés d'expansion au plan communal comme intercommunal.

Serait ainsi posée la question des dépenses nouvelles nécessaires de fonctionnement avec l'exigence de créer des emplois sous statut et d'accroître l'effort de formation de tous les personnels, en liaison étroite avec les besoins ressentis par tous-tes.

Serait aussi posée nécessairement la question d'investissements nouveaux pour un bon équipement des services, de leurs personnels et usagers avec la numérisation, ce qui posera à nouveau le problème de la formation.

Tout en menant la lutte face aux tutelles préfectorales, face aux insuffisances et biais de la fiscalité locale, ces comités pourraient contribuer à une mobilisation populaire pour responsabiliser les banques qui collectent gratuitement les dépôts des salaires, pensions, retraites et allocations diverses dans chaque commune et intercommunalité.

Cet argent est celui de la société, pas des banquiers. Il doit servir, non à sécuriser des crédits pour les opérations financières, mais des crédits pour le développement des capacités humaines sur le territoire.

Il s'agirait que les banques, à commencer par la Banque postale, accordent des prêts à taux zéro aux collectivités pour financer les investissements publics, sociaux et écologiques de chacune d'entre elles et de leur coopération.

Ces prêts pourraient être complétés par les prêts d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen financé par la BCE dont l'énorme création monétaire actuelle, au lieu d'être gâchée dans des opérations financières et la spéculation, pourrait servir à financer une grande relance de tous les services publics.

Une conférence annuelle communale et intercommunale pour les services publics locaux pourrait réunir tous les acteurs de la cité, et notamment les syndicats de salariés, les élus, les représentants des entreprises et des banques, les

représentants des FPIC et ceux de l'État.

Sur la base des travaux des comités locaux, elles pourraient dresser un inventaire et une prospective des besoins et décider d'objectifs chiffrés d'expansion en quantité et qualité des services publics locaux afin d'engager, à d'autres échelons, la bataille pour les moyens financiers nécessaires.

Défendre et promouvoir l'emploi et la formation sur les territoires

Certes, la politique de l'emploi ne relève pas des élus locaux. Mais les collectivités subissent les dégâts engendrés par les suppressions d'emploi, le chômage massif et ses corollaires que sont la précarité et la pauvreté. Et au nom de l'emploi, elles s'échinent à répondre aux besoins d'infrastructures, de services nouveaux et de formation des entreprises.

Le dynamisme de l'emploi, des qualifications et des salaires conditionne celui des ressources des collectivités. Et lorsque des emplois sont perdus, la sollicitation des budgets sociaux locaux d'accompagnement de la crise met sous tension les finances locales.

Par ailleurs, engagées dans des efforts d'attractivité des capitaux, les communes et intercommunalités ont développé tout un tas de dispositifs d'aide et des politiques mobilisant des ressources financières et humaines considérables.

Pour une prospective citoyenne des besoins et des moyens

Les candidats communistes pourraient s'engager à exiger une évaluation très précise de l'efficacité de tous ces dispositifs du point de vue de l'emploi et du progrès des masses salariales et des qualifications sur le territoire. Cela concernerait, en particulier, les dispositions prises par les intercommunalités en matière de développement économique.

Un principe devrait prévaloir : quelle contrepartie en termes d'emplois et de formations doit être exigée de toutes les grandes entreprises qui sollicitent ces appuis ?

Ces questions devraient faire l'objet de délibérations publiques avec les citoyens et être portées par



Certes, la politique de l'emploi ne relève pas des élus locaux. Mais les collectivités subissent les dégâts engendrés par les suppressions d'emploi, le chômage massif et ses corollaires que sont la précarité et la pauvreté.



les conseillers territoriaux jusqu'au sein des FPIC. Les SCOT comme les PLU intercommunaux ne devraient plus être adoptés sans comporter une programmation chiffrée glissante en termes de créations d'emplois et de formations sur l'ensemble du territoire intercommunal, en visant un recul des inégalités de dotations.

Au-delà, les candidats communistes pourraient indiquer comment les collectivités devraient s'entraider pour faire face ensemble aux situations de crise et aux défis d'avenir, en responsabilisant les entreprises et les banques.

Agir en situation de crise

Il faut obtenir des moratoires sur toutes les suppressions d'emploi face à l'approche d'un nouvel épisode grave de crise. N'est-ce pas une exigence qui peut être portée par nos candidats ?

Quand une entreprise décide des licenciements ou délocalise, le patron invoque toujours la compétitivité. Il s'agirait alors que, avec l'appui des élus territoriaux et l'appel aux populations, les institutions représentatives du personnel puisse faire suspendre (moratoire) la décision afin de faire un diagnostic contradictoire des causes des difficultés invoquées et avancer des contre-propositions fondées sur la baisse des coûts du capital supportés par l'entreprise, au lieu de s'en prendre au « coût du travail ».

Mais les salariés ont besoin d'appuis institutionnels nouveaux pour pouvoir crédibiliser au plan financier les propositions alternatives qu'ils font. C'est pour cela que les candidats communistes peuvent porter la proposition que soient créés dans chaque intercommunalité et au niveau de chaque région des Fonds pour sécuriser l'emploi et la formation.

Ces Fonds, abondés par les aides publiques communales, intercommunales et régionales versées aux entreprises sans réelles contreparties, prendraient en charge une partie des intérêts versés aux banques par chaque entreprise pour les crédits nécessaires à leur modernisation.

Plus les investissements à réaliser programmeraient d'emplois et de formations correctement rémunérés et plus serait abaissé, par bonification, le taux d'intérêt des crédits, jusqu'à 0 % voire en dessous (non-remboursement d'une partie des prêts). Et des garanties seraient offertes.

De tels Fonds pourraient être créés tout de suite dans chaque intercommunalité et région à partir de luttes exigeant la transparence et un pouvoir citoyen d'orientation sur le crédit des banques qui y sont situées.

Anticiper

Des conférences financières communales, intercommunales et régionales pour sécuriser l'emploi et la formation pourraient réunir chaque année les représentants des salariés, ceux des employeurs, ceux des banques, ceux des pouvoirs publics, mais aussi les élus et les représentants des associations.

Il s'agirait de dresser un inventaire citoyen complet des besoins d'emplois et de formations en anticipant sur les restructurations nécessaires et l'évolution des conditions techniques et de marché.

De cet inventaire concerté découlerait un objectif chiffré annuel et révisable de créations et conversions d'emplois et de formation permettant de faire reculer en pratique et continûment le chômage, le sous-emploi, la précarité.

Ces conférences s'appuieraient sur les Fonds de sécurisation de

l'emploi et de la formation intercommunales et régionaux.

Ceux-ci pourraient alors constituer, à l'issue d'un changement de rapports de force national, des bases pour édifier un Fonds national de sécurisation de l'emploi et de la formation dont la mission serait équivalente, au plan national, à celle des Fonds intercommunaux et régionaux.

Des nationalisations bancaires s'adosseraient alors à ces nouvelles institutions publiques pour former un pôle public bancaire et financier chargé de développer un nouveau mécanisme du crédit pour l'investissement des entreprises : son taux serait d'autant plus abaissé, jusqu'à 0 %, voire en

dessous, que les investissements ainsi financés programmeraient plus d'emplois et de formations correctement rémunérés.

Une telle construction de luttes rendrait d'autant plus nécessaire, mais aussi réalisable, l'exigence d'une transformation radicale de la BCE et de sa politique monétaire.

Mobiliser les intercommunalités pour responsabiliser en coopération les grands donneurs d'ordre sur le territoire

Ne faudrait-il pas émettre la revendication d'une concertation permanente de toutes les collectivités territoriales sur le territoire des-

quelles un grand donneur d'ordre, national ou multinational, dispose d'une emprise afin de l'obliger à se responsabiliser au plan social et écologique?

Il s'agirait que ces réseaux de communes puissent imposer, en liaison étroite avec les besoins sociaux dont elles sont le réceptacle et les objectifs qu'elles se sont donné, une négociation aux firmes multinationales concernées, en visant à ce qu'elle se dote d'une planification stratégique favorable à l'emploi, la formation, l'écologie. ■■■

1. La Banque postale, *Les finances locales. Note de conjoncture, Tendances 2019*, par niveau de collectivités locales, septembre 2019. Voir aussi le *Rapport de la Cour des comptes sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*, septembre 2019.

Quel financement bancaire du développement des services publics locaux et de l'efficacité sociale, économique et écologique dans les territoires ?

Denis Durand

Refusant de tirer les leçons de la faillite de Dexia, des mouvements de restructurations systémiques des institutions financières en France sont à l'œuvre afin de construire des outils de financement des collectivités locales subordonnés aux marchés financiers. Appuyés par un cadre contractuel réglementaire qui impose aux collectivités locales un plafonnement de leurs dépenses et renforce l'austérité qui leur est appliquée, les effets de ces évolutions institutionnelles qui renforcent le poids des critères de rentabilité dans la gestion des collectivités locales pèsent désormais de manière visible sur leurs capacités d'investissement et sur la réponse en terme de services publics qu'elles apportent aux besoins des populations de leurs territoires. Ces évolutions appellent à pousser dans le débat public d'alternative l'exigence d'un financement des collectivités déconnecté des marchés et fondé sur des critères d'efficacité sociale.

L'argent coulerait-il à flots dans les collectivités locales ? Du moins est-ce l'impression qu'on pourrait retirer de la dernière note de conjoncture de

La Banque postale sur les finances locales¹ : « L'année 2019 devrait confirmer et amplifier l'embellie financière des collectivités locales constatée en 2018. Record historique de l'autofinancement, grâce

à une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes proche de la croissance économique en valeur ; accélération de la reprise des dépenses d'investissement à

l'approche de la fin du mandat municipal, facilitée par une augmentation des ressources externes, la dette locale étant quasiment stabilisée en valeur, et diminuant en pourcentage du PIB; et niveau jamais atteint pour le compte au Trésor... ». Un examen plus lucide de la situation réelle conduit pourtant à constater, depuis 2011, un phénomène inquiétant: une tendance sans précédent à la diminution des investissements des collectivités locales.

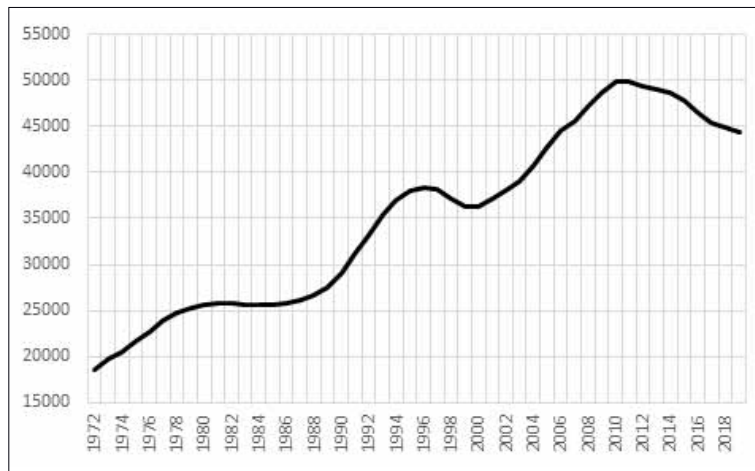
Des parlementaires s'en alarment. « Les collectivités territoriales et leurs groupements restent le premier investisseur public. Ils ont réalisé en 2015 près de 70 % de l'investissement public civil. Pourtant, là où les collectivités locales réalisaient plus de 55 milliards d'euros de dépenses d'investissement (non compris les remboursements de dette) en 2012, ces dépenses n'atteignaient plus que 45,5 milliards d'euros en 2016. Ainsi, entre 2014 et 2016, les dépenses d'investissement ont enregistré un recul d'une ampleur sans précédent, à hauteur de 22 % (en euros constants). Ce recul historique résulte certes pour partie d'un effet traditionnel lié au cycle électoral, mais il a été nettement accentué par les baisses uniformes des dotations de l'État aux collectivités territoriales, *via* la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), ainsi que par les incertitudes liées à la mise en place de la nouvelle organisation territoriale (fusion des régions, réorganisation intercommunale, modification des compétences) et ses conséquences pratiques sur les décisions des élus. »²

Cette rupture historique reflète en effet les dégâts causés par l'austérité imposée aux collectivités territoriales sous la pression des exigences de rentabilité du capital. L'obsession du désendettement sous la pression des normes budgétaires européennes sert ici de prétexte à une bien mauvaise cause.

Les services publics locaux ont besoin d'un crédit efficace

On conçoit aisément que le « bien commun » dépend directement de la qualité des moyens d'action publics disponibles (crèches, transports collectifs, centres de santé,

Formation brute de capital fixe des administrations publiques locales en volume - moyenne glissante sur six ans



Source : INSEE, comptes nationaux.

établissements scolaires, traitement des déchets, voirie...). Ouvrir un collège peut, par exemple, répondre aux attentes des familles habitant un département. C'est aussi contribuer à la formation de futurs travailleurs dont l'activité créera des richesses, une valeur ajoutée sur laquelle seront prélevés des salaires, mais aussi des cotisations et des impôts qui pourront servir à alimenter les ressources de la collectivité. Cependant, entre le premier coup de pioche et l'entrée dans la vie active des premiers élèves du collège, il s'écoulera nécessairement plusieurs années. En attendant, la création de l'établissement (construction des locaux, acquisition des matériels et logiciels pédagogiques, formation et embauche des enseignants et du personnel administratif...) exige que la collectivité puisse disposer tout de suite des fonds nécessaires. C'est pourquoi il est légitime et sain que les investissements des collectivités locales soient financés, non sur les ressources de l'exercice en cours, mais par recours à l'emprunt. Encore faut-il que deux conditions soient remplies: que les investissements répondent à des critères précis d'efficacité économique, sociale et écologique, et que leur financement n'entraîne pas un coût en intérêts et autres frais financiers insupportable pour la collectivité emprunteuse.

Le problème est que les politiques actuelles se préoccupent bien peu de ces deux conditions et ne

s'attachent qu'à un seul impératif: réduire l'endettement des collectivités publiques. Ainsi, la crise actuelle de l'hôpital public n'est pas sans rapport avec le blocage de son taux d'endettement imposé à partir de 2010. On peut en dire autant de la SNCF et de la « règle d'or » qui a fait chuter de 36 % les investissements de l'entreprise publique depuis 2014.

En matière de finances locales, la règle en vigueur depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prend la forme d'une « contractualisation » entre l'État et les collectivités territoriales. Elle n'impose pas seulement une limitation à 1,2 % de leurs dépenses de fonctionnement. Elle soumet aussi à un « plafond de référence » le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute des grandes collectivités locales (différence entre leurs recettes réelles et leurs dépenses réelles de fonctionnement). Lorsque ce plafond est dépassé, le contrat doit définir une « trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement ».

Il en résulte non seulement que les collectivités locales sont amenées à renoncer à des investissements qui seraient pourtant économiquement et socialement justifiés, mais aussi que l'entretien des équipements existants est insuffisamment assuré. Les auteurs de la communication parlementaire citée plus haut attirent ainsi l'attention sur la « dette grise » engendrée par ce défaut d'entretien des équipe-

2. Communication de Rémy Rebeyrotte et Christine Pires Beaune, Mission « flash » sur l'investissement des collectivités territoriales, 20 mars 2019. Christine Pires Beaune est députée socialiste du Puy-de-Dôme et Rémy Rebeyrotte est député macroniste de Saône-et-Loire.

Reste qu'un autre aspect déterminant de la réalité doit lui aussi être souligné : le recours au crédit bancaire demeure de très loin la source principale du financement des collectivités territoriales, dont il représente aujourd'hui encore 75 %.

ments et alertent particulièrement sur la situation des réseaux de transport et des réseaux de distribution d'eau.

Plutôt que de réclamer, aveuglément, aux collectivités territoriales qu'elles se désendettent au détriment de la réponse aux besoins de la population dans l'immédiat et dans l'avenir, les citoyens et leurs élus sont en droit d'exiger un recensement précis des besoins de développement des services publics dans chaque territoire et des moyens de les satisfaire, en termes d'investissements matériels et immatériels, et en termes de créations d'emplois. C'est à quoi devraient servir des conférences locales et régionales pour l'emploi et la formation réunissant tous les acteurs économiques, sociaux et politiques d'un territoire.

Les objectifs adoptés dans ces conférences s'imposeraient à tous ces acteurs, en particulier aux banques et sociétés financières, publiques et privées, dont la responsabilité sociale est précisément de réaliser les avances d'argent nécessaires à la mise en place des moyens de créer des richesses dans les entreprises et dans les services publics.

La soumission des collectivités territoriales aux marchés financiers passe par la restructuration des institutions financières publiques

Peut-on dire en effet que ces acteurs sont à la hauteur de leurs responsabilités ? C'est ce qu'ils prétendent. Par exemple, le Crédit agricole auditionné par la mission parlementaire sur l'investissement des collectivités territoriales estimait que « l'offre de crédits aux collectivités territoriales est supérieure à la demande, de l'ordre de 26 milliards d'euros contre 14 à 16 milliards. Le Crédit agricole est ainsi conduit à réaliser des opérations à marge négative pour rester sur le marché des petites collectivités territoriales ». Ces bonnes nouvelles suffiront-elles à faire oublier le cynisme avec lequel la profession bancaire dans son ensemble avait laissé nombre de collectivités territoriales contracter des emprunts « toxiques », c'est-à-dire ruineux, jusqu'à la veille de la crise de 2008 ? Là encore, au-delà des déclarations officielles, il est utile d'aller voir de plus près les réalités.

Une de ces réalités, complaisamment mise en avant par certains élus locaux eux-mêmes, est la montée en flèche, ces dernières années, du recours aux émissions de titres sur les marchés financiers. Cette forme d'endettement dépasse 15 % du passif des administrations publiques locales en 2019 et elle peut avoisiner 75 % pour les grandes collectivités territoriales, comme la Ville de Paris ou de grandes régions.

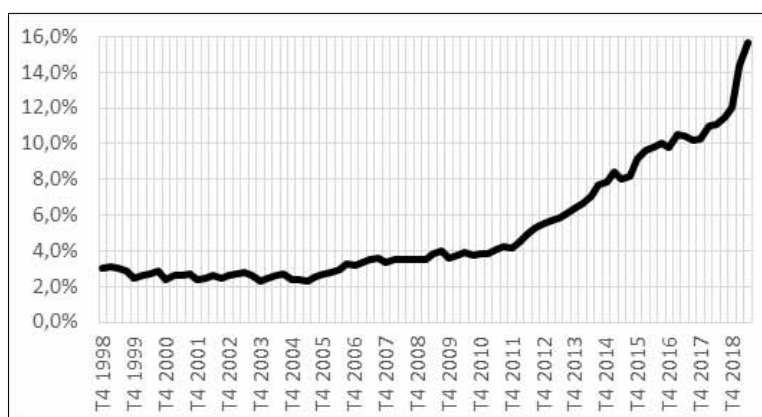
La création de l'Agence France locale à l'initiative du Grand Lyon et de dix autres grandes collectivités pour mutualiser la collecte de fonds sur le marché obligataire a sans doute contribué à cette spectaculaire évolution en ouvrant l'accès au marché financier à des collectivités qui, seules, n'auraient peut-être pas eu une taille suffisante pour le faire.

Ces collectivités profitent ainsi, dans l'immédiat, des faibles taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché mais en contrepartie elles se placent sous le regard permanent des salles de marchés et s'exposent ainsi à une sanction immédiate si leur gestion ne paraît pas conforme aux exigences de rentabilité des capitaux financiers internationaux : en une fraction de seconde, leurs titres peuvent être massivement vendus et le coût de leur financement, corrélativement, peut monter en flèche. Nos écoles, nos transports urbains, nos systèmes d'assainissement ou de distribution d'eau sont ainsi directement soumis aux courants qui agitent Wall Street et les masses de capitaux libres de se déplacer instantanément d'un bout à l'autre de la planète. Il n'y a rien de plus toxique que les marchés financiers !

Les collectivités territoriales lancées dans le grand bain de la mondialisation financière renoncent ainsi à la sécurité que pourrait leur procurer l'établissement de relations contractuelles durables avec un ou plusieurs établissements de crédit.

Reste qu'un autre aspect déterminant de la réalité doit lui aussi être souligné : le recours au crédit bancaire demeure de très loin la source principale du financement des collectivités territoriales, dont il représente aujourd'hui encore 75 %. C'est même la seule source de financement externe des petites collectivités qui n'ont pas une

Part des titres dans le passif des administrations publiques locales



Source : Banque de France, comptes nationaux financiers.

3. Voir Denis Durand, « Rapprochement Caisse des dépôts-La Poste : tout le contraire d'un pôle financier public », *Économie et politique*, septembre-octobre 2018, n° 770-771.

4. Cette proposition est présentée en détail dans la note de la Fondation Gabriel-Péri, *Financer l'expansion des services publics en Europe. Mobiliser la création monétaire de la BCE dans un Fonds de développement économique, social et environnemental européen*, mars 2017.

surface financière suffisante pour s'adresser aux marchés.

Plus fondamentalement, le développement des services publics devrait être un motif prioritaire de recours au pouvoir de création monétaire des banques. Comme les critères de rentabilité en vigueur dans la banque privée n'y conduisent pas spontanément, c'est d'ailleurs ce qui a motivé, historiquement, le rôle important joué par des institutions financières publiques dans le financement des collectivités territoriales.

Dans ce domaine, un changement majeur a été causé par la constitution de Dexia, puis son effondrement. Issu en 1996 d'une fusion entre le Crédit communal de Belgique et le Crédit local de France, lui-même héritier – avec, au passage, sa privatisation – de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales et de son rôle majeur dans le financement des collectivités territoriales, cet établissement s'était lancé dans une expansion financière débridée, bien au-delà de sa mission historique. Sa faillite hautement prévisible a coûté 13 milliards d'euros à l'État français et à l'État belge, et elle a privé les collectivités locales françaises de leur principal interlocuteur dans le système bancaire.

Le relais a été pris par la SFIL (Société de financement local), constituée en 2013 sous la forme d'une filiale de l'État à 75 %, de la Caisse des dépôts à 20 % et de la Banque postale à 5 % : en d'autres termes, il a été demandé au capital public de réparer les dégâts causés par le capital privé. La première tâche de la nouvelle institution aura été de gérer les prêts toxiques consentis par Dexia – comme par bien d'autres banques privées – à de nombreuses collectivités locales. Aujourd'hui, sa principale activité consiste à refinancer des prêts aux collectivités locales distribués par la Banque postale en empruntant les fonds nécessaires sur le marché financier : la SFIL s'avère ainsi un autre vecteur de financiarisation du financement des collectivités territoriales.

Il convient enfin d'insister sur une transformation de grande ampleur qui est en train d'affecter non seulement le financement des collectivités territoriales mais aussi celui des entreprises implantées sur leur territoire : la constitution,

autour de la Caisse des dépôts et consignations, d'un vaste groupe soumis aux normes de la mondialisation financière³.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) devient l'actionnaire majoritaire de La Poste à la place de l'État. Les organes de direction de La Poste sont réformés pour les rapprocher de ce que prévoit le droit commun des sociétés. Corrélativement, la Banque postale devient, à la place de la Caisse des dépôts, le principal actionnaire de la Caisse nationale de prévoyance, première entreprise d'assurance des personnes en France, à la tête de 400 milliards d'actifs. Le statut de la Caisse des dépôts, historiquement placée sous la surveillance du Parlement, est lui-même modifié pour rapprocher la composition et les prérogatives de sa Commission de surveillance de celles d'un conseil d'administration ordinaire : elle comprendra désormais huit « personnalités qualifiées », c'est-à-dire des représentants des milieux financiers. Une autre disposition de la loi PACTE donne la clé de ces modifications : l'assujettissement de la CDC à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui la fait entrer dans le régime commun des banques commerciales. On peut s'attendre à voir le puissant groupe constitué de la CDC, de la Banque postale, de la CNP, de BPI France (dont des amendements à la loi PACTE modifient également la structure) passer, avec ses 1 000 milliards de bilan, sous le contrôle direct de la Banque centrale européenne comme les autres groupes bancaires « systémiques »

européens. Un accord passé en octobre 2019 intègre également la SFIL dans le périmètre du groupe.

Au sein de ce groupe, la CDC a réuni dans une « Banque des territoires » ses activités de financement des collectivités territoriales et de financement du logement.

Une chose ressort de ce vaste effort institutionnel : l'objectif du gouvernement n'est pas de faire des institutions financières publiques des leviers pour s'opposer à la domination des critères de rentabilité capitalistes dans le financement des collectivités territoriales et du tissu économique au sein duquel elles agissent et pour faire prévaloir des critères sociaux et écologiques. Il consiste plutôt à intégrer davantage ces institutions dans la mondialisation financière capitaliste.

À l'inverse, un véritable pôle financier public serait le partenaire dont les collectivités locales ont besoin pour développer les services publics nécessaires à leurs habitants. Il jouerait un rôle d'entraînement au sein du secteur bancaire pour financer à taux nul ou négatif les investissements publics les plus efficaces en termes de création d'emplois, de valeur ajoutée, et en termes écologiques. Pour les projets exigeant des mises de fonds importantes, il jetterait les bases de la constitution d'un fonds de développement économique, social et écologique européen doté par la BCE des fonds nécessaires au financement de projets démocratiquement élaborés, décidés et contrôlés dans chaque pays de l'UE⁴.



Au-delà des investissements publics : d'autres critères d'attribution des crédits pour l'emploi et le développement économique et écologique des territoires

Un véritable pôle financier public serait également un partenaire très important de l'action des collectivités sociales au service de l'emploi et du développement économique de leur territoire.

En effet, l'action sociale, écologique, culturelle des communes, de leurs groupements et de l'ensemble des collectivités territoriales ne peut se déployer dans des territoires dévitalisés, désindustrialisés, socialement sinistrés, marginalisés dans la mondialisation capitaliste.

Les innombrables procédures d'aides publiques aux entreprises mobilisent des fonds gigantesques – quelque 200 milliards d'euros chaque année, 40 milliards en 2019 pour le seul CICE. Elles aboutissent, le plus souvent, à subventionner les profits des entreprises bénéficiaires sans effet mesurable sur l'emploi et la croissance réelle, et sans que ces procédures permettent aux citoyens d'exercer un quelconque pouvoir sur les décisions touchant à l'utilisation des profits des entreprises et des crédits bancaires.

La bataille doit donc continuer contre les formes les plus perverses d'aides publiques, comme le CICE ou le CIR, et pour le contrôle, par les citoyens et leurs représentants, de l'utilisation des fonds publics mis à la disposition des entreprises.

Mais il faut aller plus loin. Il se trouve que le levier le plus puissant d'action publique en faveur de l'économie locale est la réorientation du crédit bancaire, tant il est vrai que l'accès au crédit, particulièrement pour les PME, détermine la capacité de développement des entreprises et leur existence même.

Or les banques, aujourd'hui refinancées à taux négatif par la Banque centrale européenne, continuent néanmoins de prendre en compte, comme critère d'attribution des crédits, les perspectives de rentabilité des projets financés. Cela les conduit à privilégier le financement des placements

financiers ou immobiliers plutôt que les projets axés sur la création de valeur ajoutée dans les territoires par le développement et la sécurisation de l'emploi et de la formation. En particulier, les projets des PME-TPE, ceux qui portent sur des investissements « immatériels », peinent à être pris en compte par le système bancaire dès lors qu'ils ne s'accompagnent pas d'un apport de garanties matérielles ou financières qui supposent une accumulation préalable de capital. L'avis *Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité* présenté en mars 2017 par Frédéric Boccard au CESE établit un diagnostic approfondi et largement partagé de ces difficultés. Il préconise des mesures précises pour commencer d'y remédier. C'était également l'objet du colloque « Politiques locales pour l'emploi, la création de richesses et l'écologie : quels leviers pour le financement des PME-TPE ? » organisé au Sénat le 28 octobre 2019 par Pascal Savoldelli, sénateur du Val-de-Marne, et la revue *Économie et politique*.

Venant à l'appui des mobilisations sociales et écologiques, des mises relativement modestes de fonds publics sous forme de garanties d'emprunts ou de bonifications d'intérêt permettraient de mobiliser des montants typiquement dix fois plus élevés de crédits bancaires. Elles exerceraient un puissant effet de levier qu'un refinancement à taux négatif par la Banque centrale européenne des crédits aidés par le fonds régional viendrait encore renforcer considérablement. Ces aides seraient réservées aux crédits finançant des investissements réalisés par des entreprises, à condition que ces investissements répondent à des critères précis d'efficacité économique, sociale et écologique. La mise de fonds publics serait d'autant plus élevée – jusqu'à rabaisser le taux du crédit en dessous de zéro pour les meilleurs projets – que l'effet attendu sur l'emploi, la formation, les économies d'énergie et de ressources naturelles serait plus fort. La sélection de ces crédits, le suivi et le contrôle de ces investissements obéiraient à des procédures démocratiques, sous la responsabilité des élus et donnant une large place à l'initiative et à l'intervention des citoyens.

Ce type d'intervention peut être déployé à l'échelon national : ce serait la mission d'un fonds national pour l'emploi et la formation. De la même façon, des fonds régionaux ou locaux pour l'emploi et la formation constitueraient l'outil le plus approprié à l'intervention des communes et des collectivités territoriales en faveur de l'emploi, du développement économique et de l'environnement sur leur territoire.

La proposition de loi pour une sécurisation de l'emploi et de la formation, déposée par André Chassaigne en janvier 2017, et sa déclinaison dans le projet de proposition de loi d'expérimentation « entreprises de territoires » élaboré par un groupe de travail animé par Sylvie Mayer (secteur ESS du PCF), Hervé Defalvard (maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée) et Denis Durand (commission économique du PCF), décrivent précisément l'organisation institutionnelle sur laquelle pourrait s'appuyer l'intervention des communes, des intercommunalités et des autres collectivités territoriales. Voir le dossier consacré à ce sujet dans le numéro n° 770-771 (sept.-oct. 2018) d'*Économie et politique*.

*

La restructuration des institutions financières publiques est une étape importante dans la soumission de la société française au capital et aux marchés financiers. Pour conjurer les périls qui l'accompagnent, un très large rassemblement de forces sociales, syndicales, politiques peut se constituer pour exiger la constitution d'un pôle financier public digne de ce nom, mettant en réseau la Banque postale, BPI France, la CDC, la CNP et d'autres réseaux bancaires nationalisés, en liaison avec les banques mutualistes, avec la Banque de France (établissant le lien avec la Banque centrale européenne) autour d'une mission commune, un service public du crédit pour financer les investissements favorables à l'emploi, à la formation, à la recherche, au développement des services publics, à la production de ces biens communs de l'humanité que sont le climat, la pureté de l'air et de l'eau, la biodiversité, la santé. ■■■

Financements publics locaux des collectivités locales

L'enjeu d'une profonde refondation

Jean-Marc Durand

Les collectivités locales assument une part déterminante de la solidarité nationale via les services publics qu'elles mettent en œuvre sur leurs territoires. Elles sont, tout particulièrement les communes, un service public global à multiples facettes. De fait, les collectivités locales constituent un rempart contre les effets de la crise sociale et le recul de la démocratie engendrés par les politiques d'austérité et la résignation publique à la domination des marchés financiers. Elles sont un facteur décisif pour l'emploi et la croissance économique, et pour la réponse aux besoins sociaux des populations. C'est pourquoi, face aux logiques d'abandon de pans entiers de la fiscalité locale, face à un recours au crédit bancaire rendu de plus en plus difficile d'accès, il leur faut retrouver une véritable marge de manœuvre budgétaire.

Dans un contexte de grande confusion entretenue par un empilage de réformes touchant autant à l'organisation administrative territoriale qu'aux modes de financement de ses diverses strates, il convient de préciser d'où proviennent les recettes des collectivités locales. Dans les faits, elles ont quatre sources :

– Les dotations d'État, essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais aussi le fonds de compensation de TVA (FCTVA) ainsi que les subventions de l'État et d'autres organismes publics (Europe, région...).

– Les impôts locaux, qu'ils soient directs comme la taxe d'habitation (TH) et la taxe foncière (TF) ou indirects comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), mais aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la contribution territoriale des entreprises (CTE) composée de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

– Le produit des domaines (ventes, locations de propriétés publiques locales).

– Le produit des emprunts auprès des banques de dépôt mais aussi auprès de la SFIL et de la BPI, voire de la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

Ce papier se bornera à traiter les trois premières sources de financement, la quatrième est analysée par Denis Durand dans une contribution à ce numéro d'*Économie & Politique*.

Dotations de l'État et fiscalité locale : une nette tendance à la baisse aux lourdes conséquences pour les collectivités locales

Dotations ou concours de l'État, où en est-on ?

Il s'agit à l'approche des élections municipales de mars 2020 de dresser un état de la situation qui inclut de préciser la nature des dotations attribuées par l'État aux collectivités locales et d'analyser

les évolutions à l'œuvre en ce domaine, au cours de ces dernières années.

Des dotations de compensation

Il s'agit par celles-ci de :

– Compenser des charges générales. C'est la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui remplit cette fonction.

– Compenser des transferts de compétences. C'est le versement par l'État aux collectivités locales du montant des recettes qui était affecté aux dépenses occasionnées par les missions transférées.

– Compenser la perte d'un impôt local. Par exemple suite à la suppression de la taxe professionnelle (TP) et maintenant dans le cadre du processus de suppression de la taxe d'habitation (TH). Il s'agit aussi de compenser des allègements conjoncturels (suppression d'un impôt suite à des événements particuliers : un état de catastrophe naturelle, etc).

– Compenser la charge de la TVA supportée par les communes, particulièrement sur leurs inves-

tissements, et qu'elles n'ont pas le droit de récupérer.

Dotations de péréquation

Elles sont destinées à réduire les inégalités entre collectivités. Versées normalement aux collectivités les plus défavorisées ces dotations sont pour la plupart intégrées à la DGF. Pour les communes urbaines il s'agit de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et pour les communes rurales de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Dotations et subventions d'investissement

L'État attribue des subventions aux collectivités qui portent des projets d'investissement (dotation d'équipement, soutien à l'investissement...).

À l'observation de l'évolution de l'attribution de ces diverses dotations sur une période longue, et plus particulièrement depuis 2011 s'agissant de la DGF, on remarquera une pression financière de plus en plus vigoureuse et précise sur les collectivités locales. S'agissant des compensations des transferts de compétences deux phénomènes se conjuguent. D'une part la compensation budgétaire intervient au temps T du transfert. Aucun ajustement de ce montant n'est par la suite effectué, ne serait-ce que pour tenir compte de l'augmentation normale des coûts de gestion du simple fait de l'augmentation du coût de la vie. Aucune autre compensation n'est également effectuée lorsque pour exercer une mission transférée, la collectivité doit engager des dépenses de formation de son personnel, voire acquérir des matériels nouveaux ou créer des emplois. De l'autre, la compensation de la suppression d'impôts suit exactement la même logique à laquelle s'ajoute un calcul plutôt surprenant parfois du montant compensé. Jugez-en ! La suppression de la taxe professionnelle a représenté une perte de recettes fiscales pour les collectivités locales de 8 Mds€. Et bien, au budget de l'État de 2019, le montant programmé de cette compensation n'est plus que de 2,9 Mds€.

S'agissant des subventions d'équipement et d'investissements, il est peu de dire que pour les communes, la constitution des dossiers

à fournir pour obtenir ces dernières relève souvent d'un parcours du combattant tant la procédure est compliquée. Obligées d'avoir recours à du personnel de plus en plus compétent pour gérer ces demandes, ce qui suppose des salaires à la hauteur, il leur est malgré tout de plus en plus difficile d'obtenir des subventions à la hauteur de leurs besoins de financement.

Quant à la DGF, l'évolution de son montant donne la pleine mesure des conceptions politiques nationale et européenne de la dépense publique et au cas d'espèce de la dépense des collectivités locales. C'est au cours du quinquennat Hollande qu'on a assisté, après leur gel quelques années auparavant, aux coupes les plus massives dans les concours de l'État. Ainsi, la DGF est passée entre 2011 et 2019 de 41 Mds€ à 26,94 Mds€. Sous la présidence Macron, la même logique perdure mais en appliquant une méthode plus insidieuse bien que tout aussi ravageuse puisqu'il est prévu entre 2017 et 2022 de faire baisser cette dotation de 13 Md € supplémentaires. Sous le doux nom de contractualisation, Macron a installé un levier incitatif relevant de la plus pure méthode néolibérale à partir du postulat suivant : d'une année sur l'autre, l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ne peut être supérieure à 1,2 %. Le montant de tout dépassement constaté sera amputé sur celui des dotations d'État de l'année suivante. S'il était encore besoin de montrer à quel point était nocive la réforme de la LOLF initiée par L. Jospin, nous en avons ici une éclatante démonstration. N'est-ce pas la LOLF qui dispose en effet selon une règle au nom barbare de « fongibilité asymétrique des crédits » que les dépenses d'investissements peuvent être financées par celles de fonctionnement, le contraire étant par contre strictement interdit ? Et c'est d'ailleurs pour une part de la sorte que la chute des dépenses d'investissements constatée en 2017 a été enrayerée au cours des années 2018 et 2019 ; le besoin d'investissements irrépressibles ayant d'autre part fait son œuvre. Cependant personne ne s'est interrogé sur les coupes drastiques que les communes, en particulier, ont dû réaliser dans leurs dépenses de

fonctionnement pour relancer leur investissement, mettant ainsi en danger de mort des pans entiers de service public communal, obligeant les familles à supporter des augmentations de tarifs des prestations proposées (restauration scolaire, fonctionnement des écoles mais aussi accès au sport et à la culture) et plombant de nombreuses associations. Quand on sait par ailleurs que sous le seul effet du glissement vieillesse technicité (GVT) la masse salariale augmente chaque année de 2 %, on imagine le nombre de suppressions d'emplois publics communaux qui ont dû être programmées. Aujourd'hui la DGF ne représente plus que 15,25 % des recettes de fonctionnement. Sur ce montant 7,7 Mds€ sont consacrés à la solidarité c'est-à-dire à l'aide en faveur des communes les plus défavorisées (DSU et DSR notamment), ce qu'on appelle la péréquation. Et il faut savoir que l'augmentation programmée de 180 millions d'euros de la solidarité se fera à solde nul pour le montant global de la DGF. C'est pour cette raison que, malgré un montant stable de DGF entre 2017 et 2019, 50 % des communes ont vu baisser leur dotation en 2019.

Une fiscalité locale soigneusement démembrée

Sans avoir la prétention d'être exhaustifs, nous observerons les principales évolutions intervenues dans le domaine de la fiscalité locale. Leur mise en perspective avec la gestion des dotations d'État permet aisément d'observer la volonté farouche de restructurer en profondeur par l'outil budgétaire et financier l'organisation administrative de l'État et sa déclinaison que représentent les collectivités locales. C'est un travail méthodique de casse mais toujours au prétexte de rendre de meilleurs services aux usagers, qui consiste en présentant comme une obligation absolue le respect des règles budgétaires européennes (3 % puis 1 %) des traités de Maastricht et de Lisbonne, à mettre les collectivités locales face à une équation insoluble. Prises en tenaille entre des moyens budgétaires de plus en plus faibles et une demande sociale et écologique croissante, les collectivités locales n'ont plus que deux choix. Soit, fusionner dans des

structures de plus en plus concentrées et éloignées des citoyens et de leurs besoins, soit supprimer des emplois publics et abandonner des missions dont les plus juteuses seront reprises par le privé. En fait les deux facettes d'une même pièce dont l'objectif est de mettre le plus d'argent public possible à la disposition des grands groupes et des marchés financiers, et de proposer sur les territoires une organisation des services publics essentiellement tournée vers le soutien aux multinationales et au capital financier. Le tableau ne serait pas complet si on omettait de souligner que la volonté de pousser les collectivités locales à dégager de l'autofinancement, c'est-à-dire à dégager un solde positif en matière de dépenses de fonctionnement, participe du choix des décideurs nationaux d'amener ces dernières à se financer pour leurs dépenses d'investissements, directement sur les marchés financiers, et donc à recourir de moins en moins aux dotations d'État et à la fiscalité locale. Ainsi la boucle serait totalement bouclée.

C'est ce qui se travaille depuis de nombreuses années au travers des réformes successives et régressives

de la fiscalité locale. Et cela a naturellement commencé par la fiscalité locale des entreprises. Ainsi c'est au cours des années Jospin que le premier coup sera porté. Il s'était alors agi de faire disparaître la base salaires du calcul de la taxe professionnelle. Ensuite, différentes modifications sont intervenues visant toutes à réduire la base imposable à la taxe professionnelle. Puis N. Sarkozy devait porter l'estocade à cet impôt s'y reprenant en deux fois. Tout d'abord en faisant disparaître la base équipements et biens mobiliers (EBM) puis en décidant d'en finir complètement avec cet impôt local, remplaçant ainsi la TP par la contribution territoriale des entreprises, soit au final un manque à gagner de 8 Mds€ pour les collectivités locales. Depuis 2017, E. Macron a décidé d'en finir avec la taxe d'habitation. Programmée sur plusieurs années jusqu'en 2023 la suppression de cet impôt local représente une amputation de recettes fiscales de 22 Mds€ pour les collectivités locales dont 15 Mds pour les communes et 7 Mds pour les EPCI. Pour compenser le manque à gagner pour les communes, le gouvernement propose de leur transférer

les 14 Mds€ que perçoivent les départements au titre de la taxe foncière, soit -1 Md€. Les départements devraient recevoir en compensation une part de la TVA, un peu comme les régions, ce qui aura pour conséquence de mettre sous perfusion d'État l'essentiel des ressources budgétaires des départements. Une situation dont on peut s'inquiéter tant il est de notoriété publique que l'existence des départements est menacée. Au-delà de la suppression d'un impôt local il y a un enjeu d'organisation des territoires qu'assume pleinement E. Macron, tout comme ne s'en cachaient d'ailleurs pas ses récents prédécesseurs.

Au moment où la TH est en cours de disparition, de nombreuses voix, particulièrement au sein du Medef, s'élèvent pour mettre en cause la contribution foncière des entreprises (CFE). Il est clair que l'existence de cette contribution est d'autant plus fragilisée qu'elle est calculée exactement sur la même base que la taxe foncière. De là à invoquer un doublon...! À préciser qu'au budget 2020, des mesures, symboliques certes pour l'instant, sont inscrites donnant la possibilité aux collectivités locales d'exonérer de CFE et de CVAE (contribution sur la valeur ajoutée) certains petits commerces ou certaines petites activités. Le gouvernement prépare par ailleurs une révision des bases locatives des immeubles d'habitation. Si, comme cela est à craindre, cette révision se fait selon les mêmes critères que celle qui a été réalisée pour les locaux commerciaux, le pire est à envisager.

Gestion financière des collectivités locales quelles règles retenir ?

L'autofinancement doit-il demeurer la règle ? Il provient d'un solde positif du budget de fonctionnement sur lequel on gage le financement des investissements. On sait ce que cela signifie quant au sort des services publics locaux. Il s'agit en outre de présenter aux marchés financiers un gage de solvabilité.

Doit-on aussi en rester à la logique actuelle d'un cycle de désendettement à 6 ou 7 ans ? Cela limite le recours à l'emprunt des collectivités locales et les oblige à faire de plus en plus d'autofinancement.

Dès lors la proposition de fonds européen pour les services publics en lien avec une déclinaison nationale (Fonds national pour l'emploi et la formation), régionale (fonds régionaux pour l'emploi et la formation) et locale (CESEL et conférence communale annuelle des services publics et de l'emploi), ne doit-elle pas être portée comme une alternative à la fois crédible et radicale ?

J.-M. Durand

Une indispensable refonte des principes et des moyens de financement public des collectivités locales

Il y a fort à parier que le processus engagé de baisse des dotations d'État aux collectivités locales ne s'arrêtera pas au 31/12/2019. Même si le mouvement va ralentir jusqu'en mars 2020, élections municipales obligent, on peut s'interroger sur le contenu de l'acte de décentralisation version Macron. Déjà quelques indications donnent le ton. M. Macron veut en effet « changer le mode d'organisation de notre République »

Calcul de la fiscalité locale sur des bases indiciaires, le danger que fait courir la révision foncière des locaux commerciaux

Comme on peut le constater à partir de l'évolution enclenchée par la révision maintenant menée à son terme, des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux, de nouveaux modes de calcul et de gestion de cette dernière ont été installés. Deux phénomènes se complètent dangereusement.

Il ressort une volonté de déconnecter *l'évaluation des bases (valeur locative) des indices fonciers pour les remplacer par des éléments se rapportant plus précisément aux valeurs du marché.*

Ainsi désormais la Valeur locative des biens professionnels (VLP) est déterminée en fonction de « *l'état réel et représentatif du marché locatif et non plus sur les valeurs locatives cadastrales de 1970* » jugées par ailleurs trop complexes et trop opaques. À cette base « marché locatif » sont appliqués des taux issus d'une grille tarifaire en fonction de la nature ou de la destination des locaux sommairement répertoriée (locaux professionnels ou magasins de vente) et de leur utilisation (type de surface commerciale).

Chaque année le contribuable doit déclarer le montant de son loyer qui permettra une actualisation annuelle des bases et qui sera effectué par une commission départementale relevant du département (CDVLLP) ; c'est-à-dire plus du tout sur des éléments fonciers mais à partir des valeurs du marché et plus du tout maîtrisé par l'administration fiscale. C'est ainsi par exemple que les petits magasins de centre-ville sont matraqués par rapport aux grandes surfaces. En effet les loyers en centre-ville ont tendance à évoluer plus vite que ceux des grandes surfaces. Cela parce qu'en centre-ville ce sont des constructions en dur, souvent dans des immeubles à destination et de commerce et d'habitation avec des propriétaires qui appliquent les hausses de loyers et qui comptent retirer une rente de leur location. À la différence des grandes surfaces dont les locaux n'ont de valeur que par l'activité qui y est exercée. Des locaux commerciaux vides, en zone commerciale ou industrielle, ne valent intrinsèquement pas grand-chose, leur valeur est liée à l'activité qui y est développée. En outre, les loyers sont le plus souvent pratiqués par des SCI qui ont les mêmes propriétaires que la société d'exploitation commerciale. D'où le célèbre « planchonnement », il fallait inventer ce terme, visant à installer un dispositif de lissage pour neutraliser les variations extrêmes entre locaux professionnels de petites surfaces et locaux professionnels de grande surface.

La seconde dimension de cette réforme, et cela transpire des lignes précédentes, est que l'administration fiscale est de moins en moins concernée par l'établissement des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette mission sera dès lors accomplie chaque année par les départements. Cela est très dangereux. On va vers une gestion à la tête du client, en fonction des besoins locaux, introduisant à terme une énorme disparité de tarifs, en tout cas bien pire que celle qui existait avec la détermination des VL à partir d'indices fonciers et de coefficients locaux. C'est la fin d'une unité territoriale nationale et de toute idée de péréquation puisque chacun réglera ses problèmes dans son coin et se débrouillera pour tirer le maximum de ce qu'il a. C'est également le moyen qu'a trouvé l'État pour se décharger du coût d'une partie de la mission de gestion des impôts locaux, un vieux rêve néolibéral. Là encore Macron l'a fait !

S'agissant de la révision foncière des locaux d'habitation. La même voie semble devoir être prise que pour les locaux commerciaux. L'objectif est de déléguer le pouvoir d'assiette et de taux (le pouvoir d'assiette étant particulièrement dangereux) à des services relevant du bloc communal donc des EPCI. Quant à l'établissement des bases de la taxe foncière, le revenu cadastral, il ne devrait également plus reposer sur des indices fonciers mais sur les valeurs de marchés (locations, valeur vénale lors de ventes ou de reventes). Ainsi l'administration fiscale se délesterait quasi totalement de la mission de gestion des impôts locaux. Cohérence de la fiscalité locale des personnes sur l'ensemble du territoire comme péréquation voleraient en éclat. Par contre inégalités, accroissement des disparités de traitement selon les localités (en fonction de leur richesse), seraient le lot des propriétaires avec notamment des répercussions très fortes sur les plus modestes d'entre eux. C'est le grand bond en arrière qui se prépare !

Jean-Marc Durand

avec des « principes simples », notamment sur les « problématiques de la vie quotidienne : transition écologique, logement, transport » pour « garantir des décisions au plus près du terrain ». Au-delà, une réforme de la fiscalité locale est dans les cartons. Elle devait sortir mais là encore, élections municipales de 2020 et un climat social tendu semblent tempérer les ardeurs du locataire de l'Élysée. À titre indicatif, il faut rappeler que depuis octobre 2018, le gouvernement a acté la création d'une « collectivité européenne d'Alsace » qui remplacera en 2021 les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. « Il pourra y avoir une autonomie de décision à l'échelle des préfetures », explique-t-on du côté du ministère des Collectivités territoriales. Par ailleurs, la création dans « chaque canton » de France Services, un « endroit où l'on puisse trouver une solution aux problèmes », interroge d'autant plus que « le chef de l'État a promis de supprimer les doublons. Il s'agira d'un lieu unique où se trouveront les services de l'État et ceux des collectivités, quels que soient les émetteurs ». En clair, il faut lire que ce sont des personnels des collectivités locales qui assureront les missions de fonctionnaires d'État, sans aucune formation et donc sans aucun moyen réel de répondre à l'attente des citoyens. Tous ces projets confirment la volonté présidentielle d'en finir avec notre organisation territoriale, avec à la clé le double objectif de casser la démocratie locale et de laminer les finances locales.

Raison de plus pour construire une alternative radicale et crédible qui s'appuie sur l'exigence fondamentale d'augmenter la dépense publique pour répondre aux besoins des populations, relever le défi écologique et en même temps désintoxiquer l'économie des gâchis et de la prédation des marchés financiers. C'est en ce sens que les propositions suivantes sont avancées. Elles s'attachent à établir une véritable solidarité nationale d'une part, par une révision du rôle, de l'attribution et du calcul des dotations de l'État, de l'autre par une réforme de la fiscalité locale, les deux ayant pour objectif d'assurer un financement courant permettant aux collecti-

vités locales de se projeter sur des projets sociaux et environnementaux ambitieux.

Revoir l'application et le calcul des dotations aux collectivités locales

Par les propositions qui suivent, il s'agit d'une réforme des modes de calcul et d'attribution des dotations afin de maintenir une cohérence de financement et donc d'aménagement et de développement sur l'ensemble du territoire national, avec notamment l'objectif de combattre le projet fédéraliste européen. Il s'agit naturellement d'assurer un financement à la hauteur des besoins des populations dans les localités que la seule fiscalité locale, même réformée en profondeur, ne peut permettre d'atteindre, sauf à faire littéralement crouler les citoyens sous le poids des impôts locaux. Pour autant cela ne signifie pas qu'une réforme globale de la fiscalité locale soit un enjeu négligeable. Les propositions que nous avançons en ce domaine montrent combien l'existence d'une fiscalité locale est indissociable de la mise en application réelle du principe de libres décisions des collectivités locales et donc d'une décentralisation effective. Le pouvoir de lever l'impôt procure en effet une part d'autonomie fiscale inséparable d'une gestion démocratique et décentralisée en lien étroit avec les populations.

S'agissant de la réforme des dotations, il est proposé :

- D'exiger un moratoire suspensif immédiat du principe gouvernemental de contractualisation (État/collectivités locales) dont l'objectif est avant toute chose de faire encore baisser le montant de DGF versé par l'État aux collectivités locales. Il faut sortir de cette logique mortifère qui vise par tous les bouts à étrangler budgétairement les collectivités locales.

- Remettre à plat le calcul de la DGF et de la péréquation en prenant en compte la situation économique, sociale et financière réelle de chaque commune. Pour cela il s'agit de retenir le nombre d'habitants, le potentiel fiscal de chacun d'eux et tout ce qui caractérise la situation économique et sociale de la commune (chômage, précarité, nature des emplois, services proposés à la population),

rôle et place de la commune sur chaque territoire (centralité, environnement, ruralité...).

- Suspender tout nouveau transfert de compétences et cela à chaque niveau, depuis l'État mais aussi vers les agglomérations et métropoles. Pratiquer une analyse/bilan complète des transferts de compétences existants tant officiels qu'officieux (par exemple sécurité et police). Il s'agit d'en apprécier l'efficacité et l'opportunité tant du point de vue des citoyens que des agents de service public local. Une fois cette évaluation pratiquée, il s'agira alors d'examiner et de définir le niveau administratif d'exercice de chacune d'elles avec le souci d'une mise en commun, certes pour réaliser des économies d'échelle lorsque cela est possible, mais aussi pour créer entre les territoires et entre collectivités des solidarités, des partages mutuellement avantageux, luttant contre la désertification, promouvant des espaces à dimension humaine et assurant une mixité d'activités (industrie, services, services publics, commerce, artisanat). C'est à partir de ce travail minutieux que devra ensuite être traitée la double question du montant des dotations et des outils de péréquation avec une réévaluation annuelle.

- Pour l'heure, afin de desserrer l'étau budgétaire qui enserré les collectivités locales, il convient de procéder à un doublement du taux que représente la DGF par rapport aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Aujourd'hui de 15, 25 % il passerait à 30 % ce qui représenterait en montant une somme de 52 Mds€. À titre de comparaison, le montant de la DGF aux collectivités locales était de 41 Mds€ en 2010. L'État a pour mission d'assurer une égalité de développement de tous les territoires, y compris des plus déshérités, par la mise en œuvre d'une planification stratégique cohérente d'aménagement territorial. Et pour cela il y a besoin de son financement.

L'urgente nécessité d'une réforme de la fiscalité locale

Les collectivités locales assument une part déterminante de la solidarité nationale *via* les services publics qu'elles mettent en œuvre sur tout le territoire. Elles sont un facteur décisif de croissance

économique et d'emploi, assurant plus de 71 % de l'investissement public en France. Elles constituent en cela des remparts contre la crise sociale et le recul de la démocratie engendrés par les politiques d'austérité et la résignation à la domination des marchés financiers. Les communes, structure de base des collectivités locales, garantissent par leur action quotidienne au plus près des populations une part importante de cette solidarité, ainsi qu'elles pourvoient largement au développement économique, même si aujourd'hui cette compétence leur échappe.

Face aux logiques d'abandon de pans entiers de la fiscalité locale (taxe professionnelle et maintenant taxe d'habitation), face à un recours au crédit rendu de plus en plus difficile par les taux proposés et les conditions d'endettement imposées, les collectivités locales, dont les communes, ont absolument besoin de nouvelles allocations de ressources pour répondre aux exigences populaires. C'est également la condition pour qu'elles retrouvent une vraie marge de manœuvre budgétaire. Et cela passe en partie par ce que nous appellerons le retour d'une réelle autonomie fiscale caractérisée par leur pouvoir de voter des dépenses mais aussi des recettes correspondantes, c'est-

à-dire notamment, la capacité à voter les taux de fiscalité locale. Mais pour cela encore faut-il qu'il reste une fiscalité locale! Une fiscalité locale qui puisse contribuer à faire de nos communes un lieu de résistance à l'offensive néolibérale et de construction d'un aménagement du territoire tourné vers la satisfaction des besoins sociaux et écologiques. Voilà pourquoi il s'agit de reconstruire une fiscalité locale au sein de laquelle la participation des entreprises retrouve une place autre que symbolique. Trois remarques préalables :

– Cette réforme nécessaire doit être partie prenante d'une refonte de l'ensemble des prélèvements fiscaux, avec pour enjeu un impôt qui serve non seulement à prendre en compte dans son calcul et son mode de prélèvement la répartition de la richesse et l'évaluation des capacités contributives de chacun, mais qui permette de produire de vrais effets sur l'économie comme sur l'ensemble de la société par son action sur l'utilisation de l'argent, particulièrement de celui des entreprises. C'est-à-dire en prenant comme critères d'efficacité des cycles de production, le développement humain et le respect de l'environnement.

– Les énormes gâchis capitalistes, matériels et financiers, auxquels nous assistons aujourd'hui sur les

territoires, la distanciation de plus en plus grande entre les entreprises, les localités et leur population doivent conduire à accorder une attention toute particulière à une revitalisation de la fiscalité locale des entreprises.

– Enfin une réforme de la fiscalité locale, afin de retrouver une vraie dimension locale, devrait reposer sur quatre principes fondamentaux :

- **Le maintien de son caractère indiciaire** : c'est-à-dire, un impôt établi d'après des indices extérieurs de richesse – valeur ou évaluation patrimoniale. Cela va à l'encontre de l'idée selon laquelle il faudrait intégrer dans le calcul de la base des impôts locaux une part du revenu des ménages. Cette proposition, qui se veut de bon sens, cherche, en réalité, à frayer un chemin à la mise en place d'un impôt local sur le revenu, sorte d'impôt par capitation. À terme, ce principe deviendrait le principal, voire l'unique, élément servant au calcul de l'impôt local des personnes. Il préparerait une mise en compétition exacerbée entre territoires à partir d'une autonomie renforcée des collectivités locales travaillant à la fois la disparition de la cohésion nationale entre territoires et finalement une évolution vers « l'Europe des grandes régions ».

Autonomie financière/autonomie fiscale

On a souvent tendance à parler indifféremment d'autonomie financière et d'autonomie fiscale, parfois à un point tel qu'on a du mal à distinguer la différence entre ces deux notions.

Pourtant elles ne recoupent pas du tout la même réalité. L'autonomie fiscale revient à voter des taux d'impôts. L'autonomie financière revient à voter la répartition de recettes qui sont attribuées par d'autres. Pas de vraie décentralisation et particulièrement pas de vrai moyen de faire vivre une démocratie locale participative et de proximité sans maîtrise budgétaire, donc sans vote de taux. C'est un des éléments forts de l'exercice d'une démocratie locale authentique. Mais cela ne peut avoir sa pleine efficacité que s'il existe un cadre national de mise en cohérence et de maîtrise de la construction des budgets locaux, notamment par l'établissement de l'assiette des impôts locaux à partir de critères précis, communs et connus de tous. Sinon c'est le retour à un temps féodal!

Voilà pourquoi il est indispensable de faire reposer le calcul de la base des impôts locaux sur des éléments indiciaires liées aux divers éléments patrimoniaux notamment le foncier bâti et non bâti. Ces critères indiciaires doivent être déterminés avec un objectif de mise en cohérence et de cohésion sur l'ensemble du territoire national. Ils doivent donc être précis et adaptés aux évolutions du bâti et du non bâti actuels (caractéristiques physiques et éléments spécifiques, localisation, classification, destination) et faire disparaître les disparités de classement et de correctif d'ensemble jusque-là appliqués par les communes, suite à la révision de 1970, pour laisser la place à des éléments de pondération reflétant la réalité des situations que nous renvoie la société d'aujourd'hui. Il s'agit d'éviter de générer à nouveau des différences de traitement inexplicables entre des territoires proches, voire identiques mais également entre rural et urbain, entre agricole et industriel, entre villes centre et périphérie.

• **L'autonomie fiscale des collectivités locales** : il s'agit d'affirmer leur capacité à voter de vrais budgets en disposant d'une réelle latitude pour agir sur le montant de leurs recettes, notamment en décidant des taux d'imposition.

• **Le refus de la spécialisation de l'impôt** : ce principe implique que chaque niveau de collectivités soit alimenté par un impôt unique alors qu'il faut affirmer, pour chaque collectivité, une diversité de ressources fiscales au risque de mettre en danger leur existence (voir ce qui pourrait se passer avec la suppression de la TH).

• **La mise en cause du principe des « taux liés »** : il lie l'évolution du taux des taxes locales entre elles. C'est ainsi par exemple qu'a été petit à petit réduit le rendement de la TP. Les collectivités locales n'avaient en effet plus la possibilité de proposer une augmentation du taux de cet impôt sans proposer également d'augmenter celui de la TH ou de la TF.

De façon précise et concrète, une refonte de la fiscalité locale repose-rait sur les propositions suivantes :

Créer un nouvel impôt local sur le capital des entreprises

La base de cette nouvelle taxe professionnelle qui serait en fait un impôt local sur le capital des entreprises, serait composée de trois éléments : les bâtiments, les équipements et machines, les actifs financiers (actions, obligations).

Les bâtiments et équipements et machines (EBM) de tous types d'entreprises – de production comme commerciales – verraient leur base calculée à partir d'une seule méthode qu'on peut continuer à appeler méthode comptable. Cette méthode comptable consiste à partir du coût d'acquisition du bien (actualisé pour les bâtiments et terrains) et du montant inscrit en comptabilité pour les EBM à appliquer un taux (par exemple de 9 %). Ce calcul permet de déterminer une somme qui devient la base d'imposition supportant les taux décidés par les collectivités.

Les actifs financiers des entreprises supporteraient un taux fixé nationalement compris entre 0,3 % et 0,5 % selon l'effort des entreprises :

– En matière d'investissements permettant de développer l'emploi, la formation, les salaires.

– En termes d'économies sur le matériel, les matières premières, le capital.

– Quant aux émissions de gaz à effets de serre et à leurs déchets.

Cette ressource nouvelle alimenterait un Fonds national de péréquation affecté intégralement au financement des communes, en fonction du nombre d'habitants et de critères sociaux (potentiel fiscal par habitant).

Refonder la fiscalité locale des personnes

Cela exige une vraie révision foncière, c'est-à-dire une remise à plat totale des bases d'imposition (valeur locative) des immeubles soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Jamais pratiqué depuis 1970, ce travail est aujourd'hui essentiel. Et il n'a rien à voir avec la révision des locaux commerciaux effectuée en 2017-2018 et avec celle que Macron propose d'engager sur le même mode, dans l'année qui vient, s'agissant des bases d'imposition des locaux d'habitation. La loi de finances 2020 devrait porter cette annonce. Il faut noter que la révision des locaux commerciaux comme celle à venir des locaux d'habitation a été effectuée depuis le bureau uniquement, sans consultation ni repérage, ni intervention des personnels des services fiscaux sur le terrain.

Une réforme authentique des bases d'imposition (Valeur locative) impliquerait une augmentation importante des bases. Il incomberait alors aux collectivités locales d'engager une révision de leurs taux d'imposition. Cela pourrait être conduit dans le cadre de l'élaboration d'un vrai budget participatif qui pourrait prendre appui sur une instance de démocratie participative, tel un CESEL (comité économique, social et environnemental local), qui travaillerait à la construction du budget à partir de projets mis en débat avec la population.

Les nouvelles valeurs locatives foncières serviraient au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Quant à la taxe d'habitation, elle serait conservée. Son montant

serait modulé en fonction de la situation économique et sociale des foyers concernés. En tout état de cause il ne pourrait dépasser 90 % de celui de la taxe foncière.

TEOM ou redevance ?

À propos de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), deux remarques :

– La TEOM a pour base de calcul la valeur locative foncière alors que la REOM est calculée sur le principe du consommateur-payeur ce qui à l'évidence n'est pas un prélèvement favorable aux populations les plus défavorisées.

– On peut observer une augmentation significative du produit de ces taxes : (5,556 Mds€ en 2008 et 6,492 Mds€ en 2011, 6,79 Mds€ en 2017). Elle résulte certes de l'accroissement du nombre de ménages cotisants mais elle découle également de l'augmentation des coûts de traitement, notamment du fait de la prise d'importantes parts de marchés par des grands groupes privés (VEOLIA, etc.). La question d'une gestion publique de cette mission se pose. Son cadre pourrait être celui d'un service public national décentralisé permettant de mutualiser des coûts de gestion et d'offrir ainsi le même service à des tarifs identiques pour chaque citoyen, qu'il réside dans une grande ou une petite agglomération, dans une grande ville ou un petit village.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Impôts de type progressif, ils participent à financer les collectivités territoriales, particulièrement les départements. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont progressé de 4,4 % en 2018, après une année 2017 exceptionnelle (+16%). Ils atteignent un nouveau record en dépassant les 12 Mds€ et constituent la deuxième recette de fonctionnement des départements.

Il s'agirait d'intégrer au calcul des DMTO trois données nouvelles :

– La prise en compte de la situation économique de celui qui reçoit le bien.

– Une modulation à la hausse de la progressivité des taux de cet impôt à partir de la transmission de biens

d'une valeur supérieure ou égale à 700 000 euros.

– Toutes les transactions se rapportant à la transmission et/ou à des cessions d'entreprises, ainsi que les plus-values attachées, relèveraient de l'impôt sur les sociétés.

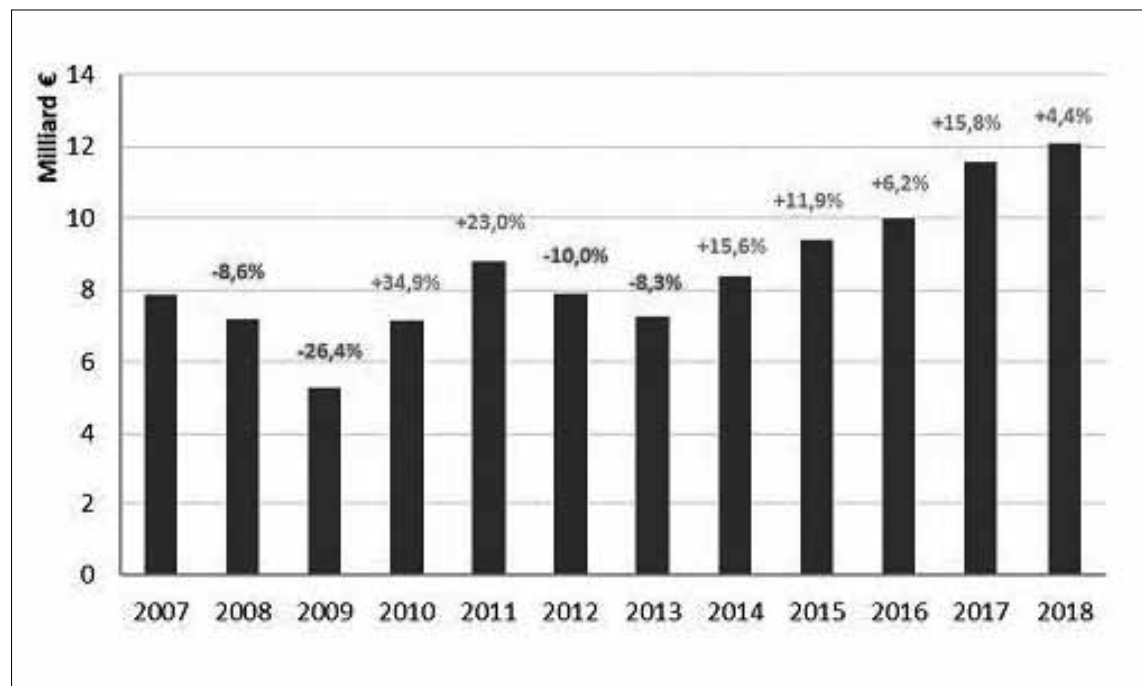
Voilà sans doute de quoi alimenter, sur le plan du financement des

collectivités locales, un débat qui sera au cœur des choix de gestion des communes après mars 2020 et dont, au risque de manquer un rendez-vous essentiel avec les populations, il semble difficile de faire l'économie dès les discussions sur la construction des programmes municipaux. ■■■

Les contributions directes locales en 2017 (en milliards d'euros)

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Contributions directes	55,7	18,6	9,5	83,8
Produits des 3 taxes « ménages » (y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti)	41,9	14,2		56,1
Taxe d'habitation	22,3	--	--	22,3
Taxe sur le foncier bâti	18,6	14,2	--	32,7
Taxe sur le foncier non bâti	1,1	--	--	1,1
Produits des impôts économiques	13,8	4,4	9,5	27,7
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,7	--	--	7,7
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,7	4,1	8,8	17,6
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,6	0,3	0,7	1,6
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0,9	--	--	0,9

Part des DMTO dans le financement des départements



Une nouvelle organisation institutionnelle des territoires au service de la baisse de la dépense publique

* Maire de Saint-Pierre-des-Corps et ancienne sénatrice.

Marie-France Beauflis*

Les communes ont gardé, au fil des textes, un principe de compétence générale... Cependant, les dernières lois Maptam ou NOTRe ont largement contribué à en modifier la réalité. Pourtant, la population sollicite la commune pour de nombreux besoins de proximité, même si ce n'est pas de sa responsabilité. C'est en effet là où les élus, les personnels sont les plus accessibles.

Les compétences dépendent aujourd'hui, pour une part de plus en plus importante, de l'intercommunalité à laquelle appartient chaque commune. La loi fixe les compétences qui lui sont obligatoirement transférées et encadre les conditions dans lesquelles elles sont exercées.

C'est ainsi que selon l'article L.5214-16 du Code général des collectivités locales, une **communauté de communes** doit exercer en lieu et place des communes :

– L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

– Les actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

– La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans les conditions du code de l'environnement, article L.211-7.

– La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

– La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

– L'assainissement des eaux usées dans les conditions de l'article L.2224-8 (en intégrant les modifications apportées par la loi du 3 août 2018).

– L'eau, en intégrant les modifications de la loi du 3 août 2018.

À ces compétences obligatoires s'ajoutent les compétences dans trois domaines choisis parmi 6 groupes fixés dans le même article du Code des collectivités.

Il existe d'autres formes d'intercommunalités, selon la taille des communes : les **communautés d'agglomération**, les **communautés urbaines** et les **métropoles**.

On est loin de la coopération intercommunale librement choisie entre des collectivités qui

souhaitent apporter des réponses aux besoins des habitants, à un niveau acceptable, à la fois sur l'aspect financier mais aussi sur son périmètre géographique. Cette coopération était, aussi, bien souvent considérée comme une forme de solidarité au sein d'un même territoire. La nouvelle organisation territoriale de la République a été poussée par les gouvernements pour préparer des intercommunalités prenant peu à peu la place des communes. La résistance des communes et des habitants montre que ce n'est pas si simple. Cependant, les tenants du libéralisme n'ont pas abandonné. Ce qui exprime parfaitement ces choix, c'est l'organisation des Métropoles avec une intégration des communes plus marquée. Ce n'est pas un choix de solidarité qui est au cœur de sa construction, mais la volonté de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur sur un vaste territoire.

C'est donc dès leur construction et lors du renouvellement que les conditions de fonctionnement ainsi que les attributions de dotations de solidarité doivent être clairement définies sur la base de critères intégrant la situation de la population de la commune.

L'objectif assigné par la loi et par les gouvernements successifs à ces intercommunalités est clair. Il s'agit de « **Transformer pour plusieurs décennies l'architecture de la République** ».

Et les textes précisent même : « **En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens** ».

Les deux sont incompatibles.

Les besoins des habitants sont croissants et les difficultés des populations nécessitent plus de services, plus accessibles. Cela ne peut se faire sans une augmentation des ressources que l'on y consacre.

Les gouvernements successifs¹ ont pris des mesures coercitives pour contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement :

– F. Hollande décide que les collectivités devront contribuer au redressement des finances publiques et, pour tenir son engagement auprès de l'Europe d'un déficit public en dessous de 3 %, il décide de réduire les ressources versées aux collectivités.

Dix jours après l'élection municipale de 2014 nous apprenons que l'État **diminuera sa contribution de 11 milliards d'euros sur 3 ans**.

– E. Macron décide de contraindre les collectivités à signer un contrat de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement pour contribuer à alléger la charge de la dette nationale. **(Les dépenses de fonctionnement ne doivent pas progresser de plus de 1,2 %.)**

Le gouvernement veut que les collectivités dégagent des ressources de leur fonctionnement pour moins recourir à l'emprunt. Ainsi la dette publique globale serait moins élevée. C'est une autre façon de faire contribuer les collectivités aux engagements pris auprès de l'Europe.

Rappelons que les collectivités doivent voter leur budget en équilibre et n'ont donc pas le droit au déficit. Quant à la dette des collectivités elle représente environ 9 % de la dette publique et les collectivités assument plus de 70 % des investissements publics.

Pourtant, aujourd'hui, il faudrait que les collectivités, et particulièrement les communes, aient plus de ressources pour intervenir sur

l'entretien des bâtiments publics (crèches, écoles, équipements sportifs, services multiples...). Elles ont besoin d'investir pour tenir compte de l'urgence écologique.

Les communes ont également besoin de ressources pour assurer les services publics à disposition de la population. On sait que pour les habitants les plus modestes, ces services sont indispensables pour vivre. Vous trouverez de nombreuses déclarations de tous bords, après la crise de 2008, constatant que la France avait mieux résisté grâce aux services publics et à la politique de solidarité, héritage des choix d'après-guerre largement appuyés sur le programme du Conseil national de la Résistance. C'est tout l'inverse que ces mêmes politiques décident de mettre en œuvre depuis cette date.

Les principales compétences assurées par les communes concernent de près la vie des habitants, qu'elles soient obligatoires ou qu'elles dépendent des choix politiques de l'équipe municipale :

– L'accueil des enfants en crèche, en multi-accueil, en centres de loisirs, dans les écoles, la restauration scolaire.

– Les activités en direction de la jeunesse et les accompagnements avec les missions locales.

– La vie culturelle avec les bibliothèques, centres culturels...

– Le soutien aux associations sportives, culturelles, de solidarité...

Les communes ont reçu de nouvelles compétences avec les lois de décentralisation depuis 1982. L'aménagement du territoire, la constitution des plans d'occupation des sols (Plan local d'urbanisme), la délivrance des permis de construire. Les communes de moins de 10 000 habitants ont été accompagnées pendant longtemps par les services de l'Équipement. Mais l'État ayant décidé de réduire les moyens de ses services, c'est un transfert sans ressources nouvelles qui a été réalisé. Et les plus petites communes qui n'ont pas l'ingénierie des grandes collectivités sont particulièrement fragiles, elles doivent faire appel à des bureaux d'études privés dont le coût pèse lourd. Peu à peu ce sont donc les intercommunalités qui assurent ces charges. L'État s'est ainsi allégé mais en même temps il a diminué sa connaissance du terrain et devient plus fragile quand il s'agit de réfléchir à la mise en œuvre de politiques publiques.

Les communes assurent l'accueil des habitants pour **les passeports et les cartes d'identité** en lieu et place des services préfectoraux. Les salaires des personnels nécessaires à

1. Il faudrait aussi ajouter le principe budgétaire imposé sous la présidence de N. Sarkozy, dit de « l'enveloppe normée ». Le principe était de maintenir le rythme d'évolution des dotations d'État sous la barre de l'inflation. Le pouvoir d'achat de ces dotations étant alors bloqué, malgré la hausse des besoins ou les transferts de charges de gestion de compétences d'État vers les collectivités locales.

“

Le gouvernement veut que les collectivités dégagent des ressources de leur fonctionnement pour moins recourir à l'emprunt. Ainsi la dette publique globale serait moins élevée. C'est une autre façon de faire contribuer les collectivités aux engagements pris auprès de l'Europe.

”

cette tâche ne sont pas compensés aux communes qui les assurent.

Le domaine de la sécurité est fortement impacté par la diminution des moyens que l'État y consacre. La décision de Nicolas Sarkozy de **supprimer la police de proximité** s'est souvent traduite par une pression exercée en direction des maires pour la création d'une police municipale de plus en plus importante, les gouvernements successifs poussant à ce qu'elle assure des compétences autrefois réalisées par la police ou la gendarmerie. Aucune ressource nouvelle n'est venue compenser les nouvelles charges. Quant aux moyens de la police et de la gendarmerie ils sont très insuffisants.

La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va fortement affecter les intercommunalités. C'est un transfert dont les conséquences sont peu perçues par les habitants mais lourdes pour les élus. L'État va ainsi transférer les digues domaniales aux EPCI (établissements publics de coopérations intercommunales) en 2024. C'est un transfert financier dont on a du mal à apprécier le coût et pour lequel la loi a donné le choix de créer une nouvelle taxe pour y répondre. La solidarité avec les territoires concernés ne sera plus assurée nationalement mais localement, sauf si le territoire soumis au risque inondation a élaboré une stratégie locale débouchant sur un PAPI (projet d'aménagement et de protection des inondations). Cette compétence oblige également les élus à définir le niveau de protection de leur territoire. Cela suppose des études autrefois menées par l'État.

Un autre exemple des transferts de l'État, celui **des Maisons France Service**. L'État les propose pour remplacer l'accueil du public qu'il n'assure plus avec ses propres services. Il impose aux collectivités de couvrir 50 % des frais de personnels et bien sûr celui de la gestion quotidienne du bâtiment. Cependant les personnes chargées de l'accueil n'auront pas les compétences exercées par les fonctionnaires des services de l'État. Ils seront donc des relais pour mettre en place des rendez-vous téléphoniques ou peut-être *via* Skype. Les territoires mériteraient d'être mieux considérés.

Comment les communes ou les intercommunalités arrivent à faire face ?

Leurs ressources sont très différentes, les écarts entre les communes et les intercommunalités peuvent être importants.

Les dotations de l'État sont attribuées sur la base de critères attachés à **la richesse des collectivités** : potentiel financier ou potentiel fiscal. La décision prise par le gouvernement de supprimer la taxe d'habitation va fortement impacter ces critères. La loi de finances en discussion au Parlement n'apporte aucun élément de réponse et le Comité des finances locales a été invité à plancher sur le sujet au premier semestre 2020. Une fois de plus, c'est un travail à l'aveugle qui est demandé aux parlementaires. Si le gouvernement avait gardé la suppression sous forme de dégrèvement, cela laissait le temps de travailler sur les conséquences de cette suppression. L'argumentaire consistant à dire que l'on redonne du pouvoir d'achat aux habitants n'est vrai que pour une partie d'entre eux. Les plus modestes étaient déjà dégrévés. De plus cela réduit peu à peu les capacités de choix des collectivités locales quant à leur politique locale. Quant au remplacement de la Taxe d'habitation (TH) par le Foncier bâti (FB) perçu par les départements, cela interroge. Si le FB est supérieur à la ressource TH antérieure de la commune, cette ressource sera redistribuée vers des communes où c'est l'inverse!!!

Certaines dotations intègrent des éléments de fragilité des territoires. La DSU (dotation de solidarité urbaine), la DSR (dotation de solidarité rurale), la DNP (dotation nationale de péréquation pour réduire les inégalités de ressources fiscales).

Cependant depuis deux ans le gouvernement a décidé de ne plus apporter de ressources supplémentaires pour l'accroissement de la DSU et de la DSR, c'est donc sur la masse totale des versements du budget de l'État vers les collectivités que vont être retirés les 180 millions supplémentaires pour 2020. Aussi quand le gouvernement nous déclare qu'il stabilise la dotation globale de fonctionnement, cela se traduit concrètement par une baisse de cette DGF et des

variables d'ajustement (compensations d'exonérations d'impôts que l'État doit aux collectivités) pour de nombreuses communes et EPCI.

Il est vraiment urgent que l'on fasse entendre au gouvernement la nécessité d'assurer une vraie solidarité envers les collectivités. Cela passe par une ressource nationale qui pourrait être dédiée. Le gouvernement propose en loi de finances pour 2020 de couvrir la perte du foncier bâti, pour les conseils départementaux, par une part de TVA. Il suit en cela la méthode utilisée pour les conseils régionaux. Mais ne pourrait-on pas utiliser une taxation des richesses financières qui n'ont aucune contribution dans le développement économique et pour l'emploi ? C'est une proposition que nous avons soumise au débat au Sénat lors de la courte période où il fut à gauche.

Le débat sur le financement des communes et de toutes les collectivités est un débat qui ne peut être détaché du rôle que la société souhaite leur voir jouer. Sur le terrain les habitants sont demandeurs de plus de services, de plus de proximité. Cette demande se heurte aujourd'hui aux choix du gouvernement qui a un objectif clair : **réduire la dépense publique**. Cela veut dire transférer vers le privé les réponses aux habitants en sachant que c'est les rendre inaccessibles aux plus modestes, et accentuer les inégalités. ■■■

Politiques locales pour l'emploi, création de richesses et écologie : quels leviers pour le financement des PME-TPE ?

Interview de Pascal Savoldelli

Le 28 octobre dernier, à l'invitation de Pascal Savoldelli, sénateur du Val-de-Marne, un colloque a réuni au Sénat élus locaux et nationaux, économistes, syndicalistes, représentants de la profession bancaire et des institutions publiques, sur le thème : « Politiques locales pour l'emploi, la création de richesses et l'écologie : quels leviers pour le financement des PME-TPE ? » *Économie et politique* avait apporté son concours à cette manifestation et participera à l'édition des actes du colloque. Participaient au colloque : Gérard Cazorla (président-fondateur de Scop-TI Fralib), Catherine Foucher (membre du CESE, représentant l'artisanat), Frédéric Visnovsky (médiateur du crédit, Banque de France), Tibor Sarcey (économiste), Frédéric Boccara (membre du CESE, rapporteur de l'avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »), Fabienne Rouchy (secrétaire générale du syndicat national CGT de la Banque de France), Hervé Defalvard (maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée), Jean-Guilhem Darre (Délégué général du Syndicat des Indépendants), Nicolas Bonnet (président du groupe communiste au Conseil de Paris), Jean-Louis Corvaisier (vice-président du CESER Centre), Pierre Bocquet (directeur du département Banque de détail de la Fédération bancaire française), Baptiste Thornary (responsable des analyses macro-économiques et des études d'impact à BPI France).

Dès ce numéro, nous publions le point de vue de Pascal Savoldelli sur le sens de cette initiative.

É **conomie et Politique :**
Quel était le but visé par l'organisation de ce colloque ?
Comment s'inscrit-elle dans votre action parlementaire ?

Pascal Savoldelli :

Le but premier de ce colloque était tout d'abord de déconstruire la vision libérale de l'entreprise, et les faux-semblants des discours gouvernementaux au sujet des TPE/PME. Au prétexte de vouloir aider ces entreprises qui constituent un maillon essentiel

dans notre tissu économique, les gouvernements ont arrosé de subventions et de crédits d'impôts les grands groupes depuis 20 ans. À ce titre, l'intervention de Tibor Sarcey était éloquent. En effet, il expliquait comment la part de *Crédit d'impôt compétitivité emploi* attribuée aux TPE/PME (censée être les premières bénéficiaires de ce dispositif) a été en réalité captée par les grands groupes, donneurs d'ordres, qui ont imposé à leurs fournisseurs des tarifs plus bas, en prenant en compte le supplément de

bénéfice réalisé grâce au crédit d'impôt.

Voilà l'objectif premier : lever les masques des politiques libérales qui se font les défenseurs de la petite et moyenne entreprise pour en réalité gonfler les profits des Grandes entreprises et le patrimoine des milliardaires.

Ce colloque est donc un outil politique intéressant, d'autant plus lorsqu'arrive au Sénat le *Projet de loi de Finances* de la Sécurité sociale et de l'État pour l'année 2020 qui, loin de revoir les logiques de ces dernières années, les accentue à plusieurs égards.



ÉcoPo : De quels moyens d'action disposent les collectivités territoriales pour intervenir en faveur de l'emploi et du développement des PME-TPE ?

P. S. :

Depuis la loi NOTRe, la compétence du développement économique revient aux régions. Ce sont donc elles qui prioritairement peuvent agir en faveur de l'emploi et du développement des TPE/PME. Ce qui n'empêche pas non plus d'agir à d'autres échelons. Par exemple, lorsque dans mon département, le Val-de-Marne, on lance des projets d'aménagements comme Ivry confluence ou la *Zone d'activité du coteau* à Arcueil, nous pensons ces projets à la fois en termes d'habitat, d'écologie mais aussi d'implantation économique.

Il faut néanmoins faire attention lorsqu'on parle de politiques publiques pour le développement économique et l'emploi. Elles doivent se penser eu égard aux besoins des populations dans leurs globalités. J'entends par là que ces politiques doivent à la fois prendre en compte l'opportunité environnementale, en matière d'aménagement, d'habitat, ou bien encore de transport avec une harmonie nouvelle entre territoire d'usage individuel et territoire de bien commun. En outre ces politiques doivent être concertées avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, et donc les citoyen-ne-s.

ÉcoPo : Quelles suites seront données aux débats du colloque ? De quel apport les constats et les propositions qui y ont été formulés seront-ils dans la campagne pour les élections municipales de 2020 et départementales de 2021 ?

P. S. :

L'apport de ce colloque pour les échéances municipales et départementales sera tout d'abord une mise à disposition des réflexions et des propositions qui y ont été formulées pour qu'elles enrichissent les propositions et les politiques locales. Des actes de ce colloque seront prochainement édités et mis à la disposition des communistes et de toutes celles et tous ceux qui agissent pour une alternative au libéralisme.

Les débats du colloque quant à eux ont été extrêmement riches dans la mesure où ils ont à la fois permis de lever un certain nombre d'*a priori* sur les difficultés que rencontraient les petites et moyennes entreprises mais également parce que les débats ont soulevé de nouvelles questions élargissant le champ de réflexion.

Pour éviter toute exhaustivité, je vais prendre deux aspects en particulier.

Un sondage auprès des dirigeants de TPE/PME montrait que la préoccupation première et croissante de leurs dirigeants était de trouver des travailleurs qualifiés.

De deux choses l'une. Soit il s'agit de besoins de qualification de faible niveau (restauration, bâtiment, etc.) et dans ce cas cela signifie que soit les conditions sociales proposaient dans ces secteurs sont largement insuffisantes pour offrir un cadre de vie digne à ces travailleur-euse-s, soit les organismes de formation publics ne remplissent pas (suffisamment) leur rôle, soit...

De même, les différents témoignages convergeaient pour dire que les petites et moyennes entreprises étaient en grande majorité étouffées par leur client, souvent un unique grand groupe, qui leur impose des tarifications tellement faibles et règlent leur dû tellement tardivement, que la petite ou moyenne entreprise ne peut que lutter pour survivre et n'a même pas le loisir de penser au développement de son activité. Ce fait, qui met à terre tous les faux-semblants libéraux relatifs aux TPE/PME, ouvre toute une réflexion remettant en cause le capitalisme comme système de production apte à organiser convenablement l'activité économique.

D'autres sujets ont traversé nos échanges : pôle public financier, dépenses matérielles et immatérielles, gouvernance de la BPI, nouveaux critères de gestion de l'entreprise, rôle de la BCE, dette privée (endettement et solvabilité des entreprises)/dette publique, projet de loi sur les frais bancaires... ■■■

Nos communes, socle indispensable d'une reconstruction démocratique

* Attaché
parlementaire
d'André Chas-
saigne.

Julien Brugerolles*

La commune est le cœur de la démocratie française. Nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux. Et le renouvellement les 15 et 22 mars 2020 des représentants de nos 35 000 communes, mais aussi par voie de conséquence des délégués dans nos 1 250 intercommunalités, doit servir à initier l'indispensable reconstruction démocratique dont notre pays a besoin.

Les plus de 500 000 élus, femmes et hommes de terrain, pour l'immense majorité bénévoles, ne comptent pas leur temps au service de tous. C'est une richesse inestimable, construite par notre histoire politique et qui ne compte pas beaucoup d'équivalent dans le monde. Ce n'est pas pour rien si les maires et les conseillers municipaux sont les élus auxquels nous accordons le plus notre confiance. Ils font le lien direct entre les besoins, les difficultés, les projets, et les possibilités d'y répondre localement.

La dévalorisation systématique des (petites) municipalités est un combat politique des néolibéraux

Or, depuis de nombreuses années, les communes ont été durement attaquées par les pouvoirs successifs. Ces pouvoirs ont tous progressivement enfourché le prêt-à-penser néolibéral, demandant à remodeler le cadre démocratique autour d'institutions reconcentrées et contrôlées technocratiquement, meilleur gage d'une sélection sociale et territoriale annihilant toute velléité de progrès. Ainsi, il faut bien sûr dénoncer les coups portés très directement en retirant des moyens et des compétences essentielles aux communes, mais aussi, et peut-être surtout de façon plus violente au final, par

l'épanchement à tous les niveaux de l'État, d'une nouvelle culture de « l'incapacité territoriale », voire de la supposée « incapacité à la bonne gestion » du niveau communal.

Si nos communes, et notamment nos communes rurales qui représentent plus des 2/3 du territoire, sont attaquées si violemment, c'est d'abord parce qu'elles sont le lieu d'une démocratie vivante, sans filtres ni intermédiaires. Elles sont le lieu où s'exprime avec force le mouvement associatif, où des centaines de milliers de nos concitoyens, salariés ou agriculteurs, ouvriers ou retraités, peuvent encore faire l'expérience de la politique. L'obsession du pouvoir en place, encore plus sans doute que les précédents, c'est bien de déconnecter les citoyen-ne-s des lieux de décisions en appauvrissant tous les échelons de proximité, dont l'échelon municipal, en renforçant partout les logiques de délégation de pouvoir. Elles sont aussi, avec leurs milliers d'élus de terrain, des relais très efficaces pour empêcher la fermeture de services publics, ici d'une classe, d'une école, ou d'un collège, là d'une trésorerie, d'un hôpital ou d'un EHPAD... ou pour s'opposer au transfert vers une gestion privée plus coûteuse pour tous, et bien moins efficace.

La contrainte budgétaire toujours plus pressante et l'obsession du transfert des compétences vers les EPCI alimentent par ailleurs d'elles-mêmes une nouvelle distance envers l'engagement pour

celles et ceux qui souhaitent s'investir localement. Attaquées sur leurs ressources et leurs dotations, la pression constante à la baisse des dépenses publiques entrave par ailleurs plus fortement leur capacité à répondre aux besoins de chacun et à porter des projets municipaux ambitieux. C'est l'obsession du pouvoir de l'argent et de la finance : récupérer toujours plus pour les plus fortunés au détriment des politiques municipales qui sont au service du plus grand nombre. Nous sommes devant un « effet-ciseaux » : d'un côté l'aggravation de la situation économique des habitants, le besoin d'actions de solidarité et écologiques très fortes, qui appellent donc plus de dépenses sociales et plus de services publics et, dans le même temps, des recettes fiscales communales en recul, des pertes de compétences et un désengagement de l'État.

Agir sur le contenu des politiques communales pour faire le lien avec les orientations nationales

Nos candidat-e-s, nos maires sortants ou apparentés, nos adjoint-e-s et élu-e-s municipaux dans les petites communes doivent continuer de s'engager pour des moyens suffisants et pour le développement des services publics locaux de la santé, de l'éducation, de la petite enfance et au service de nos aînés, pour la vitalité du milieu associatif, la culture, le

Chacune et chacun peut contribuer à faire germer et à conduire dans le mandat des projets novateurs, utiles à la vie municipale, à la solidarité et au vivre-ensemble.

sport et les loisirs, pour l'égalité des territoires, la démocratie citoyenne, le droit au logement et à la mobilité, l'amélioration du pouvoir d'achat...

Chacune et chacun peut contribuer à faire germer et à conduire dans le mandat des projets novateurs, utiles à la vie municipale, à la solidarité et au vivre-ensemble. C'est en agissant par notre implication dans tout ou partie de ces domaines prioritaires de la vie municipale, et souvent au cœur de listes aux sensibilités multiples, que nous serons en capacité d'échanger et convaincre sur le fond des politiques libérales nationales et européennes que nous combattons.

Ne nous y trompons pas, dans un contexte de mobilisations sociales pour les retraites, le pouvoir d'achat, pour la santé et le respect de l'humain, ces élections municipales auront une dimension nationale. Mais il est souvent difficile d'expliquer clairement le lien direct entre les difficultés des habitants et les choix politiques nationaux. L'implication municipale permet de tracer ces lignes entre le vécu de terrain et les orientations politiques au pouvoir. C'est un levier de politisation qu'il ne faut surtout pas négliger, d'autant plus dans un contexte de colère et de rejet global auxquels conduisent ces mêmes orientations libérales.

Des ruralités qui peuvent servir de levier démocratique par l'exemple

Derrière le constat de communes rurales, il faut aussi voir que les différentes ruralités ont depuis plusieurs décennies une force d'attraction pour les résidents des villes. Ces migrations relèvent parfois d'une quête vers un meilleur

cadre de vie. Elles sont aussi contraintes : par nécessité économique, des urbains se réfugient à la campagne, accentuant la paupérisation des zones rurales. Dans leur diversité, les ruraux ont des exigences nouvelles en termes de qualité de vie. Elles portent toujours sur les questions de l'accès aux services publics, dans les domaines traditionnels (école, santé, Poste...) mais aussi dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, de l'urbanisme, du numérique...

Dans les territoires les plus fragiles, de nombreux acteurs politiques, économiques ou associatifs refusent la fatalité du déclin. Mais il est rare qu'une initiative économique ou culturelle réussisse quand elle n'est pas soutenue, voire portée par la collectivité, notamment communale et de plus en plus intercommunale.

Parfois, des fractures entravent le nécessaire dialogue entre toutes les composantes de la société rurale. Elles reposent notamment sur des conflits d'usage. Pour certains, la vocation première de la campagne serait essentiellement productive, la terre devant être quasi exclusivement vouée à l'agriculture, sans rejeter pour autant une diversification (filères courtes, production biologique, tourisme à la ferme...). Pour d'autres, la campagne devrait être sanctuarisée et vierge de toutes nuisances, au détriment de sa fonction productive et nourricière.

Ces conflits, il faut les prendre en compte pour dépasser les blocages, impulser des solidarités nouvelles en encourageant le dialogue et les démarches collectives. Il est donc indispensable de développer la vie démocratique locale, en diversifiant la composition des conseils municipaux mais aussi en créant

de nouveaux espaces démocratiques.

Il nous faut travailler concrètement à favoriser dans les toutes communes de moins de 1 000 habitants la représentation de toutes les composantes de la société, que ne permet ni le mode de scrutin majoritaire avec panachage, ni l'exigence de listes complètes parfois difficiles à constituer. Je pense en particulier que le mode de scrutin actuel exclut de la représentation démocratique une partie du corps social, non seulement trop souvent encore les femmes, mais aussi certaines opinions minoritaires portées par des résidents nouveaux. Cette situation encourage l'exacerbation de conflits et nourrit des rivalités exacerbées par un sentiment de rejet.

De plus, pour concrétiser l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, je propose aussi que nous travaillions à des signes forts pour développer la participation citoyenne et ne pas en rester à la seule démocratie représentative :

- La possibilité de constituer des conseils de « village », afin de développer la participation directe des habitants à la vie locale, notamment dans les communes éclatées entre un bourg et de nombreux lieux de vie épars.

- La possibilité de constituer des « conseils des associations », utiles pour renforcer et institutionnaliser le dialogue entre les élus et les associations locales, déterminantes pour assurer le dynamisme de nos communes.

- La constitution de comités consultatifs locaux compétents en matière de services publics ou au public. Il s'agit là aussi d'encourager l'épanouissement de démarches participatives concrètes sur cette question de plus en plus essentielle, non seulement pour la réponse aux besoins déjà existants, mais comme éléments déterminants de l'attractivité d'une commune, et de ruralités vivantes, créatrices de richesses et de bien vivre.

Faisons en sorte que ce projet de loi ne soit pas une simple voiture-balai d'évolutions institutionnelles faites à la hussarde et puisse ouvrir aussi plus largement des perspectives nouvelles en termes de démocratie locale. ■■■

Enjeux des prochaines élections municipales et métropolitaines : défendre le rôle et les missions des communes

Pour un service public de proximité et de qualité Éléments de langage

Michèle Picard*

* Maire
PCF de
Vénissieux et
Conseillère
métropoli-
taine.

Avec les politiques d'austérité, les réformes territoriales et institutionnelles successives ont profondément modifié le rôle des communes et leurs capacités réelles d'intervention auprès de leurs administrés, au profit des métropoles. Ces dernières ont siphonné leurs compétences et les moyens financiers qui vont avec, mais sans se doter des outils démocratiques pour les mettre en œuvre. Conséquence, l'intercommunalité ne répond plus prioritairement aux exigences de proximité et de qualité du service public rendu. Les prochaines élections municipales doivent remettre au cœur du débat électoral ces questions.

Les élections municipales de mars 2020 se tiendront dans un contexte inédit. En effet, jamais les communes n'ont été aussi attaquées et remises en question dans leur autonomie et leur libre administration, principe pourtant inscrit dans la Constitution. Entre 2017 et 2018, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités a fondu de 3,8 milliards d'euros ; entre 2018 et 2019, plus de la moitié des communes ont vu leur DGF baisser. Les annonces du gouvernement sur les efforts demandés pour les années à venir laissent peu de doutes sur la poursuite de cette tendance. Or, dans le même temps, la décision de suppression de la taxe d'habitation, prise sans concertation des communes, les prive de leur autonomie financière et les rend encore plus dépendantes des dotations et compensations de l'État. Et, comme si cela ne suffisait pas, comme si les collectivités devaient être surveillées d'encore plus près, le gouvernement leur impose en 2018 la contractualisation. Assortie de sanctions financières,

elle limite la capacité d'action des communes et remet en question les missions qu'elles assurent auprès de la population, en les contraignant dans leurs dépenses et en les privant de la maîtrise de l'évolution de leur budget de fonctionnement, nouvelle atteinte aux principes d'autonomie financière et de libre administration.

Comment ne pas voir dans ces politiques une volonté délibérée de retirer aux communes leurs marges de manœuvre politiques et financières ? Comment, dans un tel contexte d'austérité, les communes, et notamment les communes populaires, peuvent-elles continuer à assurer le service public de proximité et de qualité auquel ont droit leurs administrés ? Comment maintenir la capacité d'innovation propre à l'échelon communal, dont s'est toujours saisi le communisme municipal à la française pour imposer des avancées sociales, culturelles, éducatives, participatives ?

Loin de vouloir éliminer les communes, les gouvernements successifs leur confient au contraire de plus en plus de missions, tout en

leur retirant des sources de financements. Ce faisant, il en fait des fusibles pour les politiques d'austérité menées au niveau national, car c'est bien vers l'échelon le plus proche, celui qu'il connaît le mieux, que le citoyen se tourne lorsqu'il est face à un problème ou lorsqu'il veut faire entendre ses revendications.

Dans ce contexte de restrictions budgétaires et de difficultés pour les collectivités à assurer leurs missions, la loi Maptam a été présentée comme une solution : favoriser l'intercommunalité pour rationaliser l'action publique, mieux organiser la répartition des compétences entre les différents échelons, mutualiser. Le fameux « modèle lyonnais » de métropole a été paré de toutes les vertus, en récupérant les compétences de l'ancienne intercommunalité et du département, en absorbant d'autres compétences des communes, dans une collectivité d'un nouveau type qui devait automatiquement aboutir à plus d'efficacité pour le citoyen.

En réalité, les communes savent depuis longtemps travailler en-

semble pour mutualiser leurs ressources et leurs compétences, dans l'objectif d'améliorer le service rendu à la population, et cela sans que personne ne le leur impose. Au-delà de sa participation à la communauté urbaine du Grand Lyon puis à la métropole, la ville de Vénissieux a une longue tradition de coopération avec les villes voisines, sur des projets ou équipements particuliers ou plus généraux, et sous des formes variées : Centre nautique intercommunal, Syndicat intercommunal pour les vacances et les loisirs (SIVAL) pour la gestion de la base de loisir d'Arandon-Courtenay, Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV), NPNRU Minguettes (Vénissieux)-Clochettes (Saint-Fons)... Le Syndicat intercommunal des Grandes terres permettait aux villes de Vénissieux, Feyzin et Corbas d'assurer l'entretien et l'animation de cet espace naturel partagé : une fois ces compétences reprises par la métropole, cette expérience de gestion intercommunale réussie a malheureusement été abandonnée.

La métropole de Lyon n'est pas une intercommunalité : c'est une nouvelle collectivité, un échelon supplémentaire voulu au-dessus des communes, avec des compétences propres et des intérêts supra communaux qui l'éloignent de fait des habitants. Et cela pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord, s'il est vrai que l'exercice de certaines compétences à l'échelle de la métropole peut représenter une économie d'échelle, le gain d'efficacité ne peut se vérifier que lorsque ces compétences sont correctement organisées et mises en cohérence entre les communes et la métropole, et menées en tenant compte des besoins locaux. Or, telle qu'elle a été conçue, la métropole apparaît comme une structure très technocratique, qui peine à construire des modalités d'échange et de travail avec les communes et leurs services. Et une nouvelle fois, c'est la commune qui se retrouve en première ligne face aux citoyens, sans les moyens ni même désormais la totalité des compétences pour leur répondre.

D'autre part, la loi Maptam a prévu que les communes et la métropole puissent aller encore plus loin dans la coopération et les transferts de compétence grâce

à la conclusion de contrats territoriaux, par lesquels elles se mettent d'accord sur de nouveaux transferts ou sur un exercice « articulé » pour certaines compétences. En fait, la loi autorise la métropole de Lyon à absorber l'ensemble des compétences des communes mais ne l'y oblige pas. La tentation peut donc être grande, pour des communes soumises à la baisse des dotations et aux limites imposées par la contractualisation, de transférer à la métropole non plus les missions classiquement exercées au niveau intercommunal, mais les missions de proximité, celles qui permettent à la commune de peser sur le quotidien de ses administrés. Il s'agirait selon nous d'une erreur, car les communes perdraient ainsi toute capacité à agir et toute maîtrise sur les politiques publiques et leurs enjeux pour la population. L'exercice articulé de certaines compétences peut être source d'amélioration du service rendu à la population, et dans ce cas il faut l'encourager. Mais la métropole ne doit pas devenir le moyen, pour des communes malmenées par l'austérité budgétaire, de se désengager des missions du service public de proximité, pour lesquelles elles restent l'échelon le plus pertinent.

Mais le plus gros problème que pose la création de la métropole est bien celui de la démocratie locale. En effet, la création de la métropole a rompu l'équilibre existant entre la communauté urbaine de Lyon et les communes qui la composaient, équilibre selon lequel aucune délibération concernant une commune ne pouvait être prise sans l'accord de son maire. Or, le Pacte de cohérence conclu en 2015, en organisant les compétences et le fonctionnement des différentes instances, entérine au contraire le fait que l'avis des Conseils municipaux n'est pas requis avant une prise de décision de la métropole concernant une compétence partagée ou articulée avec une commune. Les conférences territoriales et la Conférence métropolitaine des maires, instances de concertation dont le rôle est mal défini, n'accordent pas plus de pouvoirs aux Maires. Et comme si le processus de décision n'était pas suffisamment concentré, le mode de désignation actuel de la Commission permanente de la métropole en exclut

de fait les forces qui ne sont pas dans l'exécutif : une grande partie des communes n'y est donc pas représentée.

Les maires et leurs conseils municipaux, élus par la population, n'ont donc plus de place dans des décisions qui ont pourtant un impact fort sur leur commune et leurs administrés, et qui leur seront par ailleurs le plus souvent imputées par ces derniers, peu au fait, et c'est bien normal, de la complexité de cette organisation territoriale. Dans ce contexte, la métropole s'affirme comme une organisation très technocratique, déconnectée des besoins des territoires et des réalités auxquelles sont confrontées les communes.

Cette atteinte à la démocratie et à la place des communes, que nous dénonçons depuis la présentation de la loi Maptam et contre laquelle nous nous sommes vigoureusement élevés lors des discussions autour de l'adoption du Pacte de cohérence, loin d'avoir été prise en compte, va encore être amplifiée avec l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains en mars 2020. En effet, avec ce nouveau mode de scrutin, les Maires ne seront plus forcément conseillers métropolitains ; il serait même techniquement possible que le conseil de la métropole ne comporte plus d'élus municipaux. On voit donc bien à quel point la place des communes dans la métropole est loin de celle qu'elles occupent dans les structures intercommunales classiques. On mesure le risque que représente une métropole construite sur de tels principes, pour la démocratie locale, pour le service public de proximité et pour l'avenir de la commune.

L'enjeu des prochaines élections municipales et métropolitaines est donc capital. Il s'agit de défendre les communes dans leur autonomie financière et de choix, malgré la pression de l'austérité budgétaire et le carcan de la contractualisation. Il s'agit de conforter les coopérations intercommunales lorsqu'elles permettent d'améliorer le service rendu à la population, tout en garantissant le respect des décisions des habitants, portées par leurs élus municipaux. Il s'agit de poursuivre le combat pour le maintien d'un service public municipal de proximité, de qualité et ouvert à tous. ■■■

La gratuité des transports publics en question

La proposition de « gratuité des transports publics » est devenue en peu de temps un élément de programme de listes de gauche des prochaines municipales de 2020.

Pourtant, trop souvent présentée comme LA réponse de progrès aux enjeux d'un service public de transport moderne des personnes, elle pourrait paradoxalement en constituer un piège en focalisant l'attention sur un seul volet des enjeux de la mobilité sur les territoires : le pouvoir d'achat des ménages.

Car si ce volet n'est évidemment pas à négliger, il n'en demeure pas moins très loin d'épuiser le défi d'un service public de la mobilité efficace et de qualité adapté aux besoins des personnes et des territoires et intégrant les réalités économiques, sociales, démographiques, écologiques d'aujourd'hui et de demain.

La problématique d'un service public de la mobilité moderne et de progrès, et bien évidemment de son financement, comme enjeu essentiel pour tous nos territoires et leur capacité de développement, nécessite donc d'être approfondie pour en extraire un cadre de propositions utiles au débat dans la campagne électorale et pour les luttes sociales.

Économie et Politique se propose d'engager ce travail dans ce numéro.

La gratuité des transports quel financement ?

Christophe Cerpedes

Aucun service public n'est gratuit. Tous nécessitent des ressources. Les transports n'échappent pas à cette règle.

Il convient d'abord de rappeler que les recettes des collectivités territoriales sont de deux sortes : les produits fiscaux et les produits des redevances. À ce titre, il est important de rappeler que les dotations de l'État et les emprunts sont des ressources de nature fiscale. Pour les dotations, il s'agit d'un transfert de fiscalité géographique : ce sont les impôts des redevables nationaux redistribués localement. Pour les emprunts, il s'agit d'un transfert dans le temps : les impôts des redevables de demain rembourseront l'emprunt d'aujourd'hui.

Deuxième élément technique à avoir en tête : les transports sont obligatoirement gérés en budget annexe devant, comme le budget principal, s'équilibrer par lui-même tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il n'est possible de subventionner un budget annexe qu'à hauteur d'une contrainte de service public qui lui est imposée telle que... la gratuité.

Ainsi les recettes de fonctionnement sont : les recettes de billetterie (redevance, en moyenne 30 %), les subventions d'équilibre des collectivités locales (fiscalité, 30 %) et le versement transport (fiscalité, 40 %).

Lorsque la gratuité des transports est évoquée, c'est pour signifier la

disparition des recettes de billetterie. Pour compenser, il n'y a alors que deux possibilités : augmenter la subvention d'équilibre ou/et augmenter le versement transport (VT).

Concernant la subvention d'équilibre, cela revient à faire augmenter la participation du budget principal. Or les budgets principaux sont sous tension, particulièrement depuis la baisse des dotations sous le quinquennat Hollande suivi par la politique de « contractualisation » voulue par E. Macron.

Concernant le VT, il s'agit d'une contribution locale des employeurs de plus de 11 salariés. Ce versement a subi une diminution de son assiette durant la législature précé-

dente (relèvement du seuil de 10 à 11 salariés et réforme «versement mobilité» de la loi «NOTRe»). De plus, les collectivités n'ont qu'un pouvoir de taux limité: selon les strates, le maximum est de 1,75 % (ou 2,85 % en région parisienne). Ainsi, dans de nombreux cas, le plafond de VT est déjà atteint. Là où c'est possible, l'augmentation du VT est légitimée par le fait que la gratuité des transports publics exonère les employeurs de la prise en charge obligatoire du remboursement partiel (50 %) des frais de transport.

Pourtant des agglomérations ont déjà fait le choix de la gratuité dans le sillage de Châteauroux (pionnière en 2001): elles sont aujourd'hui 29. Pour ces collectivités, les recettes de billetterie avant gratuité représentaient en moyenne 10 % du total des recettes. Pour aucune la part était supérieure à 20 %.

Ces différentes agglomérations ont un autre point commun: un réseau de bus arrivé à maturité. Ce sont les lignes de métro et de

tramway qui nécessitent les investissements les plus lourds (donc de la dette, donc des frais financiers). Ce sont les lignes de métro et de tramway qui génèrent le plus de frais d'entretien. Les agglomérations qui ont fait le choix de la gratuité l'ont pu car elles n'avaient pas ces coûts à supporter.

Un dernier élément d'équilibre budgétaire est à prendre en compte: l'accroissement de l'activité résultant de la gratuité (pour l'agglomération d'Aubagne, où la gratuité est adoptée depuis 2009, l'activité a augmenté de... 170 %). Cet accroissement génère de fait des frais de fonctionnement supplémentaires, et peut, dans certains cas, nécessiter de nouveaux équipements. Le passage à la gratuité doit donc résoudre la problématique suivante: comment faire plus avec moins?

Dans ces conditions il semble qu'il faille porter la question de la gratuité au cas par cas, en commençant par les agglomérations de taille moyenne où le réseau n'appelle pas de futurs investissements et où la part de la billetterie

reste modeste. Ailleurs les axes de batailles peuvent se concentrer sur la gratuité ciblée (exemple: week-end gratuits) et/ou sur la tarification sociale (gratuité ou tarifs réduits selon les catégories sociales).

Enfin, la question de la gratuité bloque encore sur les moyens financiers à mettre en place pour qu'elle soit soutenable. C'est dans ce sens qu'André Chassaing et les députés communistes ont déposé une loi (n° 1242 «visant à encourager la gratuité des transports collectifs urbains et périurbains») permettant entre autres aux collectivités faisant le choix de la gratuité d'obtenir plus de ressources (augmentation du VT, récupération de la prise en charge des frais de transports...).

La question n'est pas celle de la gratuité d'un service public, mais bien celle de sa qualité et de qui paye pour une telle qualité: les ménages modestes (billetterie)? Ou les grandes entreprises (VT)? Autrement dit, qui paye le service public, le capital ou le travail?

La gratuité des transports... et après ?

Frédéric Rauch

Forte d'une expérimentation dans de nombreuses municipalités du pays, la gratuité des transports publics est une revendication qui imprègne fortement les programmes électoraux pour les élections municipales de 2020. Reposant sur l'argument d'une contribution limitée des usagers (15 à 30 % en moyenne du coût du transport) qui n'impacterait pas significativement la structure de financement des transports publics, la gratuité est alors avancée comme une proposition de progrès visant à réaffirmer l'engagement politique pour un service public du transport. Elle est même posée comme un identifiant d'une politique véritablement de gauche.

Pourtant, si cette proposition applicable dans certaines conditions peut s'avérer être un élément de réponse local et immédiat bien qu'extrêmement partiel aux limites du pouvoir d'achat des ménages, elle est très loin d'épuiser le cœur du sujet, à savoir la question d'un service public de la mobilité territoriale et de son développement, ou même d'ouvrir des pistes réellement progressistes permettant d'y répondre. Car le transport a un coût, il demande des investissements et un travail.

En outre, elle ne permet pas d'opposer une réponse sérieuse aux attaques contre les politiques publiques du transport et leurs services publics (RATP, SNCF...) inscrites dans la loi d'orientation

sur les mobilités (LOM) votée définitivement par la majorité parlementaire le 19 novembre dernier.

La LOM a en effet modifié en profondeur l'offre de services de transports dans le pays. Elle a donné des pouvoirs nouveaux d'organisation des transports sur les territoires aux autorités organisatrices de la mobilité. Celles-ci auront l'obligation d'assurer l'accès à un service multimodal de transports ouvrant ainsi totalement l'accès aux transports individuels et privés contre le développement des services publics actifs. De même, l'information statistique et dynamique sur les transports, actuellement constituée et détenue par les opérateurs publics, devra

être rendue publique et accessible à tous les opérateurs publics (inclus étrangers) comme privés afin de favoriser la concurrence et un service de transport multimodal. Les communes et intercommunalités auront ainsi obligation d'offrir un système de billetterie multimodale... Enfin, elle organise la filialisation et la privatisation « sélective » des opérateurs publics existants. En bref, à l'instar de l'ouverture à la concurrence dans le secteur de l'énergie, plutôt que soutenir le développement des services publics des transports, la LOM a posé les jalons d'une déstructuration des services publics actuels et d'une mise en concurrence des opérateurs de la mobilité sur les territoires.

La conséquence de cette orientation, c'est la remise en cause effective du principe de base des services publics : répondre avant tout et efficacement aux besoins de mobilité des populations. La mise en concurrence vise non seulement à introduire une logique de rentabilité entre opérateurs de transport de même niveau d'intervention, mais aussi à hiérarchiser les opérateurs de la mobilité selon les types de prestations de services offerts (la LOM traitant des mobilités assurées par la RATP ou la SNCF, des VTC et taxis, comme des vélos et des trottinettes électriques). Elle travaille un transfert de charges vers les collectivités locales et les usagers autant qu'un cantonnement de l'offre de services publics du transport à un type de services rendus, ceux nécessitant des dépenses d'infrastructure importantes.

Dans ces conditions, la gratuité des transports ne répond qu'à un aspect de l'enjeu : la consommation, plus exactement, la décision individuelle d'utilisation du transport, si celui-ci existe et si tant est qu'il est adapté et de bonne qualité. Elle ne répond pas aux impératifs posés par les luttes présentes des usagers actuels ou potentiels – à savoir obtenir une offre de transport de qualité et adaptée.

Et elle ne répond pas aux évolutions de fond de la libéralisation du secteur de la mobilité des personnes. Elle ne constitue pas un outil politique puissant d'opposition efficace à ces orientations. Elle ne peut que les accompagner en limitant, autant que l'autorisent les

politiques d'austérité, leurs effets négatifs sur les populations.

Mais peut-être plus grave encore, la gratuité des transports des personnes ne permet pas de répondre aux enjeux du transport public et des mobilités nouvelles dans les conditions économiques et sociales imposées par la mondialisation, et encore moins aux besoins de leur développement massif sur tous les territoires. Pire, elle pourrait même les masquer dans le nécessaire débat public à instruire sur la question.

En effet, si le gouvernement a réussi à imposer une loi d'orientation visant à libéraliser le secteur des services publics du transport, le socle de son argumentaire repose sur des réalités incontestables. Avec la mondialisation des échanges et l'internationalisation de la production, les besoins de mobilité professionnelle ont explosé. Les interconnexions nationales ou métropolitaines sont désormais incontournables. Parallèlement, la concentration métropolitaine et la régionalisation des territoires imposent un développement massif des mobilités sociales intra- et inter-territoriales au sein d'un même territoire, et donc des infrastructures et des services les permettant. Des enjeux fondamentaux qui dépassent très largement la problématique de la gratuité des transports existants et devraient poser, en premier lieu, la question des conditions du financement de leur développement et des nouvelles institutions publiques nationales et décentralisées à créer pour leur opérationnalité, et en second lieu, le cadre effectif des batailles politiques locales et nationales à mener pour y parvenir.

Or la problématique de la gratuité ne permet pas de traiter l'ampleur et la nature des financements nécessaires pour le développement de services publics de la mobilité. Elle ne dit rien sur l'enjeu politique d'une maîtrise des financements bancaires mis au service du développement des services publics et de l'intérêt général. Car ce sont des sommes très importantes qui sont en jeu. Et en particulier l'opportunité d'un financement à taux 0, voire négatif, des investissements d'infrastructures *via* un fonds européen de financement des services publics abondé par la BCE et la nécessité de l'accompagner

d'un développement conséquent de l'emploi des travailleurs des transports, en quantité et en qualification. Au contraire, dans un contexte de crise économique et d'austérité renforcée qui réduit les ressources des collectivités locales, conjugué à un transfert récurrent de compétences d'État en matière de mobilité des personnes vers ces mêmes collectivités, elle donne aux collectivités locales un poids qu'elles ne sont pas en mesure d'assumer en l'état, en faisant reposer sur la fiscalité locale la prise en charge de la compensation financière de la « gratuité » des transports. De plus, elle évacue le nécessaire débat sur la constitution institutionnelle d'un service public national/décentralisé de la mobilité réellement démocratisé, et sur sa nature (100 % public, combinaison publique privée...), permettant d'assurer pour chaque strate territoriale une réponse adéquate aux besoins de mobilité des personnes. Un débat politique qui, compte tenu des besoins, pourrait trouver un terreau favorable dans la future bataille des municipales.

Au fond, si la question de la gratuité des transports peut sembler une réponse de bon sens face aux difficultés des ménages et à leurs besoins de mobilité, en faire un point nodal de la réponse progressiste à ces besoins pourrait s'avérer particulièrement contre-productif en contribuant à évacuer du débat les réponses réellement novatrices d'un service public du transport des personnes. Elle peut même rendre « invisible » le travail indispensable des salariés des transports, et donc le besoin de salariés en nombre suffisant, biens formés et travaillant avec des horaires raisonnables. Elle peut invisibiliser aussi l'ampleur des dépenses nécessaires pour leur existence (investissement) mais aussi pour leur fonctionnement qualitativement correct. Dans ces conditions, les obstacles au développement des transports peuvent se trouver eux aussi invisibilisés, ce qui peut mettre à terme des collectivités en porte-à-faux lorsqu'elles n'ont plus les moyens d'assurer une politique de transports gratuits au niveau des exigences. Sans compter le besoin de maîtrise des coûts des entreprises réalisant le transport. ■■■

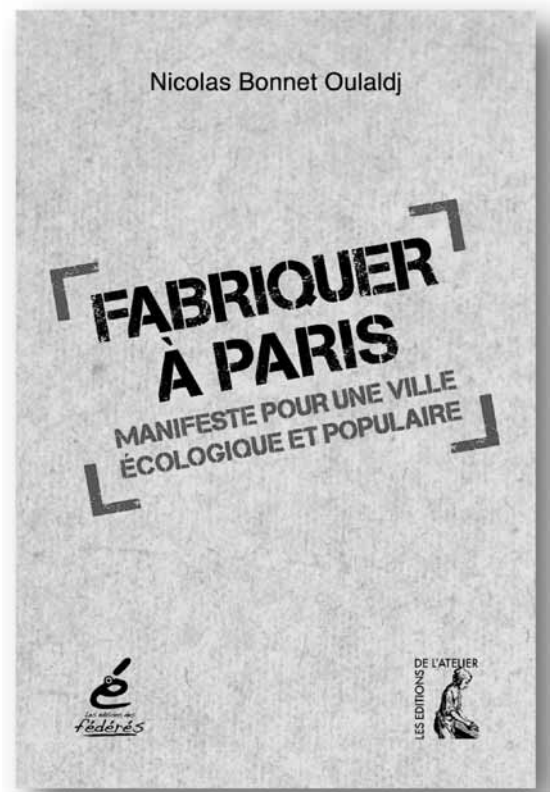
Fabriquer à Paris

Manifeste pour une écologie populaire

Bonnes feuilles tirées de l'ouvrage

Nicolas Bonnet

La richesse de l'ouvrage de Nicolas Bonnet rend difficile la sélection des bonnes pages. C'est pourquoi nous avons choisi de ne publier ici que la conclusion de l'ouvrage et de renvoyer le lecteur à l'ouvrage entier lui-même pour approfondir le sujet.



Comment conclure sans évoquer l'un des principaux problèmes rencontrés par celles et ceux qui fabriquent Paris : ne pas pouvoir vivre de leur travail !

Une grande majorité des artisans que j'ai rencontrés ont du mal à boucler leurs fins de mois, et celles et ceux qui veulent se lancer dans l'aventure peinent à financer leur projet. C'est aussi le cas des structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire, des structures associatives ou des coopératives.

Et pourtant, de l'argent, il y en a. L'année 2019 s'annonce comme une année record des dividendes versés aux actionnaires des plus grandes entreprises et banques, et la France est à la fois championne d'Europe et dans le haut du classement mondial. Les dividendes versés aux actionnaires dans le monde ont progressé de 1,1 % entre les deuxièmes trimestres 2018 et 2019, ce qui correspond à une augmentation de 513,8 milliards de dollars¹.

Ces richesses cumulées ne servent ni au développement, ni à l'investissement dans le pays, ni à l'aug-

mentation des salaires, mais elles continuent d'engraisser les 1 % les plus riches de la planète.

Comment réorienter les richesses produites et l'argent vers un nouveau mode de production et de consommation ?

La question du financement et du développement économique des PME et des TPE est centrale si nous voulons changer de modèle.

Lors de la mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à Paris », nous avons formulé plusieurs préconisations qui ont le mérite de pointer le rôle des aides publiques aux entreprises et l'accès au crédit bancaire.

Je pense notamment à deux préconisations.

D'abord, une meilleure prise en compte des objectifs de création d'emplois et d'innovation sociale et environnementale dans l'octroi des aides publiques aux entreprises sous la forme de bonifications. Je pense en particulier aux associations, aux structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et aux sociétés coopératives et participatives (Scop). Je pense également

à toutes les entreprises qui font l'effort de la réinsertion professionnelle et le choix des emplois non délocalisables.

Ensuite, nous préconisons de travailler avec les organismes bancaires partenaires de la collectivité, la Caisse des dépôts, la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et La Banque Postale, pour faciliter l'accès au crédit des porteurs de projet.

Deux ans après les conclusions de notre mission, nos préconisations sont renforcées par l'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) sur le financement des PME et TPE et leur développement pour l'emploi et l'efficacité². Des préconisations qui ont été adoptées à une très large majorité, comprenant notamment les organisations des artisans, celles des professions libérales, de l'économie sociale et solidaire, de la mutualité, de l'agriculture mais aussi la quasi-totalité de l'éventail des organisations syndicales de salariés.

Le Cese préconise notamment de réorienter le crédit bancaire vers

1. Étude de référence de la société de gestion de fonds Janus Henderson investors publiée le 19 août 2019, dépêche AFP du 19 août 2019.

2. Frédéric Boccara, « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité », Avis du Cese, mars 2017.

les PME et TPE avec des critères précis pour favoriser l'investissement porteur de développement, d'emploi et d'efficacité. Il préconise de faire levier sur le crédit bancaire avec les fonds régionaux de garantie, de bonification et d'amorçage dédiés aux PME et TPE, abondés par l'État.

Le crédit bancaire est décisif tout au long de la vie de ces petites structures. Les avances sont absolument nécessaires pour engager des dépenses de formation, d'adaptation de logiciels, d'achat de machines et équipements, de conception, de mise au point des produits, de matières, stocks, loyers, et autres. Malheureusement, les crédits sont difficiles à obtenir et les coûts pratiqués par les banques sont trop élevés.

Plus profondément, il y a besoin d'un appui et d'un accompagnement véritables des banques pour relocaliser la production. La Banque publique d'investissement avait été créée en partie pour répondre à ce problème majeur mais a été détournée de cet objectif. Un rapport parlementaire critiquait la pratique de Bpifrance, qui intervient systématiquement en « co-financement » des banques privées, ce qui ne lui permet pas de combler « les failles du marché »³.

Pour soutenir la fabrication locale, nous pourrions nous doter d'un outil-pivot, un fonds parisien de garantie, de bonification et d'amorçage, en nous inspirant de la proposition formulée par 3. Le fonctionnement en serait simple : un abondement public qui finance la bonification d'un crédit bancaire, ou la prise de garantie, sur la base du double critère « Fabriqué à Paris » et investissement porteur d'emploi et de développement. Ce fonds constituerait une structure démocratique de suivi de la réalisation des objectifs et des relations avec les banques, avec une gouvernance démocratique ouverte à toutes les parties prenantes.

En abaissant ainsi le coût du capital, obstacle à des dépenses de développement matérielles et immatérielles — comme la formation, la conception, la recherche, si décisives -, on ferait d'un même mouvement progresser le « fabriqué à Paris » et une efficacité nouvelle, moins coûteuse et plus vertueuse pour l'ensemble de la société.

Toujours dans le prolongement des préconisations du Cese, une seconde piste mériterait d'être explorée à Paris, celle d'un fonds public d'appui à la reprise d'entreprises productrices de Paris en difficulté, jugées insuffisamment juteuses par les banques ou par des repreneurs privés, sur la base d'un projet porté par les salariés, viable et discuté avec la collectivité.

De même, le Cese propose de moduler la baisse de l'impôt sur le résultat des PME et TPE en cas d'affectation de celui-ci en fonds propres à des fins d'investissement productif et porteur d'emplois.

Enfin, il pointe la responsabilité des grands groupes, et propose entre autres de réduire le délai de paiement à leurs fournisseurs PME et TPE de 60 à 30 jours et de leur faire prendre en charge les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Si nous voulons engager une révolution économique, sociale et environnementale de grande ampleur dans la capitale, nous devons engager une réorientation des richesses et responsabiliser les grandes entreprises qui captent les richesses, les banques dans l'accès au crédit et les pouvoirs publics qui accordent des aides.

La révolution informationnelle fait pour l'instant la fortune de quelques financiers, mais elle ouvre surtout la possibilité d'une ère où la coopération, le partage des savoirs et des outils pourraient prédominer sur la recherche de la rentabilité des capitaux et sur l'appropriation des richesses et des moyens de production. C'est aussi le sens de la proposition des communistes pour répondre à la crise de l'emploi par la construction d'une « sécurité

d'emploi et de formation »⁴ permettant à toutes et à tous de maîtriser tous les moments de leur vie.

J'ai conscience que ce choix de société se heurte à un obstacle auquel il faut s'attaquer : la domination du capital. Celle des multinationales qui restructurent sans cesse la localisation des productions et des profits sous l'aiguillon de la rentabilité financière.

Celle des places financières, où se prennent à chaque seconde des décisions dont toute considération d'humanité est bannie, noyée dans « les eaux glacées du calcul égoïste »⁵ et niée par la religion du taux de profit.

Celle qui nourrit la spéculation immobilière et foncière. Il est temps d'y opposer un autre choix de société, nourri par d'autres objectifs sociaux et écologiques, et de mobiliser les moyens nécessaires, en mettant la formidable puissance des banques au service d'une nouvelle efficacité économique.

Paris, la ville-monde, peut devenir la place financière dont Emmanuel Macron et ses inspirateurs veulent faire une plaque tournante de la circulation des capitaux en rivalité avec Londres, Francfort, Zurich... Elle peut être un des leviers de cette mondialisation capitaliste et des fléaux qui l'accompagnent. Mais elle peut aussi être un levier pour une autre perspective, du local au global : une capitale mondiale, écologique et populaire où « le libre développement de chacun est la condition du libre développement pour tous »⁶. Ce n'est pas seulement l'affaire des élus municipaux, c'est votre affaire à toutes et tous, à celles et ceux qui fabriquent le Paris de demain. ■■■

3. Laurent Grandguillaume et Véronique Louwagie, « Rapport d'information sur la Banque publique d'investissement Bpifrance », n° 3097, Assemblée nationale, septembre 2015.

4. Paul Boccarda, *Une sécurité d'emploi ou de formation*, Montreuil, Le Temps des cerises, 2002.

5. Karl Marx, *Manifeste du Parti communiste*, Londres, 1848.

6. Karl Marx, *op. cit.*



VERALLIA

lettre ouverte de Fabien Roussel au président de la République

Monsieur le Président,

Je vous alerte sur un nouveau scandale industriel concernant le groupe français VERALLIA, fondé en 1827, devenue 3ème producteur mondial d'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires avec 16 milliards de bouteilles produites l'année dernière.

Or le fonds spéculatif nord-américain Apollo *a lancé la procédure de vente* en Bourse (sur Euronext) de ce fleuron industriel dont il avait acquis 90 % du capital en 2015 dans le cadre d'un LBO financé par des prêts de BNP-Paribas, Deutsche Bank et Citi. Cette opération pourrait être la plus grosse du genre à la Bourse de Paris cette année.

Apollo prétend tirer 5 milliards d'euros de la vente de Verallia . Ainsi, les financiers qui ont misé 600 millions d'euros dans cette opération récupéreront, après remboursement des banques qui en ont été les complices, 2,6 milliards de plus-value, soit plus de quatre fois leur mise initiale, en plus des énormes dividendes empochés depuis 2015 !

Monsieur le Président, allez-vous demander des comptes au groupe Saint-Gobain, qui est à l'origine de la situation actuelle depuis qu'il s'est séparé de sa branche emballage alimentaire ?

Allez-vous demander des comptes aux banques qui ont orchestré l'achat du groupe en 2015 et qui orchestrent aujourd'hui sa vente, ce qui pourrait conduire demain le groupe Verallia à subir le même sort que Thomas COOK en Grande Bretagne ?

Nous ne pouvons plus tolérer le comportement de BPI-France, institution financière publique qui s'est faite le complice de l'opération en souscrivant 10 % du capital du groupe aux côtés d'Apollo, et qui continue d'accompagner le fonds nord-américain dans son désengagement.

Ford-Blanquefort, Arjo-Wiggins General Electric à Belfort, STX, et tant d'autres témoignent d'une totale absence d'ambition pour une nouvelle industrialisation basée sur des coopérations européennes et internationales solides.

Cette entrée en Bourse va déstabiliser un groupe industriel français prospère, pourvoyeur d'emplois et de débouchés dans toutes les régions viticoles de France, au moment où l'enjeu écologique met en évidence le besoin de relancer et de renouveler la filière de l'emballage de verre alimentaire.

Est-ce là ce que vous aviez promis aux salariés de la Verrerie ouvrière d'Albi, fleuron du groupe Verallia, quand votre campagne présidentielle vous a conduit sur les lieux en 2017 ?



Un autre projet de développement, avec des objectifs sociaux et écologiques ambitieux, est possible hors des griffes de la spéculation boursière: maintien de la cohérence du groupe, préservation de l'emploi, réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail, poursuite de la coopération avec Saint-Gobain dans la recherche-développement, en particulier pour la fabrication de nouveaux types de verres exigeant moins de dépenses d'énergie, développement du recyclage...

Mais pour y parvenir, il faut libérer Verallia du handicap que fait peser sur son développement le coût écrasant du capital et de l'endettement imposé par le fonds spéculatif nord-américain Apollo et ses banques.

Nous proposons un autre projet, construit avec les salariés et leurs représentants syndicaux, au nom des enjeux stratégiques et écologiques de cette industrie: Au lieu d'une mise en Bourse, nous proposons une revente, dans le cadre d'un marché de gré à gré, pour un prix beaucoup plus raisonnable à un actionnariat associant différents acteurs industriels, financiers et publics: BPI France pour une part prépondérante du capital, Saint-Gobain dans le cadre d'un accord de coopération à long terme, BNP-Paribas dont une partie des créances pourraient être converties en participation au capital, et une autre partie en prêts à taux très bas pour le financement des investissements matériels et immatériels nécessaires au développement du groupe. D'autres partenaires industriels (dans le secteur viticole par exemple) pourraient prendre une part minoritaire au capital dans le cadre d'un accord de coopération.

C'est pourquoi nous soutenons la demande des organisations syndicales d'une table ronde réunissant ces différents acteurs, les pouvoirs publics et les représentants des salariés du groupe, en vue de mettre en place une solution favorable à l'emploi, à l'écologie et à un nouveau développement de l'industrie dans nos territoires.

Monsieur le Président,

Vous qui avez, il y a quelques mois, lors du centenaire de l'OIT, tenu des propos mettant en cause, dans le capitalisme actuel, « *un modèle* » qui « *profite de plus en plus à quelques-uns* », le fait que « *la liberté devient la loi de la jungle, et permet la captation des richesses par quelques-uns* », une économie « *de plus en plus d'accumulation* », « *des règles perverses* », passez à l'acte.

Vous pouvez agir sur le comportement de BNP-Paribas, de Saint-Gobain, vous pouvez imposer à BPI France de jouer un rôle plus digne de sa mission au service de l'intérêt général et de la solidité de notre tissu économique. C'est votre responsabilité devant les salariés et devant le pays.

Fabien Roussel,
Secrétaire national du PCF



Désindustrialisation de la France, que faire ?

Débat de la Fête de l'Humanité 2019

Lors de l'édition 2019 de la Fête de l'Humanité, la Fédération du PCF des Bouches-du-Rhône a organisé un débat croisé sur les enjeux d'une nouvelle industrialisation pour le pays. Frédéric Boccara, Henri Guaino et Arnaud Montebourg en étaient les protagonistes. Nous retranscrivons dans ces colonnes les échanges qui ont eu lieu.

La Fédération PCF des Bouches-du-Rhône :

Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons eu des luttes dans différents secteurs. Notamment l'agro-alimentaire, avec les camarades de Fralib qui ont créé Scop-Ti, qui vend le thé 1336, pour reprendre leur entreprise et continuer son activité. Aujourd'hui, le débat est élargi à l'activité industrielle en général. Toujours l'industrie est en proie aux logiques des intérêts financiers, avec des conséquences sur l'économie, nos emplois, nos savoir-faire, on l'a vu hier, l'indépendance productive, les filières. Et toute une série de questions que l'on peut se poser. Principalement, aujourd'hui, quelle responsabilité des dirigeants nationaux et européens, quelle responsabilité sociale des entreprises ?

Arnaud Montebourg :

Bonjour à tous, je voudrais saluer des visages qui me sont familiers, Frédéric Boccara et Henri Guaino, à travers des dossiers que nous avons eu à affronter ou remonter ensemble, et qui sont la conséquence d'un certain dossier qui s'appelait Alstom, et dont Nicolas Sarkozy a eu à s'occuper. Ce sont des sujets que nous suivons de quinquennat en quinquennat, et qui nous poursuivent encore.

La question de la désindustrialisation est intéressante, parce que l'on voit bien la différence avec d'autres pays européens qui, avec un même niveau de salaire, une même organisation économique, l'Allemagne, l'Italie par exemple, des pays qui ont subi de façon différente l'austérité de ces 10 dernières années mais qui s'en sont sortis aussi de façon très différente de nous sur le plan industriel.

La France a subi des abandons considérables, puisque son industrie s'est rétrécie à 11 % de son PIB, nous sommes la lanterne rouge des 5 puissances économiques, Angleterre compris, et nous sommes maintenant passés les derniers en part de production industrielle dans la richesse nationale. L'Allemagne, elle, s'est renforcée, l'Italie s'est maintenue.

L'Italie est à 19 %, l'Angleterre, malgré les années de désindustrialisation thatchériennes est à environ 15 % et nous, nous sommes à 11 %. C'est donc bien que nous n'avons pas pris les bonnes décisions, nous pouvons peut-être trouver d'autres manières de faire.

Comment lutter contre la désindustrialisation ?

D'abord, garder ce qu'on a, le mieux et le plus possible. Mais quand une entreprise connaît des difficultés, vous avez l'idéologie libérale du «laisser-faire» qui dit «Quand quelqu'un est malade, c'est normal de la laisser mourir». C'est comme si on imaginait qu'une entreprise ressemblait à une personne humaine et qu'on lui disait : «Vous êtes malade, vous n'avez pas le droit d'aller à l'hôpital, on ne vous soignera pas, on vous laissera mourir parce que c'est bien pour les autres.» C'est exactement cette vision-là ! donc évidemment, j'ai quelques souvenirs personnels, je pense qu'Henri pourra vous en donner d'autres, puisqu'ils ont vécu la traversée de la crise, avec l'arrêt de l'économie qui était en état d'infarctus ; donc ils ont pris des décisions importantes et qui pour moi n'ont pas été négatives loin de là, pour maintenir un certain niveau d'activité.

Les Allemands, ont fait une chose ; ils ont payé les gens dans les entreprises à ne rien faire, ce qui est assez intéressant, c'est-à-dire qu'ils ont mis je pense 15 milliards, si mes chiffres et ma mémoire sont bons, de chômage technique pour tenir la réouverture des carnets de commandes parce qu'il n'y avait plus de commandes.

Nous, la France, j'en suis témoin j'étais président de mon département en Saône-et-Loire, on a mis 5 à 10 fois moins selon les stratégies. Et donc finalement nous on a fermé et on a laissé fermer et puis quand il y a eu non pas un retour à la normale mais en tout cas un retour d'amélioration, les allemands en ont profité, nous pas.

Les Italiens, ils ont fait autre chose, c'est de l'économie familiale ; c'est-à-dire qu'ils se mettent entre

eux pour se protéger. Les meilleurs dans les districts industriels se mettent à payer pour les moins bons, puisque c'est toujours le beau-frère, le fils, la grand-mère qui sont propriétaires des différentes petites entreprises. Ils ont organisé la «solidarité entrepreneuriale» par secteurs et ils ont tenu.

Nous, nous avons laissé mourir et je me souviens lorsqu'on a lancé le redressement productif et que l'économie continuait de s'effondrer, parce qu'elle a continué de s'effondrer, eh bien, on se faisait beaucoup attaquer sur ce thème «l'État en fait trop», alors que moi je considérais qu'on n'en faisait pas assez. Alors qu'a-t-on fait ?

Premièrement, on a créé une banque avec l'argent de l'État, ce n'est pas la BPI, la BPI ne venait pas au secours des entreprises en difficulté. On a réactivé le «Fonds de développement économique et social» le FDES qui a été créé en 1945 et qui avait été supprimé. J'ai demandé au Premier ministre et au Parlement 400 millions d'euros pour pouvoir nous porter au secours et faire la banque pour les entreprises qui se restructuraient. Il ne s'agit pas pour les entreprises de ne plus gagner de l'argent, non, on adapte ses capacités de production, mais on ne les ferme pas, parce qu'on garde les savoir-faire, on garde les brevets, on garde les centres de décision, on garde les labos de R & D (recherche et développement) s'il y en a, et quand ça repart, ça repart, donc l'entreprise est assainie. Mais il n'y a plus de banques pour faire ça dans notre pays, les banques font tout autre chose, mais elles ne font pas ça. Donc, nous avons organisé, en quelque sorte, la banque sous argent public. La Commission européenne nous a emmerdé, puisque c'est une aide d'État, mais nous avons résisté, et nous avons eu quelques succès. Par exemple, une entreprise des Bouches-du-Rhône qui s'appelle KEM-ONE, c'est une entreprise de chimie. Cette entreprise était dans la chaîne de transformation depuis le pétrole jusqu'aux produits finaux dérivés. Cette entreprise employait 1 800 personnes, c'était l'exemple type, si l'entreprise tombait, les dominos autour tombaient.

Nous avons dit à Total, à Arkema, qui sont en amont et en aval de la production, «Si vous voulez que ce maillon continue à fonctionner, vous mettez 50 millions vous et 70 millions nous», et puis j'ai utilisé la ligne du Premier ministre à 400 millions d'euros et on a relancé la machine.

Nous sommes allés inaugurer la nouvelle usine qui est à Fos sur Mer et il y a le même niveau d'employés, donc, c'est possible.

Qui a mis l'argent ?

Ce sont la banque publique que nous avons créée, qui ne disait pas son nom, et dont on a pas le droit de dire le nom – c'est de l'argent public qui a été intégralement remboursé – et Total et Arkéma nous disent : «on a bien fait de le faire», alors qu'ils ne voulaient pas mettre de l'argent au début. Mais je leur ai dit : «Vous allez le faire parce qu'on n'a pas le choix et que si vous vous trouvez dans cette situation ce sera plus grave encore pour vous.» Donc, on a trouvé du soutien privé, du soutien public et on a une boîte avec des salariés qui ont le sourire, parce qu'ils ont une usine neuve, ils ont des marchés et une entreprise qui tourne.

Quand ça va mal, il faut imaginer tous les stratagèmes pour garder nos outils de travail. Et là, je pense qu'il y a un compromis historique à construire avec toutes les forces du pays. C'est presque un combat transpartisan. C'est-à-dire, quand on est capable de trouver des solutions on les trouve. Il faut oser trouver des solutions qui ne sont pas formatées par la doxa libérale de la Commission européenne et qui ne sont pas formatées par les polycopiés dans lesquels l'inspection des finances fabrique ses jeunes inspecteurs des finances ; ça fait partie de la vision volontariste, je dirai presque keynésienne de l'action publique.

Henri Guaino :

Merci pour votre invitation, je suis ravi d'être sur cette tribune, je pense que les échanges vont être intéressants et vont peut-être décevoir certains d'entre vous, parce que les fractures sur ce sujet sont beaucoup moins profondes qu'on ne le pense en général ; en tout cas pour ce qui est des gens qui sont sur cette tribune, je ne parle pas des partis. Peut-être que M. Boccard aura à cœur de les creuser, cet après-midi, mais je pense que nous pouvons avoir des échanges assez fructueux sur ces questions.

Je vais partir un peu plus loin si vous le permettez et un peu plus haut.

Alors un peu plus loin d'abord, parce qu'avant d'être député, j'ai été dans ma jeunesse commissaire au Plan, une institution qui m'a d'ailleurs donné l'occasion de venir à la fête de *l'Humanité*.

Je vais m'arrêter un instant sur cette institution. Elle incarnait un monde qui est à l'opposé de celui que nous construisons depuis une quarantaine d'années. Ce n'est pas une institution qui a été inspirée par la révolution Russe, c'est une institution qui est particulière, qui a été conçue par une personne assez libérale, on pourra discuter beaucoup de cet aspect de sa personnalité et de son nom, il s'agit de Jean Monnet.

Jean Monnet était quand même assez dirigiste, il n'a pas dit qu'il était pro soviétique, ni partisan du Gosplan enfin, il a eu une très bonne idée à la fin de la guerre.



Quand ça va mal, il faut imaginer tous les stratagèmes pour garder nos outils de travail. Et là, je pense qu'il y a un compromis historique à construire avec toutes les forces du pays. C'est presque un combat transpartisan.





Il a dit « bon voilà, aujourd'hui on n'a pas de plan, tout le monde a le sien et le problème, c'est qu'il y en a trop, il faut arriver au moment de la reconstruction à faire converger les plans de chacun » ; il y avait les plans du patronat (dans les plans du patronat il y a l'industrie), les plans de l'Administration, les plans des syndicats. Chacun avait le sien. Son idée c'était de mettre tout le monde autour d'une table, non pas seulement pour discuter, mais pour travailler ensemble et accoucher d'un projet commun.

La première question qui s'est posée à l'époque, elle était très simple : doit-on commencer la reconstruction par les industries de base, par les infrastructures ou bien par les industries de biens de consommation. Et, après de très longs débats, les partenaires de cette nouvelle planification ont décidé qu'il fallait commencer par reconstruire les infrastructures et les industries de base et qu'il fallait investir massivement pour arriver à cette reconstruction le plus vite possible.

Pour vous donner une idée de la différence de monde, de la différence des deux mondes, celui d'hier et celui d'aujourd'hui : à l'époque, la France était extrêmement endettée, les estimations concourent autour d'une dette qui était plus de 2 fois le revenu national, il y avait beaucoup d'inflation, les déficits étaient considérables et néanmoins le 1^{er} plan, le 1^{er} plan de Monnet, était un plan d'investissement massif.

Un haut fonctionnaire de l'époque, qui s'appelait François Bloch-Lainé, venait d'être nommé directeur du Trésor, on venait d'inventer la direction du Trésor, en regroupant deux anciennes directions du ministère des Finances. Dans ses mémoires, il dit « Voilà, sur mon bureau le 1^{er} dossier que j'ai trouvé en arrivant, c'était le plan Monnet, le 1^{er} plan » et il dit « c'était une fuite en avant ». C'est vrai que c'était une fuite en avant par rapport à la situation financière de la France à ce moment-là. Et il ajoute, « J'ai néanmoins approuvé cette fuite en avant, parce que c'était la seule chance pour la France d'échapper au malthusianisme ».

On aimerait entendre ce genre de chose aujourd'hui beaucoup plus souvent.

La pensée commune à l'époque après les expériences de l'entre-deux-guerres, de la grande crise, c'était celle-là. C'était une pensée qui ne voulait pas recommencer les mêmes erreurs, celles qui nous avaient menés à la grande crise ; c'était une pensée qui savait que le « laisser-faire » avait ses limites. Ce n'est pas forcément une pensée dirigiste. Mais qui pensait que le marché avait ses limites, que l'État avait un rôle à jouer, que ce rôle il pouvait d'autant mieux le jouer qu'il associait les forces vives de la nation. C'était l'idée du Plan : fonder, créer un lieu où l'on pourrait forger, comme on dirait aujourd'hui, une stratégie commune, une vision commune de l'avenir, qui pouvait être adaptée en fonction des circonstances, et qui l'a été. Mais il y avait aussi cette idée qu'on ne pourrait pas arriver forcément au bien commun en se contentant de laisser chacun poursuivre son intérêt propre. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de place pour ça, mais ça ne suffisait pas. Et c'est ça le grand secret au fond des Trente Glorieuses. C'est de préserver à la fois la part d'initiative qui était nécessaire et en même temps de toujours regarder les inter-relations entre les gens, entre les institutions, entre les entreprises.

Le Plan avait développé, ça peut paraître un peu abscons mais c'est très significatif, ce qu'on appelait les « comptes du surplus ». C'était une comptabilité qui cherchait à mesurer comment les surplus des uns se répartissaient entre les autres agents économiques, comment ils contribuaient au surplus les uns des autres.

Je vous donne un exemple. Si vous regardez les comptes des producteurs d'électricité, l'intérêt c'est de vendre le plus cher possible. Si vous augmentez le prix de l'électricité, les comptes des producteurs s'améliorent. Alors pendant que ces comptes s'améliorent, tout le monde va trouver ça merveilleux pour les électriciens, mais les industries électro intensives, celles qui utilisent beaucoup d'électricité, vont voir leurs comptes se dégrader et elles vont partir.

Le secret au fond de la croissance des Trente Glorieuses, au-delà des circonstances exceptionnelles, c'était ça. C'était : quand on prend une décision

pour améliorer les comptes ou la situation de l'un, regardons quel est l'effet sur la situation de l'autre, sur la situation de l'ensemble. C'est ce que nous n'arrivons pas à faire aujourd'hui, au-delà, de temps en temps, des bricolages réussis que nous avons pu faire les uns et les autres.

Ce que nous n'arrivons pas à faire c'est ça. C'est avoir une pensée de la nation comme une économie globale, comme une société globale dans laquelle les décisions de chacun ont des conséquences sur tous. Et c'est vraiment un problème d'idéologie ou de représentation du monde. Mais c'est très profond, ce n'est pas quelque chose de superficiel. Nous n'y arrivons plus et, Arnaud peut en témoigner ce n'est pas propre à la droite, au centre ; c'est aussi vrai à gauche. Il y a des façons de penser aujourd'hui qui nous ont fabriqué le monde dans lequel on vit et qui en réalité est un monde invivable.

Je vais arrêter là-dessus, on aura l'occasion d'en discuter dans le débat, on n'a rien dit de plus bête que ce qu'on a dit il y a une vingtaine d'années quand on a commencé à parler d'économie sans usines. Vous savez, c'était tout simple, on avait l'air très intelligent en disant ça, « les pays en développement où la main d'œuvre n'est pas chère, seront les usines du monde et nous on va se garder, nous les populations plus élevées, mieux formées, on va garder les productions à très forte valeur ajoutée, en particulier à très forte valeur ajoutée intellectuelle. Peut-être que d'autres vocations partiront, mais le *marketing*, l'innovation, ça restera. ».

Il y a deux aspects dans cette façon de poser le problème.

Le premier, c'est que, quand, la production s'en va, le reste a tendance à partir aussi, c'est ce qui s'est passé.

Deuxièmement, il y a une dimension qu'on a complètement occultée mais qui pour moi est essentielle, c'est que l'économie n'est pas faite, dans les sociétés comme la nôtre, que pour produire de la richesse. Elle est faite aussi pour offrir à chacun – quels que soient ses talents, ses savoir-faire, ses qualités propres et ses faiblesses – une place dans la société, lui offrir une utilité sociale. Parce que si vous faites une société que d'ingénieurs et de techniciens, vous cassez la société, parce que vous ne ferez pas de tout le monde des ingénieurs ou des techniciens, pas plus que vous ne ferez de tout le monde des chercheurs ou des prix Nobel.

Il n'y a pas très longtemps, lors d'un voyage en Tunisie, un notable tunisien, qui travaillait beaucoup avec les Chinois sur les routes de la soie – vous savez que la Tunisie est insérée dedans – me disait : « mais il faut que les Européens comprennent que nous pouvons être l'atelier de l'Europe. » Vous savez, c'est ça la division du travail, la spécialisation. C'est l'idée des Chinois sur la route de la soie avec ces pays de l'Afrique de Nord ou du Moyen-Orient : vous allez devenir les ateliers de l'Europe. Et lui présentait ça comme quelque chose de très valorisant pour les européens, c'était un argument du coup. Mais vous savez ce n'est pas du tout un bon argument, parce que si on fait ça, on va laisser de côté toute une partie de la société et ça sera intenable, et c'est exactement ce qui se passe déjà depuis des décennies.

On ne peut pas penser l'économie sans penser à certaines clés sociales, voilà ce que je voulais dire.

C'est toujours pareil, il faut penser les choses à la fois individuellement, c'est très important avec l'économie, et aussi globalement. Et c'est parce que nous avons été de plus en plus incapables de les penser globalement que nous en sommes arrivés là où nous en sommes. La crise industrielle est un parfait exemple de tout ça.

Vous savez, quand la SNCF, qui doit être un instrument de politique industrielle en même temps qu'un service public de transport, va acheter des trains en Espagne au lieu d'acheter des trains à Alstom, c'est toute une politique de filière industrielle qui se fracasse. Parce qu'on ne tient pas compte précisément de la façon dont tous les éléments de ce puzzle s'intègrent pour faire une nation, pour faire une société, pour faire une économie.

Frédéric Boccaro :

D'abord je voudrais remercier nos invités, Arnaud Montebourg et Henri Guaino, pour le sérieux avec lequel ils viennent aborder ce débat. Un débat qui est un petit défi aussi. Parce qu'ils ont eu quelques petites responsabilités politiques et parce qu'on a mené quelques luttes, à Kem-One ou ailleurs. Et donc, nous croyons au besoin d'idées nouvelles, au besoin de travail sur le lien entre les idées et l'action. C'est comme ça qu'on peut avancer.

Alors, mon état d'esprit. On a besoin dans ce pays bien sûr d'une alliance de progrès contre la domination du capital financier et des marchés financiers, pour un autre développement réel, un nouveau type d'industrialisation. Mais je pense qu'il serait problématique de ne pas voir certaines différences, et ce n'est pas pour me différencier à tout prix. Mais il y a une différence importante qui peut nous permettre de voir pourquoi cela n'a pas marché et ce qu'il faut faire. Parce que si ça n'a pas marché alors que simplement on est d'accord, c'est un peu ennuyeux.

Et donc, il faut voir que nous sommes dans un monde qui est en train de changer de nature, un nouveau monde, celui de la révolution informationnelle qui pousse. Et ici, moi j'entends levier d'action sur les entreprises, j'entends que la politique doit agir sur les entreprises et ne doit pas être à côté. Question fondamentale, grande question politique ; si elle peut monter dans le débat c'est très important.

Mais, capital ou travail ? Capacités humaines ou accumulation de capital ? Baisser le coût du travail ou baisser le coût du capital ? Or, toutes les politiques jusqu'ici, avec des modulations, avec des compléments, c'est : « baisser le coût du travail ! »

Alors bien sûr, après 1945, la reconstruction c'était l'époque d'un capitalisme industriel, où c'est les machines, le développement matériel qui vont permettre d'entraîner l'ensemble. Mais aujourd'hui, l'emploi et les qualifications des gens sont décisifs que ce soit à Alstom, à General Electric, à la SNCF, à Sanofi, et on peut prendre des dizaines d'industries. Et moi je veux bien le non-malthusianisme. Mais ça veut dire qu'il faut dépenser tout de suite pour les êtres humains. C'est ça qui va permettre de relancer, et de baisser les autres coûts. Il faut changer l'offre et baisser les coûts pour démarrer vraiment la machine

d'ensemble. Mais pour ça il y a une question qui compte quand même, qui ne peut pas attendre, il y a des intérêts, il y a un adversaire, il y a des banques. Alors est-ce qu'on est capable, est-ce qu'on peut avancer ensemble dans cette société, avancer sur « comment prendre le pouvoir sur le capital et sur les marchés financiers » ?

Je vais d'abord donner des exemples. On a fait un débat vendredi, ici à la Fête, avec les camarades de General Electric, qui mènent une lutte formidable. D'ailleurs, je vous invite à prendre connaissance de l'appel large qui a été signé, parce que vraiment vous pourriez le signer, ça pourrait donner encore plus d'ampleur. Ce qui se passe à General Electric, c'est tout le cœur de l'énergie et du développement de l'énergie y compris ce qu'on appelle la transition écologique qui pourrait être une vraie transition énergétique : après les différents rachats et cessions, d'Alstom notamment, un tiers des objets industriels qui servent à faire de l'énergie en Europe sont fabriqués par General Electric.

Mais à General Electric, on dépense 350 millions pour un plan de licenciement, si les plans de la direction se réalisent. On déplace le *marketing* en Suisse, on désorganise du coup l'articulation qu'il y avait entre la conception, le *marketing* et la fabrication. Parce qu'en *marketing* on va voir les clients pour ce genre de turbines immenses et on conçoit en même temps, on adapte. Or là, on désarticule conception, adaptation et fabrication. Et la direction elle-même dit que ça fait des centaines de millions de coût supplémentaire. Alors le patronat « propose » un plan où on va supprimer des emplois, qui va permettre de gagner à peine 6 millions au total, contre des centaines de millions de gâchis. Et tout ça pour satisfaire les critères de rentabilité financière ! Ce n'est pas un problème de méchanceté des actionnaires que nous avons, pas seulement disons, mais un problème de règles, celui des critères dominants. Or le commissariat au Plan était dessus, quand vous le dirigiez. Il y avait des travaux de réflexion sur des alternatives à ces critères dominants, ceux de la rentabilité financière. Car il faut mettre en cause ces critères.

Donc, nouvelle industrie s'appuyant sur les capacités humaines : la recherche, la formation, la sécurisation des gens. Nous, au PCF, parlons de sécurité d'emploi et de formation. C'est, au carré, ce que tu as un peu évoqué tout à l'heure, garder des gens mais là, avec en plus des dépenses pour les former, pour de nouvelles productions. Nouvelle industrie, ça veut dire aussi de nouveaux liens avec les services ; les services privés ne doivent pas être des prédateurs, comme des plateformes pour le capital financier, mais être en appui du développement. Cela veut dire des pouvoirs par exemple, sur les brevets, qu'on ne puisse pas vendre des brevets sans décision des travailleurs, que les travailleurs aient le droit de décision sur les montants des royalties, c'est-à-dire sur le pompage des richesses qu'ils créent, ces mêmes richesses qui vont être pompées par les services qu'ils aient des droits sur des décisions importants. Au Conseil économique social et environnemental où je suis et qui rassemble une certaine représentation de la société civile organisée, nous avons inclus, dans un avis sur « l'éviction » fiscale, le besoin de droit d'information et/ou de décision des comités d'entreprise sur ces questions

(cession de brevets, royalties). Pour la petite histoire, c'est avec le « OU » que c'est passé. Mais le vote par le CESE de cet avis montre l'intérêt de la chose : des droits des travailleurs sur les brevets et sur la valeur de ce qui va être prélevé sur la production. Mais ça veut dire aussi, donc, trois choses. La première, on l'a dite : développement des êtres humains et pas de la rentabilité financière ; capacités humaines et pas capital si vous préférez. Deuxièmement, des services non prédateurs sur l'industrie ; et, troisièmement, des services publics en appui à l'industrie, des services publics développés d'un côté et des services publics qui vont piloter les différentes industries, puisqu'ils sont branchés sur les besoins. Voyons bien, quand on prend alimentation, santé, transports, à chaque fois, il y a un service public, les transports, ça a été cité. On pourrait citer l'EDF pour l'énergie qu'on pourrait développer. Et quatrièmement, l'international, parce qu'on a des firmes multinationales. Et pour ça nous mettons en avant le grand enjeu des « leviers financiers ». Alors, Arnaud en a un peu parlé, Henri Guaino a abordé quelque peu les critères mais pas assez. Parce qu'il faut définir, dans les deux cas : quels contenus à ces leviers financiers ?

Est-ce que l'on développe les capacités humaines ou le capital ? C'est ça qui est décisif.

Et puis, il y a une question d'échelle, de taille, de masse critique.

Nous, les économistes communistes, étions déjà au moment du gouvernement Hollande, pour info, pour faire renaître le Fonds de développement économique et social. Mais c'est quoi le Fonds de développement économique et social ?

Ce n'est pas une banque, c'est normalement un levier sur toutes les banques, c'est-à-dire sur la masse des crédits bancaires, qui va dire : si tu fais du bon crédit, moi je le bonifie. Du bon crédit, c'est-à-dire du crédit qui va développer l'emploi et les bonnes richesses. Je mets des critères, c'est l'emploi qui va définir l'efficacité. Donc si on peut avancer cette grande idée d'une alliance de progrès pour une utilisation de l'argent en faveur des capacités humaines, ça c'est décisif. C'est le premier levier.

Deuxième levier, les banques. Les banques publiques, bien sûr, mais aussi la Banque centrale européenne et son crédit. Elle prête des milliards et sans sélectivité. Donc le problème ce n'est pas seulement qu'il faut baisser les taux de la Banque centrale européenne. C'est quels critères ? Elle fait du 0 % pour les banques mais pas pour les services publics ?

Et nous on propose de créer un Fonds européen, les traités l'autorisent. Ce Fonds serait intercalé entre la Banque centrale européenne et les États. Il serait surtout alimenté par l'argent de la Banque centrale européenne, les euros qu'on crée, et qui pourraient être prêtés à 0 % aux États, si les États développent les services publics, l'éducation, la formation, la recherche, ce dont on a tous besoin dans un écosystème pour l'industrie, ou bien si les crédits reçus appuient le développement en coopération, le co-développement.

Deux bis, on pourrait ajouter les institutions territoriales, de consultation et assemblées citoyennes pour une nouvelle planification.

Troisième levier, très important. C'est d'autres traités internationaux. Nous avons besoin de traités

internationaux, mais pas le CETA qui dit « le but c'est : échanger tout, marchandiser tout, et puis on se démerde, tant pis pour l'emploi et tant pis, tant pis pour le reste ».

Non, des traités de maîtrise des échanges, au service de l'emploi, du développement et du bien commun. On inverserait ainsi la hiérarchie : le but serait de développer l'emploi et les biens communs dans les deux pays et à ce moment-là on peut développer les échanges. Et à l'appui de ça on va avoir éventuellement des taxations si on ne respecte pas les normes. Mais on va surtout avoir un levier financier pour développer des deux côtés la bonne production ; c'est ça qui est décisif.

Alors, et là, les trois différences je pense, c'est :

- C'est toucher au capital et à l'argent.
- Développer les capacités humaines, la formation prioritairement au capital, avec des travailleurs

« équipés » bien sûr, c'est-à-dire dans une articulation avec l'investissement matériel.

– Et troisièmement, pour ça il faut un suivi démocratique et effectif des réalisations.

On ne peut pas dire, « l'État fera ». Bien sûr il faut plutôt étendre son intervention, mais en donnant des droits aux travailleurs, des droits aux habitants et de la société civile pour suivre ce qui est fait. Et ceci avec de nouvelles institutions.

Si on peut avancer dans ce sens-là et si on peut porter ce débat avec les questions objectives qui nous dépassent et que vous avez mises sur la table, moi je crois que c'est très important pour refonder et pour trouver une alliance qui permette de progresser. On a su le faire à d'autres moments de notre histoire. ■■■

General Electric : une nouvelle étape dans la lutte

Evelyne Ternant

Les quatre mois de résistance, avec occupation d'usine de près de deux semaines à l'initiative de la CGT, ont ouvert une brèche sur ce dossier que la direction de GE et le gouvernement, son allié servile, voulaient régler rapidement et sans vague. Il était entendu que la turbine à gaz n'avait pas d'avenir, que la réduction de 50 % des emplois était « incontournable » et que la seule discussion ouverte devait porter sur les conditions des licenciements et quelques pistes de diversification toutes plus aléatoires les unes que les autres.



Les acquis du rapport de force initial

L'unité entre ouvriers, techniciens, et ingénieurs a été la grande force du mouvement, dans une entreprise où les ouvriers sont moins nombreux que les deux autres catégories réunies. Le refus initial de l'intersyndicale CGC-Sud-CGT de rentrer dans la négociation sans un moratoire sur les licenciements, son travail d'information sur l'avenir industriel de la turbine à gaz dans le mix énergétique, son exigence du respect des accords de la vente d'Alstom de 2014, ses révélations sur le détournement de la valeur produite sur le site de Belfort au profit d'une filiale suisse de GE agissant comme pompe aspirante, ont initié un mouvement remarquable. Ces actions, ce positionnement offensif sur la préservation de l'outil industriel et des compétences dans la turbine, qui n'était pas gagné au départ car la CGC et Sud étaient ambigus sur la diversification, ont permis de construire un rapport de force puissant, dans l'entreprise et dans le territoire. Les élus locaux, du maire LR à la présidente de région PS macroniste, qui tiraient eux aussi un trait noir sur la turbine à gaz, ont dû réviser leur position. Le gouvernement a été bousculé, Bruno Le Maire devant reconnaître publiquement qu'il avait évolué sur le dossier !

La force du mouvement a été d'élaborer des plans alternatifs à la suppression des 1 000 emplois, dont le plan B de la CGT a été l'initiateur, en proposant une réorganisation de l'entreprise requalifiante pour les ingénieurs et sécurisante pour les ouvriers, afin

que le site ne se transforme pas en un centre de sous-traitance délocalisable, mais récupère les fonctions stratégiques délocalisées. C'est sur cette lutte de haut niveau politique et idéologique, contestant la chaîne d'activité mondiale de GE et ses critères d'organisation centrés sur « le cash » à réaliser le plus vite possible que l'unité du salariat s'est construite. La contestation de la gestion de l'industrie énergétique par GE, l'idée selon laquelle le capital privé et ses critères ne sont pas la bonne solution pour assurer le développement des secteurs stratégiques sont aujourd'hui largement partagées par les salariés, la population, jusqu'aux patrons sous-traitants... C'est un des grands acquis de ce mouvement.

Les communistes du territoire de Belfort, en lien avec la direction nationale, peuvent s'honorer, non seulement d'avoir dès le début soutenu activement le mouvement syndical, mais surtout d'avoir fourni un aliment politique régulier avec leurs propositions et contribué ainsi à la construction du rapport de force : Belfort premier lieu de visite de Fabien Roussel dans son tour de France des entreprises, un appel national et plusieurs conférences de presse avec Frédéric Bocara, une belle solidarité des communistes des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté et limitrophes du Grand Est présents à la grande manifestation du 22 juin, autour du député Alain Bruneel, dans un cortège bien visible du PCF, deux débats à la fête de *l'Humanité*, et au total quelques 30 000 tracts distribués aux portes de l'usine et dans la ville. Aucune force de gauche locale ne s'est autant impliquée. Des liens nouveaux se sont construits avec les salariés et syndicalistes en lutte, débouchant sur des adhésions au PCF.

L'accord-cadre de GE et du gouvernement ne sauve pas la turbine à gaz

L'unité syndicale s'est disloquée sous la pression conjuguée de la direction de GE et du gouvernement, liés par une collusion étroite, et des élus locaux, voulant les uns et les autres sortir au plus vite d'un conflit qui se durcissait avec l'occupation d'usine, assurée principalement par les ouvriers et la CGT. La direction de GE a mis le couteau sous la gorge des salariés avec une proposition-ultimatum réduisant de 300 le nombre de suppressions d'emplois, à accepter sinon retour à la case départ. Les élus locaux, au lieu de s'appuyer sur le rapport de force, ont sorti le portefeuille et soutenu GE dans cette concession ultime, en proposant le rachat des locaux.

Seule la CGT a résisté en refusant de signer un accord qui ne répond ni aux besoins du territoire de Belfort, ni à celui de l'industrie énergétique nationale car :

- la pérennité de l'activité turbines à gaz, complément nécessaire des énergies renouvelables, n'est pas assurée, alors que le marché connaît un rebond ;
- 200 emplois de diversification aéronautique sont annoncés... pour l'année 2023 (!) ;
- les reculs sociaux demandés aux salariés (RTT, salaires, intéressement) au nom de « l'équilibrage des efforts » de baisse de coûts sont indécentes eu égard aux dividendes versés et à la mise en déficit délibérée du site de Belfort par les royalties, intérêts, et prix de transfert payés à la filiale suisse.

Une nouvelle étape dans la lutte

La lutte n'est donc pas finie, ni localement, ni nationalement, car non seulement, il est d'intérêt national de mettre en échec le plan de restriction de la turbine à gaz, injustifié du point de vue écologique, mais c'est aujourd'hui toute la filière de l'énergie qui est en train d'être démantelée, dans tous les types d'énergie : nucléaire, hydroélectrique, éolien, gaz, pétrolier, et ceci de l'industrie aux services, comme en témoigne le projet Hercule d'EDF de séparation des activités pour privatisation du renouvelable et de la distribution, ou le démantèlement de Technip. À GE, tout serait à vendre au plus offrant, y compris le nucléaire!!!

Il y a donc nécessité d'une politisation de la lutte dans cette phase, portant sur les enjeux de toute la filière avec deux axes centraux :

- la promotion d'une efficacité nouvelle fondée sur l'emploi et les qualifications contre les prédatrices financières du capital ;
- le retour à une maîtrise publique par l'intervention de la BPI, abondée éventuellement par celle des collectivités locales, mais avec des conditions dures et précises, des comités de suivi ouverts aux organisations syndicales et dotés de pouvoirs effectifs, à l'opposé des financements publics actuels sans contrepartie ni pouvoirs, comme à Belfort, où les collectivités rachètent des locaux et finalement accompagnent un plan de 500 licenciements...

Localement, dans le territoire de Belfort, la lutte se décline actuellement sur deux axes :

- Dans l'entreprise, une résistance pied à pied pour empêcher la délocalisation de la ligne de production *stator combustion*, pour défendre les compétences, les savoir-faire menacés par le plan, et pour réintégrer les fonctions stratégiques (commerciale, gestion de projet, financière) prévues dans l'accord de vente d'Alstom en 2014, conditions que GE n'a pas respecté.

- Au-delà de l'entreprise, la mise en cause par les communistes du rachat des locaux par les collectivités locales, bien relayée par la presse locale, a contraint le maire de Belfort à s'expliquer publiquement et être sur la défensive. La bataille sur l'utilisation des fonds publics et leur contrôle va irriguer la campagne des municipales.

Mais l'aliment politique sur les perspectives concernant la filière de l'énergie dans son ensemble est plus que jamais nécessaire pour relancer et faire converger les mobilisations. L'enjeu actuel est donc d'articuler des propositions locales ou sectorielles offrant des débouchés concrets et réalisables, avec une proposition de portée nationale sur l'ensemble de la filière.

Nationalement, le chantier urgent pour les communistes est donc de construire un projet ambitieux de développement de la filière industrielle énergétique, en cohérence avec le mix énergétique choisi et les défis climatiques, reposant sur trois impératifs : la reprise en main publique de la filière, des financements hors des critères de rentabilité à court terme des marchés financiers, et des structures de contrôles démocratiques. L'élaboration collective d'un tel projet implique la mise en réseau des communistes sur toute la filière et des échanges avec les syndicats

des divers secteurs. Les mobilisations locales, portant leurs exigences propres, mais s'inscrivant aussi dans ce projet de filière partagée, n'en auraient que plus de force.

Un groupe de travail national « énergie » du PCF est en cours de constitution, pour préparer une conférence nationale, premier acte conduisant aux « États Généraux de l'industrie de l'énergie » pour faire retentir un grand débat public sur l'avenir que nous voulons donner à la filière de l'énergie, face aux immenses défis de la transition écologique et des concurrences destructrices, auxquelles il faut substituer, notamment à l'échelle européenne, des coopérations mutuellement avantageuses.

Enfin, parce que la gauche en France ne saurait se relever sur le seul discours humaniste et abstrait, mais doit se reconstruire sur des propositions concrètes en appui des luttes, le secrétaire national du PCF

va interpeller prochainement les forces de gauche sur des initiatives communes pour contraindre le gouvernement à sortir de sa posture d'accompagnement des prédatations financières du capital et son renoncement à toute ambition industrielle pour le pays, exiger qu'il suspende les tractations éventuelles de vente à la découpe de GE avec les groupes privés, et imposer un grand débat public, au Parlement et hors du Parlement, sur l'avenir de la filière énergétique. Il s'agit aussi de jeter à gauche les bases d'une politique industrielle partagée pour prétendre un jour gouverner ensemble.

C'est en effet dans la confrontation au réel de dossiers sensibles et fondamentaux, comme celui de la filière de l'énergie, que pourra se construire sur des bases solides l'alternative de transformation sociale et écologique dont les peuples et la planète ont tant besoin. ■■■



**ABONNEMENT À
ÉCONOMIE &
POLITIQUE**

Prenez un ticket en 2020
pour *Économie & Politique* !

Abonnez-vous !

Paul Boccara... Infiniment vivant !

Gérard Alezard*

* Secrétaire de
la CGT 1982-
1995.

Lors de la disparition de Paul Boccara, de nombreux hommages ont été rendus à l'homme, au théoricien d'un marxisme vivant et à l'acteur politique qu'était tout à la fois Paul Boccara. Parmi ces hommages, celui de Gérard Alezard, responsable national de la CGT pendant les décennies 1980-1990. Nous le publions ici.

Paul Boccara respirait la vie. Tout en lui en était l'inspiration, engagement politique et sociétal, réflexion, clairvoyance, créativité et action... Novateur de la pensée marxiste, fondateur de concepts qui aujourd'hui encore, aujourd'hui surtout, sont au cœur des alternatives, dépassant la seule analyse économique ; capitalisme monopoliste d'État, crise structurelle, crise systémique, révolution informationnelle, avec en fond de scène les liens entre les activités humaines et leurs relations dans la vie, dans le travail, dans la vie économique, politique, sociétale.

Chercheur et militant du quotidien, penseur impénitent, le dogmatisme lui était étranger. Praticien de sa propre théorie, tout pour lui était l'objet d'étude et d'intervention, où qu'il soit. Dès lors, son empreinte marque fortement le syndicalisme. Pour la CGT, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Ainsi en est-il de l'enjeu des critères de gestion et de leur changement de logique par les travailleurs eux-mêmes.

J'ai vécu personnellement l'expression de cette audace intellectuelle et praticienne, de son pouvoir de conviction, de ses interventions fortes et passionnées, parfois tonitruantes mais jamais blessantes, qu'il s'attachait à adoucir de son humour décapant. Dans les années 1970, j'ai appris à être un auditeur stupéfait et attentif de Paul Boccara, sur les thèmes du PCG, lors de meetings et de débats publics à la salle de la Mutualité ou au siège du Parti commu-

niste, et ensuite dans des séances de travail sur les questions de nationalisations. C'est à cette période que nous avons constaté une bizarrerie en comparant nos notes manuscrites respectives : deux couleurs pour moi, beaucoup plus pour lui, et des dérivations multiples qui en faisaient des hiéroglyphes pour tout le monde. Bien sûr nous ne jouions pas dans la même catégorie, lui le géant et moi le militant syndicaliste... Mais cette singularité a nourri une complicité qui a beaucoup compté par la suite. Nous avons des divergences, nous en avons gardé et avec, l'amitié, toujours.

À partir de 1981, avec la victoire du programme commun et face à un gouvernement d'union de la gauche, la CGT s'attache à placer les nouveaux critères de gestion « en situation », dans les propositions comme dans l'action des syndicats dans les entreprises, « pour mettre en œuvre les critères nouveaux de gestion substituant au taux de profit et à la rentabilité du capital la logique du progrès et de la rentabilité économique et sociale à l'échelle du pays »¹. Les travaux pratiques de ces conceptions vont se multiplier, confrontant et (ou) conjuguant les travaux du secteur économique de la CGT et les avancées théoriques de Paul Boccara.

C'est le temps du débat et de la mobilisation pour d'autres critères de gestion et aussi d'expérimentation des potentialités et de l'efficacité de l'action sur le lieu de travail, et pas seulement au niveau des nationalisations mais sur l'ensemble du terrain économique. Formation des prix, vérité des coûts, rôle des CE, nouvelle politique du crédit et critères d'utilité publique, financement de la protection sociale... les essais ont été nombreux, transformés ou non.

La confédération va multiplier les réunions et organiser des conférences au sein de la CGT sur cet enjeu des critères de gestion d'efficacité économique et sociale. Par exemple sur l'intervention économique des CE ou encore sur le rôle des administrateurs salariés des entreprises nationalisées. À l'extérieur aussi, les débats vont se multiplier. Ainsi de l'initiative de la revue *Économie et Politique* en 1982,

1. Cf. document d'orientation du 41^e congrès de la CGT, *Le Peuple*, N° 1135/36/37.

2. Les positions de la CGT sont alors précisées : l'enjeu « ou bien perpétuer une gestion dépassée et condamnée par son propre bilan, végéter et s'enfoncer dans la crise, ou bien avancer résolument dans la direction de critères d'efficacité économique et sociale et progresser durablement vers l'issue à la crise... Et le défi est bien celui de l'intervention des salariés sur et dans la gestion ; non pas pour une "meilleure gestion" mais pour une autre gestion fondée sur une autre logique de croissance ». Cf. G.A., *Le Peuple*, n° 1144, novembre 1982.

3. Cf. actes du colloque de l'IHS « 1975-1995, la CGT à l'épreuve des crises », 24/25 novembre 2016.

4. « Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères », Messidor-Éditions sociales, 1985.

5. Cf. Paul Boccara-Claude Laridan-Jean-Christophe Le Duigou-Monique Prim-Said Yahiaoui, *Économie et gestions d'entreprises en 12 leçons*, préface de Gérard Alezard, Messidor-Éditions sociales, 1987.

6. Cf. *op. cit.*

7. Cf. P. Boccara, *op. cit.*, 1985.

8. Paul Éluard *Ailleurs, ici, partout*.

le 6 novembre, sur le thème « quels critères pour une gestion nouvelle », qui rassemblait, avec Paul Boccara, Dominique Strauss Kahn, Philippe Herzog et moi-même². Paul fit en introduction *ex cathedra*, un de ces exposés dont il avait le secret, précisant ce qu'il entendait par « intervenir dans les gestions, avec de nouveaux critères ».

La démonstration est alors avancée d'une dialectique qui conjugue analyse théorique du mouvement économique et élaboration de nouveaux critères expérimentaux au niveau de l'entreprise. Telle est précisément la démarche de P. Boccara, cultiver en permanence théorie et pratique de terrain pour mieux fortifier et crédibiliser des principes novateurs pour avancer vers une issue à la crise.

Nombre d'exemples viendront valider cette construction. Tous les secteurs ont vécu ces expériences³. C'est beaucoup la dynamique de la lutte qui a nourri les contenus. Des résultats ont été arrachés, des stratégies d'entreprise et des normes de gestion ont été remises en cause.

Mais des résistances, une certaine frilosité, des refus aussi, ont limité ces efforts. Il n'a jamais été simple d'occuper à la fois le terrain social et celui de l'économie, jamais facile de bâtir et d'assumer une pratique où se conjuguent ces deux composantes d'une même responsabilité syndicale, *a fortiori* dans un tel contexte. Si la direction confédérale n'a pas ménagé ses efforts pour avancer dans ce sens, au sein de la CGT, çà et là, se trouvait contestée la place pourtant essentielle du versant économique dans le combat syndical et les besoins d'intervention des salariés sur la gestion.

Parmi les thèmes débattus : efficacité économique du pouvoir d'achat, relance d'activités utiles, gestion et démocratie, démocratie et développement au niveau des territoires, rapport PME-donneurs d'ordres, transparence et efficacité du financement, rôle et démocratisation de l'État... En même temps, on ne peut éluder les problèmes et les blocages non résolus. Des propositions ont été élaborées, mais où souvent le général l'emportait sur le réel économique et sur le vécu des salariés, le sectoriel sur le local, le macro sur le micro, le volontarisme du slogan « juste » sur l'efficacité de la réponse « vraie » au nécessaire et au possible.

Paul Boccara, qui a suivi, voire participé, à nombre de rencontres dans l'entreprise, mesurait les obstacles sur le terrain lui-même. Son souci est constant : cultiver théorie et pratique « du réel » pour mieux expérimenter et valoriser sa démarche. C'est pourquoi, toujours à la recherche de nouveaux critères dans l'entreprise au service d'une conception qui conjugue analyse théorique du mouvement macro-économique et élaboration d'outils techniques opérationnels au niveau micro-économique, il va publier un nouvel ouvrage⁴. Celui-ci, devait dire Paul, « ne vise pas seulement des spécialistes, des dirigeants. La théorie permet d'éclairer les luttes nouvelles dans les entreprises et les localités pour sortir de la crise. Tous les travailleurs, tous les citoyens, les militants syndicaux sont concernés car il faut arracher le tabou de la gestion au patronat, aux directions, à leurs spécia-

listes ». Insistant sur le caractère autogestionnaire et décentralisé de l'intervention des travailleurs, il énonce trois pistes, relance centrée sur l'emploi, financement avec des critères d'attribution des crédits et recherche de nouvelles coopérations internationales. Dans les luttes ajoutait-il, « les travailleurs font de nouveaux critères sans le savoir » !!!

« La théorie permet d'éclairer les luttes dans les entreprises et les localités pour sortir de la crise » avait-il coutume de souligner. Il n'a jamais cessé de faire comprendre sa théorie. Dans ce souci de vulgariser, en 1987, un livre paraît, fruit d'un travail collectif d'économistes, de syndicalistes et d'analystes de gestion. Cet ouvrage est coordonné par Paul, qui rédige 5 des douze leçons⁵... Il se propose de « relever un défi : permettre au public le plus large, notamment aux militants des entreprises, de comprendre les éléments des choix économiques et de gestion dans la crise. Il s'agit d'éclairer l'expérience des salariés pour qu'ils puissent élaborer des propositions alternatives favorisant les revendications et le développement de tous les travailleurs. Volontairement simplifié, ce livre a pour ambition de contribuer à surmonter les doutes de tous les salariés sur leurs capacités à « intervenir » dans les gestions. Il veut participer à la construction d'une culture de gestion nouvelle, émancipée de la domination capitaliste ».

Hier, l'actualité le justifiait pleinement : « jamais comme aujourd'hui sans doute, et dans la lutte, n'est apparue avec autant de force, parmi les salariés et devant l'opinion, la question du lien indissociable entre progrès économique, réponse aux besoins des travailleurs et conditions du redressement. Cela donne toute sa raison d'être à ces 12 leçons... Elles mettent de plus en plus sur la sellette la gestion des directions d'entreprise et du gouvernement à qui les salariés demandent des comptes »⁶. En 1987, donc, Paul éditait ce *vade-mecum*. Trente ans après... l'expérience des luttes de ces décennies, dans leurs succès comme dans leurs limites ou leurs échecs placent, sur le devant de la scène, toutes choses égales par ailleurs, l'urgence de nouveaux critères de gestion, la nécessaire intervention de travailleurs pour une logique d'efficacité économique et sociale.

À chacune, à chacun aujourd'hui toujours, de trouver la voie de cette alternative pour laquelle Paul Boccara en conclusion appelait à la rescousse un autre Paul... Éluard !⁷

«... Écoutons le tonnerre des bruits
et les muets cherchant à dissiper leur nuit
Écoutons ce qui dort en nous d'inexprimé
Franchissons nos limites
Les cinq sens confondus c'est l'imagination
Qui voit qui sent qui touche qui entend qui goûte
Qui prolonge l'instinct qui précise les routes
J'imagine je vois le dessous le dessus
D'un pont qui joint les hommes
D'un pont qui joint les mondes... »⁸

Pour cela aussi, l'empreinte de Paul Boccara se décline au présent et au futur !

6 décembre 2017 ■■■



*L'expert-comptable
des IRP
CSE, CSEC
& Comité de groupe*

Missions légales récurrentes

Consultation annuelle sur
la situation économique
et financière

Consultation sur la
politique sociale, les
conditions de travail et de
l'emploi

Orientations Stratégiques
de l'entreprise

Missions légales ponctuelles

Licenciement

Alerte

O P A

Concentration

Missions conventionnelles

Tenue de comptabilité

Révision des comptes

Etablissement des états
financiers

Social (Paies et déclarations
sociales)

Conseil

Assistance à la rédaction du
rapport de présentation des
comptes

60 Rue Racine
69100 VILLEURBANNE
04 78 69 17 81
www.mericassocies.com

&

58 A Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS - 01 56 59 13 50



9 791090 384514